

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2023

**Date** : Jeudi 4 Mai 2023  
**Horaire** : 18:00  
**Lieu** : Hôtel de ville et d'agglomération

Commission plénière

1 - Mise en oeuvre du projet de l'Hôtel des solidarités - Pour de nouvelles solidarités à Quimper (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

**DEBAT PRELIMINAIRE**

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

2 - Signature du Contrat Local de Santé (CLS) de Cornouaille par la commune de Quimper (SOL) - Rapporteur : Yvonne RAINERO

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

3 - Point sur la politique Handicap de la Ville (SOL) - Rapporteur : Françoise RICHARD

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

4 - Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

5 - Subventions aux associations à caractère social (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

6 - Pour une politique éducative concourant à l'égalité des chances (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

7 - Projet de structuration d'un tiers-lieu à dimension sociale au 53 impasse de l'Odet (RC) - Rapporteur : Nabila PRIGENT

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

8 - Prestations de médecine professionnelle et préventive pour le suivi médical des agents (DRH) - Rapporteur : Uisant CREQUER

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

9 - Politique handicap RH et convention Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) (DRH) - Rapporteur : Uisant CREQUER

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

## Propos liminaires :

**Mme Assih** : *« Chers collègues, chers Quimpérois, chers invités, lors de mon discours des vœux en janvier dernier, je m'engageais à mettre du startijenn dans les solidarités. Je me référais également aux propos, pleins de sagesse, de notre centenaire Edgar Morin : « Une société ne peut progresser en complexité que si elle sait progresser en solidarité ». C'est à cet enjeu primordial que nous avons décidé de consacrer exclusivement ce conseil municipal. Quoi de plus naturel pour Quimper, qui partage avec les Bretons l'ADN de la solidarité ? Quoi de plus nécessaire dans une période d'incertitude et d'inquiétudes, dans une période de changements profonds, qui met à l'épreuve notre pacte social ?*

*La cohésion sociale est au cœur de notre projet pour Quimper. Les équipes de l'action sociale sont plus que jamais en première ligne ces dernières années et je veux les en remercier vivement : la gestion de la pandémie du Covid-19, l'arrivée des réfugiés ukrainiens notamment et, désormais, le soutien aux plus faibles face à l'inflation de l'énergie et des produits alimentaires de première nécessité.*

*Alors qu'au global, l'inflation sur un an était de 6,2 % en février, en 2022, elle a atteint des sommets pour l'alimentation, avec une hausse de 14,5 %. Selon les associations de lutte contre la précarité réunie dans le collectif « Alerte », cette situation menace de faire basculer plusieurs centaines de milliers de personnes dans la pauvreté. De nouveaux publics se présentent dans nos services et auprès des associations que j'ai eu le plaisir de rencontrer le mois dernier : des retraités, de jeunes actifs, des étudiants...*

*Les bases de notre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), très ambitieuses en termes de services et d'établissements d'accueil, ont été solidement posées il y a déjà une vingtaine d'années. J'aimerais saluer Geneviève Garros qui, en sa qualité d'adjointe aux affaires sociales, a conduit cette noble entreprise. Bravo, Geneviève, et merci pour ta présence ! »*

Applaudissements.

**Mme Assih** : *« Je suis certaine qu'elle se réjouit du projet du nouvel Hôtel des solidarités. Il vous sera présenté par Matthieu Stervinou, adjoint aux solidarités. Je me réjouis que ce lieu des nouvelles solidarités puisse se faire dans son écrin historique. La solidarité continuera ainsi de battre dans le cœur de la ville. C'est la garantie, non seulement, pour les futurs bénéficiaires d'une meilleure accessibilité, mais également d'une plus grande proximité ; c'est l'engagement, à terme, de pouvoir accéder à ses droits, y compris par un accompagnement au numérique.*

*Je souhaite remercier l'ensemble des équipes qui ont travaillé à ce projet. Je pense notamment aux professionnels du CCAS qui ont pu, avec notre démarche, donner leur avis sur l'avenir de leur lieu de travail. Je pense également aux équipes de l'urbanisme.*

*Dans une récente enquête de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), qui interrogeait les Français sur leurs attentes vis-à-vis de l'action sociale, nos concitoyens confirmaient leur attachement à cette dernière, dont ils estiment qu'elle doit*

*relever des pouvoirs publics et des collectivités locales. Ils expriment trois priorités pour lesquelles la Ville et l'Agglomération sont en mouvement.*

*Premièrement, le droit à la santé. Le Contrat Local de Santé (CLS), élaboré à l'échelle de la Cornouaille, est le levier d'action indispensable pour contribuer à cet enjeu de toutes les générations. Je sais que Yvonne Rainero, conseillère municipale déléguée à la Santé, saura le rappeler en toutes circonstances.*

*Deuxièmement, le droit à une alimentation saine. La progression de la part de produits bios et locaux dans les repas de nos cantines et de nos EHPAD est une réponse, comme l'est également la décision de maintenir les prix des repas en dépit d'une augmentation forte des matières premières.*

*Troisièmement, le droit à une éducation qui favorise réellement l'égalité des chances. Cela prépare les citoyens de demain et donne à notre jeunesse les clefs d'un avenir heureux. Ce furent nos premières actions en début de mandat. Il faut aujourd'hui penser cette Ecole du XXI<sup>e</sup> siècle et le Projet Éducatif Global (PEG), dont les grandes lignes vous seront présentées lors de cette séance par Laurence Vignon, notre adjointe à l'Éducation, y contribuera.*

*Quimper travaille à être de nouveau « Ville amie des aînés ». Comme l'ensemble du pays, notre Ville et notre Agglomération vont connaître un vieillissement démographique de la population. Les besoins d'accompagnement et de prise en charge de situations de dépendance, de plus en plus fortes, vont aller croissant. Je formule le vœu que le débat parlementaire qui s'engage sur la loi du grand âge soit réellement à la hauteur de ce défi.*

*Quimper se veut une ville inclusive en donnant aux personnes en situation de handicap leur juste place dans la ville. Les réponses doivent se construire avec elles et leurs représentants. C'est l'objet de la proposition de Conseil Local du Handicap (CLH), dont nous débattons ce soir. Merci à Françoise Richard pour son dévouement dans ce domaine.*

*Nul ne peut se dire, pour soi ou ses proches, à l'abri d'un accident de parcours professionnel, d'une difficulté sociale, d'un problème de santé. L'ensemble des politiques publiques doivent être mobilisées pour faciliter et accompagner les parcours de vie, à tous les âges de la vie.*

*Pour conclure, je n'oublie pas que la Ville ne peut rien sans l'action des associations, de leurs professionnels et de leurs bénévoles, pour lesquels nous maintenons notre engagement. « Quimper solidaire pour tous » se fait avec tous. Merci à vous de votre engagement ! »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 mai 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINO**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023 (accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mise en œuvre du projet de l'Hôtel des solidarités - Pour de nouvelles solidarités à Quimper**

Notre société génère de plus en plus de fragilité et de vulnérabilité chez nos concitoyens. Ce constat, qui touche également Quimper, nécessite des politiques de solidarités qui doivent rayonner au service de l'ensemble des habitants, à tous les âges de la vie.

Pour notre collectivité la prise en compte de ces enjeux contemporains se traduira par la mise en œuvre d'un projet d'ampleur, innovant : la création d'un lieu des solidarités, solidement ancré en cœur de ville.

Il convient à travers ce conseil complémentaire dédié aux solidarités de présenter le sens de nouveau projet, issu d'une démarche de concertation importante et de décider de l'implantation définitive du futur Hôtel des solidarités.

\*\*\*

**I. L'histoire des solidarités à Quimper**

**L'origine et l'organisation du bureau de bienfaisance**

Dans la France d'Ancien Régime, les secours aux plus démunis ont longtemps été laissés à la charge de l'Eglise. A Quimper dès 1431 une aumônerie organisée par l'évêque Bertrand de Rosmadec fonctionne comme un ancêtre du bureau de charité.

**Une généreuse donatrice**

En 1749, dans un contexte de crise de subsistance, une riche veuve, Dame Agnès Pérard de Kersula épouse de Messire Charles Florimond Cardé des Carrières, directeur général des Domaines du Roi dans l'évêché de Quimper pratique l'aide aux plus démunis... Devenu

veuve, elle travaille à la venue sur Quimper, avec l'appui de l'évêque, de la congrégation des filles du Saint-Esprit. Cette congrégation aura pour mission la visite des pauvres à domicile. Pour aider les religieuses la veuve Cardé contribue financièrement à la création d'une maison de charité qui deviendra plus tard le bureau de bienfaisance en léguant les terrains situés entre la rue des Réguaires et l'actuelle rue Gourmelen sur l'actuelle rue Luzel. Ce legs à la ville est soumis à deux conditions : continuer à y exercer des œuvres de charité et à y héberger la congrégation des filles du Saint-Esprit.

### **Les conséquences de la Révolution française**

A la Révolution, la puissance publique va peu à peu se substituer à l'Eglise et aux bienfaiteurs privés. Le Directoire délègue aux communes l'assistance aux pauvres. La loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) crée un organisme chargé de soulager les pauvres : le bureau de bienfaisance. Cette laïcisation n'empêche pas les sœurs blanches de fournir l'essentiel du personnel bénévole en charge de l'aide aux indigents au 19<sup>e</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles.

### **La mise en place de la commission du bureau de Bienfaisance**

A Quimper le préfet nomme les premiers membres du bureau de Bienfaisance. Ils siègent sous la présidence du maire. Cette commission est en charge de la gestion financière du bureau, de l'utilisation des secours.

### **Les principaux domaines d'intervention du Bureau de Bienfaisance**

**L'aide.** Tous les secours se font en nature (pain, vêtement etc.).

**Nourrir.** Afin d'améliorer les secours, on installe en 1887 un fourneau économique rue des Douves. Il est doté d'une cuisine et d'un réfectoire qui peut recevoir 50 à 60 personnes.

**Accueillir – protéger - éduquer.** Cette mission se traduit par la création d'une « salle d'asile » de Quimper, construite sur un terrain attenant à la propriété des Sœurs du Saint-Esprit. Dès son ouverture, le 1<sup>er</sup> mai 1839, elle accueille 135 enfants, âgés de 2 à 6 ans dont les parents ne peuvent s'occuper et qui sont trop jeunes pour aller à l'école primaire.

### **Du bureau d'Assistance au bureau d'aide sociale de Quimper**

Le bureau de bienfaisance remplit ses missions jusqu'au début des années 1950. Parallèlement à cette première structure, le bureau d'assistance de Quimper naît de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Ce bureau reçoit en charge une large part de l'action sociale. L'article 1 de la loi de 1893 stipule en effet que désormais : « tout Français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'état, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile ou s'il y a impossibilité de le soigner utilement à son domicile, dans un établissement hospitalier ».

Cette loi de 1893 constitue donc un premier acheminement vers une union des différents services de l'assistance.

Cette union a finalement lieu en 1953. Le décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance supprime en les fusionnant les bureaux de bienfaisance et d'assistance. Ces deux anciennes structures laissent désormais la place au bureau d'aide sociale (B.A.S.).

### **La décentralisation porte le nouveau CCAS**

L'activité et la structure du bureau d'aide sociale sont bouleversées en 1986 par la décentralisation qui impose une adaptation de la législation sanitaire et sociale et des transferts de compétences. Le bureau d'aide sociale disparaît alors, laissant la place à un établissement public communal qui prend la dénomination de Centre Communal d'Action Sociale, (C.C.A.S). Désormais à une logique de simple assistance, qui prévalait encore dans le fonctionnement du bureau d'action sociale succède une volonté et une dynamique de l'action sociale élargie aux personnes âgées et à la petite enfance. Outil central de toute politique de prévention et de développement social, le C.C.A.S. participe activement à construire une communauté humaine équilibrée et plus solidaire où l'individu est au centre de toutes les préoccupations pour que chaque jour se construise une ville plus humaine.

### **Le CCAS de la ville Quimper**

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. Il anime à ce titre une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Rajout de la volonté politique ancienne d'un CCAS exemplaire qui va au-delà du cadre légal.

Au-delà des missions obligatoires limitativement prévues par la réglementation (enquêtes sociales, instruction des demandes d'aide sociale, analyse annuelle des besoins sociaux, domiciliation des personnes sans résidence stable...), les interventions du CCAS de Quimper concernent l'ensemble des personnes en situation de fragilité. Le CCAS met ainsi en place des dispositifs d'aide à la population sous forme de prestations en espèces et en nature.

Le CCAS de Quimper propose à ce titre :

- des prestations en direction des personnes en situation de précarité : épicerie sociale, restaurant social, gestion directe de près de 180 logements relevant de divers dispositifs, accueil de jour, point santé, point hygiène, module d'accès aux droits en partenariat avec le Conseil départemental, aides financières (secours, aides aux vacances, aides aux loisirs ...), maraude de jour, équipe mobile logement d'abord ;
- des prestations à destination des personnes âgées ou handicapées : portage de repas à domicile, gestion directe de 29 logements groupés...

Au titre du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS peut également créer et gérer des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans ce cadre, le CCAS gère actuellement 5 établissements et services :

- Deux Centres d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS :

Le CHRS Urgence « Hôtel social », disposant de 20 places pour accueillir des personnes majeures (hommes, femmes ou couples sans enfant), temporairement démunies de logement et en recherche urgente d'un abri et 6 places de dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel ;

Le CHRS Insertion « Le Relais » agréé pour 26 places (hommes, femmes ou couples sans enfant) visant à faciliter l'insertion par le logement de personnes ayant vécu une grande marginalisation ;

- Un dispositif Lits halte soins santé, disposant de deux places, permettant d'accueillir des personnes présentant des problématiques de santé qui ne nécessitent plus une hospitalisation, mais n'ayant pas de solution d'hébergement ou de logement à leur sortie d'hospitalisation ;
- Un service d'aide et d'accompagnement à domicile (75 806 heures d'intervention en 2021) ;
- Un service de soins infirmiers à domicile d'une capacité de 55 places dédiées aux personnes âgées et 5 places dédiées aux personnes handicapées.

Les budgets gérés par le CCAS (budget principal et budgets annexes) représentent une enveloppe globale de fonctionnement de plus de 14 millions d'euros.

Environ 190 équivalents temps complets permettent à l'établissement de remplir les différentes missions qui lui incombent.

La direction du C.C.A.S., auparavant hébergée dans des locaux rue Théodore Le Hars, emménage dans un bâtiment neuf inauguré en février 1989 rue Verdelet. Les locaux historiques du bureau de bienfaisance, rue Etienne Gourmelen, hébergent toujours les services de l'urgence sociale, du logement mais aussi la congrégation des filles du Saint-Esprit conformément au leg.

Ainsi depuis 1749, les solidarités à Quimper s'inscrivent sur un site principal : la rue Etienne Gourmelen.

## **II Le projet du futur “Hôtel des solidarités”, une démarche innovante pour répondre aux défis contemporains**

Crise énergétique, inflation, transition numérique, vieillissement de la population...cette situation complexe impacte directement les villes et leurs CCAS dans leur façon de faire et d'envisager l'avenir.

Ce contexte particulier invite plus que jamais les élus locaux à reconsidérer la place du service public de proximité, les nouvelles solidarités à imaginer sur le terrain pour affronter cette transition démographique, écologique, numérique et économique et faire en sorte que personne ne soit laissé-pour-compte.



## **A/ La méthode de design de service public appliquée au projet d'Hôtel des solidarités**

Afin de répondre à ces enjeux et co-construire le CCAS de demain, la municipalité a choisi d'engager un travail de réflexion de fond pour imaginer les nouveaux services à apporter aux habitants. Ce travail s'est appuyé sur une méthode innovante : le design de service public.

Cette méthode est innovante car c'est :

→ Une méthode prospective.

Elle permet d'ouvrir les réflexions sur les enjeux sans intégrer dans un premier temps les contraintes de faisabilité interne et technique ou administrative, afin d'imaginer des solutions nouvelles.

→ Une méthode « UX » (pour eXpérience Utilisateurs).

Elle se place du côté de l'utilisateur en permettant de comprendre et repenser l'expérience générale que les usagers ont des services. Elle aborde la notion de logique de parcours d'utilisation qui permet d'analyser les interactions physiques, numériques et la perception que les usagers ont des solutions ;

→ Une méthode de test.

Elle permet de comprendre la valeur des services imaginés et de tester, d'expérimenter leur qualité.

Afin d'acter le lancement officiel de la démarche auprès des partenaires institutionnels et associatifs, des agents et des élus, une journée de présentation du projet s'est tenue le 13 septembre 2021.

### **L'équipe projet**

Le projet d'Hôtel des solidarités a été mené par une équipe projet composée :

- de la ville de Quimper,
- du cabinet de design de service &si,
- de l'école de design de Nantes Atlantique – Care (M2),
- du bureau Baroque.

### **Les étapes**

Le projet a été mené en six étapes :

→ étape 0 clarifier l'objectif : définir les enjeux et objectifs du projet afin de cadrer la mission.

Le projet d'Hôtel des solidarités a été réfléchi selon les axes suivants :

→ Parcours de l'utilisateur ou quel parcours inter-acteurs pour faciliter la reprise de confiance, l'autonomie et l'insertion globale de l'utilisateur ? Quels services développer pour accueillir et accompagner nos publics ?

→ Fonctionnement interne ou comment fluidifier le fonctionnement, l'articulation entre les services ? comment favoriser le bien-être au travail des agents ? comment faciliter et animer l'interconnaissance des agents ?

→ Coordination et communication ou comment faire du futur Hôtel des solidarités un épicerie des acteurs sociaux du territoire ? Comment faciliter la coordination des différents partenaires autour de l'action sociale ? Comment envisager conjointement l'action sociale de demain ? Comment communiquer sur les services proposés par le CCAS auprès des partenaires et des usagers ?

→ Un CCAS ouvert sur son quartier et sa ville ou comment faire du CCAS un lieu de vie tout en garantissant la sécurité, l'intimité et la convivialité de ses services et aménagements ? Comment amener les publics vers le CCAS ? Quels services publics de proximité pour le quartier ? Quel réseau développer pour faciliter l'accès au CCAS ?

→ étape 1 dite d'immersion et d'entretien.

Cette phase a permis de plonger dans le quotidien des usagers actuels et potentiels pour mettre en lumière leurs besoins.

→ étape 2 dite d'idéation-co-conception.

Cette étape a permis de co-construire l'Hôtel des solidarités sur les différentes thématiques issues du terrain en réunissant l'ensemble des parties prenantes : agents, usagers, riverains et partenaires. Enfin, elle permet de fédérer autour du projet et facilitera sa mise en place

Afin de mener à bien cette étape du projet, 31 entretiens agents/élus, 59 entretiens usagers et 13 entretiens partenaires ont été menés.

De même, 6 journées d'atelier se sont tenues :

- Les 18 et 19 octobre 2021 a eu lieu un atelier riverains/partenaires qui a réuni 15 participants comprenant les agents du CLIC, des CHRS, de l'accueil social, le Secours-Catholique, la MPT de Kerfeunteun, la fondation Massé-Trévidy, la Croix-Rouge.

Objectif :

- Mailler l'Hôtel des solidarités au sein de son quartier,
  - Développer des services publics de quartier en lien avec les besoins des usagers du CCAS,
  - Créer du lien entre le quartier, les riverains et les différents partenaires du CCAS,
  - Questionner les accès du futur Hôtel des solidarités.
- Le 2 novembre 2021 a eu lieu un atelier usagers qui a réuni 14 participants fréquentant les services de l'accueil de jour, de l'hôtel social, de l'accueil de la direction de l'action sociale, de la direction personnes âgées et du handicap et 1

aidant.

Objectif : co-construire l'Hôtel des solidarités idéal. 25 scénarios émis.

- Le 10 novembre 2021 a eu lieu un atelier usagers/agents qui a réuni 11 participants comprenant 5 agents (de l'accueil de jour, du services instances et vie associative, de l'accueil de la direction de l'action sociale, des CHRS et de la direction personnes âgées et du handicap) et 6 usagers (1 du CHRS, 2 du CLIC et 3 du CHRS Hôtel social).

Objectif :

- o Approfondissement des espaces communs issus de l'atelier usagers (CCAS café, espace aidant, accueil de jour),
  - o Accueil du futur Hôtel des solidarités.
- Le 18 novembre 2021 a eu lieu un atelier agents/partenaires qui a réuni 12 participants comprenant 5 agents (CLIC, CHRS Hôtel social, insertion par le logement, direction personnes âgées et du handicap) et 6 partenaires (CDAS, MPT de Kerfeunteun, SIAO, Pôle emploi et CAF).

Objectif :

- o Insertion globale de l'utilisateur : quels sont les services à améliorer ou les services manquants sur 5 thématiques : logement/hébergement, santé, démarches administratives, insertion professionnelle, insertion sociale.
  - o Dynamique territoriale et partenariale : comment favoriser l'interconnaissance ?
- Le 25 novembre 2021 a eu lieu un atelier agents qui a réuni 15 participants (CLIC, insertion par le logement, accueil de jour, accueil, CHRS Le Relais et Hôtel social, Gens du voyage, gestion du personnel, point santé et direction personnes âgées et du handicap).

Objectif :

- o Groupe 1 :
  - Répartition spatiale idéale des services et interactions,
  - Accueil de l'Hôtel des solidarités sur la base des idées de l'atelier usagers/agents.
- o Groupe 2 :
  - Interconnaissance des agents et animation de la fusion.
  - Comment mieux communiquer envers l'utilisateur ?
  - Comment fluidifier le parcours de l'utilisateur en interne ?
  - Comment faciliter l'interconnaissance en interne ?

→ étape 3 dite de prototypage : prototyper rapidement pour matérialiser un concept et le rendre compréhensible.

→ étape 4 dite de test.

Cette étape a permis d'expérimenter la solution à petite échelle afin d'obtenir des retours des utilisateurs sur la facilité d'usage, l'ergonomie, la compréhension. Il s'agit d'un processus itératif.

Afin de mener à bien cette étape du projet, deux journées « test » se sont tenues les 18 et 19 janvier 2022.

Objectif :

- Présentation des scénarios (décorélés de la faisabilité) aux agents, partenaires, et élus,
- Retours des participants, espace par espace, sur les aspects positifs, négatifs, et les points d'amélioration concernant les attentes et les besoins de chacun.
- Creuser les interactions et le fonctionnement des solutions envisagées.

Ces scénarios améliorés ont permis de rédiger un pré-cahier des charges des usages du futur Hôtel des solidarités.

→ étape 5 dite de maîtrise d'œuvre : écriture du cahier des charges des usages du futur Hôtel des solidarités qui servira de base à la maîtrise d'œuvre.

Le cahier des charges des usages présente les espaces, détaille les besoins de chaque service, les interactions et emplacement idéal au sein du bâtiment.

Il permettra également à l'architecte de comprendre les besoins et le fonctionnement du futur établissement.

## **B/ De nouveaux usages pour répondre aux défis des solidarités de demain**

Grâce à la méthode design de service, sont apparus les services destinés à répondre aux besoins identifiés lors de l'étape 1 du projet dite d'immersion.

### **L'accueil général**

- Un accueil physique doté d'une banque d'accueil (pré-accueil) pour accueillir et informer, permettre une évaluation rapide de la situation de la personne avant orientation au sein du CCAS ou vers des partenaires extérieurs. Une vue sur l'espace numérique, la salle d'attente, l'entrée et les circulations (ascenseurs).
- Un espace dédié à la domiciliation du courrier équipé de boîtes aux lettres et géré via un logiciel spécifique,
- Un espace numérique à proximité de l'accueil permettant une mixité des usagers notamment intergénérationnelle autour de l'informatique, doté d'espaces modulables pour permettre l'accès libre ou en atelier, de postes informatiques fixes et portables pour les ateliers. Il permettra d'effectuer ses démarches administratives, impressions / photocopies et pourra accueillir les conseillers numériques sur permanences ou des partenaires.
- Une salle d'attente commune aux bureaux de permanences et au bureau d'accueil des démarches de second niveau équipée de claustra pour une visibilité partielle depuis l'accueil et une confidentialité depuis le SAS d'entrée.
- Un bureau de permanence,
- Un bureau pour les démarches de second niveau permettant un accueil confidentiel de l'utilisateur et un accompagnement dans ses démarches administratives de plus de 5 minutes.
- Tablette multilingue disponible à l'accueil favorisant la compréhension du besoin

de l'utilisateur allophone.

Objectifs :

- Un accueil partagé et ouvert aux partenaires du territoire pour la tenue de permanences ou d'entretiens individuels permettant de fluidifier le parcours de l'utilisateur et améliorer le recours aux droits.
- Confidentialité de l'accueil et des échanges,
- Un accueil physique et téléphonique dissociés,
- Un flux différencié pour les usagers de l'urgence sociale (sauf première venue),
- Un pré-accueil et un bureau pour effectuer les démarches de second niveau,
- Envisager la mise en place d'une permanence France Services pour l'ensemble des démarches administratives de l'accueil.
- Envisager la mutualisation des permanences CDAS/CCAS dans l'une ou l'autre des institutions.

### **La direction de l'action sociale**

→ concernant l'accueil social / de jour :

- Une banque d'accueil centrale dans l'espace permettant d'avoir une vision d'ensemble de l'espace et des entrées,
- Un espace café accessible depuis l'entrée pour limiter les flux,
- Un espace numérique équipé d'ordinateurs, de téléphones, de points de recharge,
- Un espace bagagerie équipé de casiers à code permettant la dépose de sac en journée avant un rendez-vous (stockage temporaire d'une heure par jour),
- Un espace convivialité mutualisé avec l'hôtel social qui soit confortable pour se reposer après une nuit dehors, lire, recharger ses appareils.
- Un espace extérieur à l'accueil de jour connecté, abrité et verdoyant,
- Un espace en extérieur abrité dédié à l'accueil des chiens d'utilisateurs avec anneaux d'attache (espace Ca'niche), bar à croquettes, gamelles d'eau disponible.

→ concernant les espaces extérieurs :

- si l'espace le permet souhait de développer en lien avec la direction des espaces verts, un jardin mutualisé au cœur du quartier qui serait un lieu d'échanges entre riverains, usagers et agents, permettant de développer des événements type ateliers, expositions...avec les usagers sur la culture des fruits et légumes à l'instar des jardins partagés actuels du CCAS,

Objectifs :

- Proposer des zones aux usages dédiés pour plus de confidentialité dans les démarches,
- Proposer des espaces d'attente intérieur et extérieur avant rendez-vous, des espaces de repos temporaires et de repli,
  - Accompagnement renforcé des démarches administratives,
  - Développement des animations et des activités (jardins partagés, sorties...),
  - Créer les conditions d'accueil des usagers avec chiens permettant aux usagers de se mobiliser sur leur insertion (équipements adaptés à l'accueil du chien, médiation

canine, partenariat avec des associations...)

→ concernant le point hygiène et santé :

- Amplitude horaire de 9h à 17h,
- Deux blocs sanitaires séparés par une cloison centrale (lavabos) afin de faciliter la venue des femmes,
- Ajout d'un espace lavage canin,
- Un cabinet de soins avec une salle d'attente confidentielle desservant 3 cabinets médicaux,
- Une pharmacie sécurisée,
- Un espace socio-esthétique intégré dans le point santé permettant l'accueil mensuel de professionnels du bien-être (coiffeurs...) afin de développer la confiance en soi,
- Contrôle visuel des flux par le bureau de coordination et celui de l'équipe mobile précarité psychiatrie en proximité.

Objectifs :

- Améliorer la prise en charge santé des usagers (physique et mentale),
- Augmentation de l'espace médical,
- Ouverture à d'autres professionnels (kiné, podologue, dentiste, gynécologues, coiffeurs...) pour la tenue de permanences,
- Développement des téléconsultations,
- Accès confidentiel à l'espace sans passer par la cour,
- Espace mêlant différents usages afin de ne pas stigmatiser,
- Plage horaire du point hygiène étendue.

→ concernant l'hôtel social :

- 20 chambres individuelles avec douches et sanitaires dont 4 dédiées à l'accueil des chiens équipées d'un espace spécifique réservé à ces derniers (matériaux lavables, rénovation éventuelle dissociée si dégradation précoce),
- 4 chambres individuelles lits halte soins santé,
- Contrôle des accès depuis l'extérieur, remise des clés lorsque l'utilisateur quitte le service,
- Espace veilleur de nuit et personnel de jour permettant de stocker le matériel nécessaire à l'activité du service et d'accueillir les usagers en journée,
- Espace commun : petit-déjeuner, télévision, office de réchauffage, places assises, utilisation de cet espace pour des animations et ateliers spécifiques,
- Espace pour recevoir sa famille en extérieur ou dans l'espace commun en fin de journée et le week-end.
- Espace extérieur dédié équipé de mobilier (tables, chaises...),
- Espace « canicrotte » après 22h quand les accès sont fermés, distributeurs de sacs, poubelles,
- Mini-épicerie proposant aux usagers en dehors des heures d'ouverture du service des boissons sans alcool, du café...

Objectifs :

- Maintien de la capacité d'accueil,
- Individualisation des chambres,
- Création de deux places supplémentaires de chambres pouvant accueillir des chiens,
- Création d'espaces intérieurs et extérieurs dédiés,
- Sécurité des agents.

→ concernant le CHRS Le Relais :

- Deux espaces d'accueil des usagers : un bureau d'accueil pour les rendez-vous et un espace cosy, plus ouvert avec fauteuil, pour se poser, échanger.
- Mutualisation avec les espaces « numérique » de l'accueil et « convivial » au sein du café solidaire.

### **La direction Personnes âgées et du handicap**

Comme le souligne l'analyse des besoins sociaux, le nombre de personnes en perte d'autonomie va croître fortement dans les années à venir. Les aidants seront particulièrement exposés. Aussi, la démarche de design a mis en évidence le besoin de soutenir ces aidants par la création d'une maison des aidants qui comprendra :

- Un espace multi-usages,
- Un espace atelier/animation : yoga, sophrologie, prendre soin de soi...,
- Un espace rencontre cosy : groupe de parole, table ronde, discussion, le café des aidants,
- Un espace information (dispositif, prochaine animation dans l'espace...),
- Un espace conférence,
- Une salle de réunion éventuelle hors programmation de la Maison des aidants.

Objectifs :

- Accompagner, apaiser les aidants avant la rupture,
- Espace de rencontre et de soutien entre aidants : parler des difficultés rencontrées,
- Espace multi-usages pour mener des animations,
- Espace mutualisé entre le CLIC et le maintien à domicile pour une aco-animation du lieu,
- Développer un partenariat avec l'association des Aidants familiaux du Finistère,
- Liens avec des associations du territoire pour des animations,
- Espace sur invitation préalable lors d'animations, de groupes de parole...(ex : animation du CLIC).

### **Les espaces dédiés aux agents**

Par ailleurs, les futurs locaux comprendront des salles de réunions et de pause adaptées nécessaires à l'ensemble des agents du CCAS y compris aux agents de maintien à domicile dont les besoins sont spécifiques.

→ concernant les salles de réunion :

- Réparties dans le bâtiment (3 salles de réunions) équipées de mobiliers modulables,
- Application de réservation de salles de réunions adaptées au nombre de participants,
- Proposition de configuration de mobilier selon l'usage souhaité (conférence, atelier, bilatéral).

→ concernant la salle de pause :

- Une salle de pause comprenant un espace repas, un espace extérieur et un accès Wifi, un panneau d'informations sur les actualités du CCAS, les nouveautés, évènements à venir etc.
- Un espace modulable pour organiser des réunions si besoin tout en laissant l'accès libre à la cuisine et à quelques tables de repas,
- Deux entrées,
- Cloison amovible.

Objectifs :

- Espace modulable,
- Se restaurer, faire une pause,
- Créer du lien entre agents, se rencontrer, se connaître,
- Pouvoir réunir une partie des effectifs au sein d'un même espace,
- Un espace de pause adapté aux aides à domicile grâce à un accès possible sur des temps asynchrones,
- Organisation d'événements : réunions, repas...

Au-delà de la salle de pause modulable, la démarche de design a permis la création de nouveaux espaces dédiés aux agents.

→ concernant l'espace Zen :

- Aménagements variés de l'espace avec différentes positions : alcôves, poufs (allongés, assis),
- Espace de lecture.

Objectifs :

- Dissocier l'espace de pause des agents en deux : un espace convivial et un espace zen,
- Se poser, se reposer après un rendez-vous compliqué,
- Prendre un temps calme.

→ concernant l'espace vestiaires et douches :

- Un vestiaire homme et un vestiaire femme dissociés.

Objectifs :

- Encourager la mobilité douce (vélo),
- Prendre une douche après une pratique sportive durant le déjeuner,
- Se laver et se changer après un rendez-vous difficile.



Afin de faire vivre dès à présent ce projet, la démarche de design a imaginé une équipe responsable du bien-être au travail dont les missions seraient :

- Organiser des activités : journées d'intégration, activités sur les pauses méridiennes (sport, etc),
- Interface entre les agents et la direction,
- Organiser des groupes de travail : mode de travail de demain par exemple,
- Actualiser les organigrammes régulièrement et contacts,
- Flash info des actualités diffusé dans la salle de pause,
- Un groupe d'agents volontaires élus selon une périodicité.

Objectifs :

- Animer la fusion,
- Cohésion d'équipes,
- Favoriser l'interconnaissance entre les agents.

De même, la démarche de design a permis de mettre en évidence le besoin d'interconnaissance partenariale et les moyens de sa mise en œuvre grâce à l'organisation :

- De rencontres ou conférences thématiques sur l'actualisation des connaissances (exemple : réforme de l'allocation logement), la formation interinstitutionnelle, des tables rondes, des analyses de pratiques professionnelles (sur l'accompagnement et la prise en charge des usagers) au sein du café solidaire mais aussi chez les partenaires.
- De partenariat avec les professionnels libéraux et institutionnels du territoire afin d'apporter les connaissances et les compétences permettant d'apaiser les usagers lors de situations d'agressivité.
- Petit-déjeuner ou café des partenaires pour se rencontrer et échanger dans un cadre informel.
- Porte-ouverte à tour de rôle des institutions pour mieux comprendre le fonctionnement des uns et des autres. Visite des structures respectives couplée avec les conférences thématiques.

Grâce à l'identification de :

- Un ou deux référents par institution pour faciliter les échanges et à l'échange à périodicité définie des organigrammes actualisés des partenaires.

Grâce à la mise en place de :

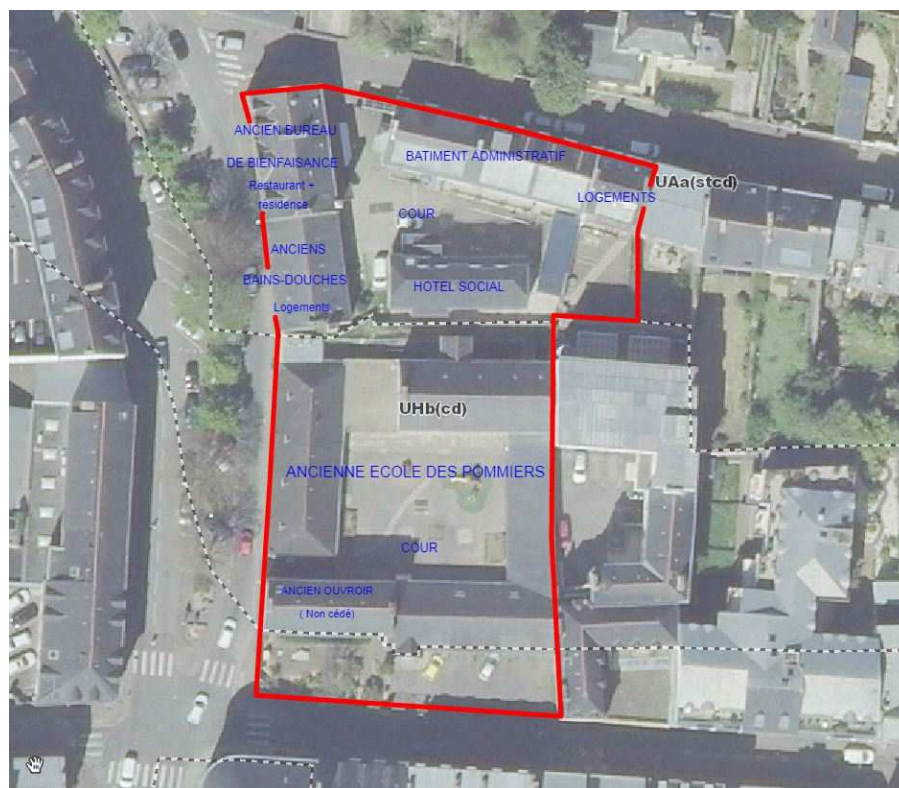
- Newsletter et Blog interpartenariaux destinés à partager l'actualités récentes de chaque institution. Ils seraient alimentés par chaque institution du territoire.

### III Le projet de « relocalisation » du site historique du CCAS

#### A - Un projet de recomposition urbaine initié depuis 2019

Une opération immobilière contraint le CCAS à quitter le site historique, rue Gourmelen, au plus tard en février 2026.

En effet en 2020 lors du dernier conseil municipal de la mandature précédente, la ville de Quimper décide de la cession du cœur historique de l'action sociale du CCAS pour accompagner la promotion d'un ensemble immobilier sur le site.



Par délibération du 13 février 2020, le conseil municipal a approuvé la cession en deux tranches à IQ Promotion, Dom&Terre et l'OPAC comme suit :

- dans la tranche ferme (école des Pommiers) : 42 logements dont 9 locatifs sociaux ainsi que 120 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires ou commerciaux.
- dans la tranche conditionnelle (CCAS) : 26 logements dont 8 locatifs sociaux et 31 places de parking dont 16 en sous-sol.

Un protocole d'accord a été signé entre la ville de Quimper, la SAVIM et la société Dom&Terre le 27 mai 2020. Il prévoit que la vente de la seconde tranche (partie CCAS) devra être précédée de l'obtention d'un jugement définitif à l'effet de constater la révision ou la nullité de la clause insérée dans l'acte de donation reçu le 27 mars 1749 au terme de laquelle

les lieux doivent être affectés aux pauvres et aux malades.

Par jugement du 12 avril 2022, le Tribunal judiciaire de Quimper a débouté la commune de Quimper de cette demande, remettant en cause dans ce contexte, la décision du conseil municipal du 13 février 2020, la faisabilité de la tranche conditionnelle du projet immobilier « Ilot des Régulaires » et ouvrant une nouvelle perspective d'implantation du projet d'Hôtel des solidarités. En effet le Tribunal de Quimper précise : « En l'espèce, la commune de Quimper ne démontre nullement en quoi l'exécution de la libéralité qui lui a été consentie est devenue en raison d'un changement de circonstances, extrêmement difficile ou sérieusement dommageable pour elle, se contentant d'indiquer qu'elle souhaite procéder à la réhabilitation du quartier dans lequel se trouvent les immeubles donnés sans motiver les raisons pour lesquelles elle ne peut continuer à exécuter la libéralité consentie conformément aux souhaits du donateur. »

### **B - Une nouvelle implantation envisagée sur le site historique**

Initialement prévue sur le site de l'actuel EHPAD des Magnolias prochainement libéré, cette nouvelle opportunité permettrait à la ville de Quimper de s'inscrire dans la continuité d'une histoire vieille de trois siècles tout en s'adaptant aux problématiques actuelles et futures.



Pour la réalisation de ce nouveau scénario, outre la conservation de la partie Nord de l'îlot adressée rue Etienne Gourmelen, l'acquisition du 36 rue des Régulaires est nécessaire.

Ce bien est composé des parcelles cadastrées BL 949, d'une surface de 960 m<sup>2</sup>, et BL 950, d'une surface de 23 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un ensemble immobilier anciennement à usage de

bureau composé de quatre parties communicantes, situées au Sud, à l'Est et au Nord d'une cour intérieure.

Établissement recevant du public disposant du chauffage central et d'un ascenseur, le site se présente comme suit :

En façade sur rue et à l'Est d'une cour intérieure, un premier ensemble de bâtiments contigus et communicants datant des années 1931-1932 en état assez moyen et vétuste construit sur dalle bois, comprenant un bâtiment sur un niveau et deux bâtiments sur quatre niveaux, pour une surface utile bâtie totale de 893 m<sup>2</sup>.

Au fond de la cour, côté Nord de la parcelle, un bâtiment contigu, édifié en 1965, et communiquant avec les parties plus anciennes, sur six niveaux plus sous-sol, en état correct mais ancien, pour une surface utile bâtie totale de 1195 m<sup>2</sup>.

Cet ensemble immobilier, anciennement propriété de l'Etat, a été acquis par la société civile de construction vente (SCCV) "Les Pommiers".

Après négociation avec le propriétaire et consultation du Domaine, l'acquisition s'élève à un montant total de 764 255 €.

\*\*\*

En tenant compte de l'ensemble des éléments exposés dans le présent rapport, après avoir délibéré (7 abstentions ; 39 suffrages exprimés dont 39 voix pour), le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés :

- 1 - d'acter le principe de la réalisation d'un nouvel équipement dédié aux solidarités selon le nouveau scénario décrit au présent rapport ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à engager toutes les études nécessaires à la programmation et à la mise en œuvre de ce projet d'Hôtel des solidarités ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à lancer toutes les démarches, signer l'ensemble des actes, contrats qui seraient nécessaires aux acquisitions foncières et à l'ensemble de la mise en œuvre du projet ;
- 4 - d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées BL 949 et BL 950, propriété de la SCCV Les Pommiers, pour un montant de 764 255 € ;
- 5 - d'autoriser madame la maire à solliciter l'ensemble des partenaires potentiels en vue de l'octroi d'éventuelles subventions ;
- 6 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DÉBATS :**

**Mme Assih :** « Nous allons maintenant pouvoir commencer l'examen de nos rapports, avec la présentation du premier d'entre eux par notre collègue Matthieu Stervinou. »

**M. Stervinou :** « Merci, Madame la Maire. Je vais donc vous présenter le rapport n°1, un rapport important pour les solidarités d'aujourd'hui et de demain. Vous allez voir que dans ce rapport, nous allons parler un peu du passé, car il se rappelle parfois à nous dans les décisions que nous prenons actuellement. Nous parlerons également du présent, des services actuels du CCAS, lesquels sont nombreux et exemplaires, et nous parlerons surtout du futur, de cette nouvelle page que nous souhaitons écrire pour les solidarités de notre Ville.

Si nous ne devons retenir qu'un nom, il s'agirait de celui de Dame Agnès Pérard de Kersula, épouse de Messire Charles Florimond Cardé des Carrières, plus souvent appelée la veuve Cardé. Cette veuve Cardé a œuvré toute sa vie dans la mise en place d'une Maison de charité à Quimper et, en 1749, elle a décidé de léguer ses terrains (des terrains importants, des terrains allant de la rue Étienne Gourmelen à la rue des Réguaire, bordés par la rue Luzel) à la ville de Quimper, sous deux conditions : la première condition était que ces terrains servent aux pauvres de Quimper ; la deuxième était qu'une congrégation, les Sœurs du Saint-Esprit, puisse y résider et y œuvrer. Aujourd'hui, ces terrains respectent ces deux conditions : ils abritent le CCAS, ainsi qu'une congrégation. Les Sœurs du Saint-Esprit continuent à œuvrer, notamment à la blanchisserie du CCAS. Cela fait donc 274 ans que les solidarités s'expriment sur ce bout de terre de Quimper.

En ce sens, je rappellerai quelques dates importantes de l'Histoire :

- 1796, c'est la Révolution. Les préfets et l'État s'intéressent aux solidarités et cogéreront à Quimper, avec les Sœurs, le Bureau de bienfaisance. Vous pouvez encore voir sur le fronton de l'Hôtel social cette mention de « Bureau de bienfaisance ».
- En 1839, c'est la création d'une salle d'asile qui accueillera, dès son ouverture, 135 enfants de deux à six ans, dont les parents ne peuvent plus s'occuper, sur les terrains de l'école des Pommiers.
- 1858 verra la création d'un ouvroir, l'ouvroir Sainte-Eugénie, qui permettra aux enfants de la salle d'asile d'être formés à la couture et à l'éducation de manière générale. Cet ouvroir, c'est le bâtiment qui est aujourd'hui à l'angle de la rue des Réguaire. Il existe encore aujourd'hui et il est propriété de la Ville.
- L'année 1887 voit naître les fourneaux économiques, rue des Douves, juste en proximité du Bureau de bienfaisance, avec une cuisine et un réfectoire. Il s'agit de l'ancêtre de notre restaurant social.
- En 1893 naît le Bureau d'assistance. Il s'agira d'une assistance médicale. Il s'agit là de l'ancêtre de notre point hygiène et santé, et peut-être aussi de nos services infirmiers à domicile.

- *En 1953, nous sommes passés au XX<sup>ème</sup> siècle avec le Bureau d'aide sociale. Il s'agit tout simplement de la fusion du Bureau d'assistance et du Bureau de bienfaisance.*
- *J'en viens aux grandes lois de décentralisation de 1986, avec la création des CCAS, qui sortent de la logique de simple assistance pour devenir un outil central de toutes les politiques de prévention et de développement social. De nos jours, le CCAS de Quimper est exemplaire, et cela à travers les différentes municipalités qui ont pu se succéder.*

*Je tiens moi aussi - je ne pouvais pas faire autrement - à saluer Geneviève Garros pour tout le travail qu'elle a pu mener pour que ce CCAS soit celui que nous connaissons aujourd'hui.*

*Au-delà des missions obligatoires qui lui sont confiées par la Loi (enquêtes sociales, instruction des demandes d'aides sociales, analyse annuelle des besoins sociaux, domiciliation des personnes sans résidence stable), le CCAS de Quimper propose de nombreuses prestations aux personnes en situation de précarité :*

- *Une épicerie sociale située au Petit Guélen ;*
- *Un restaurant social ;*
- *La gestion directe de près de 180 logements relevant de dispositifs divers ;*
- *Un accueil de jour ;*
- *Un point santé ;*
- *Un point hygiène ;*
- *Un module d'accès aux droits, en partenariat avec le Conseil départemental ;*
- *Des aides financières ;*
- *Des secours ;*
- *Des aides aux vacances ;*
- *Des aides aux loisirs.*

*Depuis que nous sommes arrivés en 2020, nous avons amorcé une démarche « d'aller vers », en créant les maraudes de jour avec le soutien de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), puis les équipes mobiles « Logement d'abord », qui œuvrent là aussi dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'intérêt) « le Logement d'abord », porté par l'Agglomération.*

*Nous portons également des prestations à destination des personnes âgées ou handicapées avec le portage de repas et la gestion directe de 29 logements groupés, situés en bas de la rue Pen Ar Stang, rue Jean Jaurès et rue Paul Borrossi, à côté de l'EHPAD Les Bruyères.*

*Au titre du Code de l'action sociale, notre CCAS gère également des établissements, au nombre de cinq. Nous avons un CHRS « Urgence » (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), plus communément appelé Hôtel social, qui dispose de 20 places pour accueillir les personnes majeures (hommes, femmes ou couples sans enfant) temporairement démunies de logement et orientées par le 115. Je signale d'ailleurs une erreur dans le rapport : il ne s'agit pas de 26 places, mais bien de 20 places, et de six places en dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel.*

*Nous avons un CHRS « Insertion », qui s'occupe de 20 personnes, afin de faciliter l'insertion par le logement de ces dernières, qui ont vécu la grande marginalisation.*

*Nous avons d'autres dispositifs tels que les Lits Halte Soins Santé (LHSS), au nombre de deux ; nous avons un service d'aide et d'accompagnement à domicile ; nous avons, enfin, un service de soins à domicile, avec une capacité de 60 personnes.*

*Le budget du CCAS est aujourd'hui de 14 millions d'euros. Dans le rapport n° 4, nous verrons la part que prend la Ville à ces actions. Cela représente environ 190 équivalents temps plein qui nous accompagnent et qui nous aident à mener toutes ces missions. À noter que si la Direction du CCAS était auparavant hébergée rue Théodore le Hars, elle est, depuis février 1989, hébergée au 8 rue Verdelet.*

*Ainsi, depuis 1749, les solidarités s'expriment au cœur de notre Ville, au plus proche des personnes en situation de précarité. Pour autant, les bâtiments qu'ils occupent aujourd'hui rue Étienne Gourmelen sont vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en juillet 2020, un projet de promotion immobilière nous contraignait à quitter les locaux actuels du CCAS, à échéance du 26 février 2026. Nous avons donc mené des actions pour créer un nouvel Hôtel des solidarités, car nous ne pouvions pas accepter que cela soit uniquement une histoire de bâtiment, une histoire de déménagement. Nous avons donc profité de cette occasion pour repenser les solidarités sur notre territoire, pour écrire une nouvelle page, comme nos anciens et nos ancêtres ont pu le faire à Quimper.*

*Tout cela se fait dans un contexte particulier, un contexte, comme la Maire l'a rappelé, de crise énergétique, de crise inflationniste, de transition numérique parfois difficile et de vieillissement de la population. Tout cela nous interroge et nous a permis de déployer une méthode innovante pour repenser à la fois les services existants, mais aussi pour penser les solidarités nouvelles à mettre en œuvre sur notre territoire.*

*Nous nous sommes appuyés sur trois piliers de la méthode de design des services publics :*

- *Premier pilier : une méthode de prospective et une méthode participative. Nous avons ouvert le champ des possibles, ouvert les réflexions, sans nous poser la question des contraintes dans un premier temps. Il s'agissait de définir ensemble le CCAS idéal. Lorsque je dis « ensemble », c'est que nous avons associé les associations, les agents, les usagers, les partenaires institutionnels, ainsi que les riverains.*
- *Second pilier de cette méthode : la place de l'usager, que nous avons souhaité mettre au cœur du dispositif à toutes les étapes de celui-ci.*
- *Le dernier pilier est une méthode de test : nous proposons, nous maquettons, nous créons, et puis nous testons, c'est-à-dire que nous allons justement proposer à l'ensemble des personnes qui ont participé à la démarche de venir donner leur avis pour améliorer les différents dispositifs.*

*Les étapes de la méthode de design des services publics sont au nombre de six. Je ne vais pas vous les détailler, mais les citer rapidement.*

- *La première étape est la clarification des objectifs et la définition des enjeux.*
- *Pour la seconde étape, dite « d'immersion et d'entretiens », il s'agit de se plonger dans le quotidien des usagers et de mieux connaître les besoins des services.*

- *La troisième étape est dite « d'idéation co-conception ». Derrière ce mot barbare, ce sont tout simplement de nombreux entretiens, de nombreux échanges avec toutes les personnes associées au projet, ainsi que des ateliers menés pour explorer les différents champs de l'action sociale à Quimper et voir les améliorations que nous pouvions y apporter.*
- *La quatrième étape est celle du prototypage. Il s'agit de ce maquettage : nous avons essayé de conceptualiser les choses pour les tester (= c'est la cinquième étape).*
- *Enfin, nous arrivons à la dernière étape, la sixième, avec l'écriture d'un cahier des charges et des usages du futur Hôtel des solidarités, qui sert de base à la maîtrise d'ouvrage.*

*Tous ces travaux, qui nous ont bien occupés durant la fin de l'année 2021 et une grande partie de l'année 2022, nous amènent à questionner les services existants, mais également à proposer de nouveaux services pour les Quimpérois.*

*Je vais commencer avec la Direction de l'Action sociale. Je ne vais pas vous donner l'ensemble des modifications et des évolutions que nous allons proposer, mais vous donner quelques éléments, notamment sur les points que nous allons améliorer et les espaces nouveaux que nous allons créer. Concernant l'accueil social et l'accueil de jour, nous allons améliorer l'espace numérique équipé d'ordinateurs. Aujourd'hui, tout cela se passe dans une salle qui est semi-enterrée, avec un poteau au milieu, où se passent énormément de choses. Nous allons donc créer un espace numérique dédié.*

*Nous allons créer des espaces nouveaux, notamment un espace bagagerie équipé de casiers à codes, permettant aux usagers de faire leurs démarches, d'aller répondre à des rendez-vous et de pouvoir déposer leurs affaires ; un espace de convivialité mutualisé avec l'Hôtel social, qui soit confortable pour se reposer, espace de répit où les personnes ayant par exemple passé une nuit dans la rue, dans le froid et la pluie, puissent se recharger ; un espace extérieur d'accueil, connecté, abrité et verdoyant, avec une cour végétalisée, tout simplement pour rendre l'espace plus humain et apaisé, avec toujours un endroit dédié à l'accueil des animaux, avec des anneaux d'attache, qui permettra là aussi aux usagers de mener leurs actions.*

*Concernant le point hygiène et santé, nous souhaitons augmenter l'amplitude horaire et créer deux blocs sanitaires séparés, car nous avons aujourd'hui un point hygiène mixte. Il s'agira notamment de favoriser la venue des femmes.*

*Dans les espaces nouveaux, nous souhaitons ajouter un espace lavage canin, qui permettra d'entrer en médiation avec les usagers à la rue, ainsi qu'un cabinet de soins avec une salle d'attente confidentielle qui desservira trois cabinets médicaux, là aussi pour accueillir des spécialistes et permettre la consultation en visio. Nous mettrons également en place un espace socio-esthétique intégré au point santé, qui permettra de travailler sur la confiance de soi, avec la participation de professionnels du bien-être.*

*Concernant l'Hôtel social, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous disposons aujourd'hui de 20 places, mais de 10 chambres. Nous souhaitons donc proposer 20 chambres individuelles avec douche et sanitaires, dont quatre seront dédiées à l'accueil des animaux, avec des dispositifs réservés à ces derniers. Nous souhaitons également augmenter le nombre de*



*chambres en Lit Halte Soins Santé et les passer de deux à quatre. Il s'agira de négocier avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).*

*Ensuite, nous souhaitons créer un espace pour recevoir les familles, en extérieur ou dans l'espace commun, en fin de journée et en week-end. Aujourd'hui, cela n'est pas possible : une personne hébergée qui est à la rue et qui souhaite recevoir sa famille ne peut pas l'accueillir dans le CCAS.*

*Nous souhaitons encore mettre en place une mini-épicerie proposant aux usagers, en dehors des heures d'ouverture du service, des boissons, bien sûr sans alcool, ainsi que du café. Il faut savoir que les usagers de l'Hôtel social, une fois les portes fermées, n'ont pas la possibilité d'en sortir avant le lendemain matin.*

*Concernant le CHRS « Le Relais », nous souhaitons mutualiser des espaces numériques dans un accueil convivial au sein du Café solidaire. Nous en reparlerons tout à l'heure.*

*Concernant la Direction des Personnes âgées et du Handicap, nous avons l'intention de créer une Maison des aidants. Ce dispositif nous permettra de faire face, comme l'a dit Isabelle Assih tout à l'heure, au vieillissement de la population. La pyramide des âges de notre Ville ne nous trompe pas : le vieillissement y est inscrit, il sera massif dans les prochaines années et nous devons être aux côtés de ceux qui accompagnent leurs proches, c'est-à-dire les aidants, dont le nombre – c'est là aussi la pyramide des âges qui nous le dit – va se réduire de manière conséquente. Cette Maison des aidants aura pour objet des temps d'animation, de formation. Il s'agira également d'un espace de répit, un espace de réunion et d'échange entre pairs.*

*Pour les agents et l'attractivité des métiers, de nos métiers (comme vous le savez, nous connaissons de nombreuses difficultés de recrutement), nous souhaitons apporter des salles de réunion adaptées. Nous souhaitons mettre en place une salle de pause, notamment pour nos aides à domicile, une salle de pause qui soit accessible rapidement pour qu'elles puissent, elles aussi, avoir des temps de pause. Aujourd'hui, elles peuvent le faire au troisième étage du CCAS, rue Verdelet, ce qui ne facilite évidemment pas ces temps de pause.*

*Nous souhaitons également mettre en place un « espace zen », qui permette justement de dissocier cet espace de convivialité et ces espaces de repos. Pour nos agents, nous mettrons aussi en place un espace vestiaires et douches, qui permettra d'encourager les mobilités douces, notamment le vélo – je suis sûr que Patrick Troglia sera attentif à ce point. Nous aurons la possibilité de prendre une douche après une pratique sportive, par exemple durant la pause déjeuner, mais aussi de nous laver après un rendez-vous difficile au sein de l'Hôtel social ou lors de visites de nos aides à domicile.*

*Je parlais tout à l'heure du « CCAS-Café » : nous voulons un CCAS qui soit ouvert sur son quartier, un CCAS qui soit un véritable service public nouveau, proposé à la fois aux usagers du CCAS, bien sûr, mais également aux riverains. Ces temps d'échange, qui permettront peut-être aussi de déconstruire certaines représentations, seront au cœur du dispositif.*

*L'équipe projet de la démarche de design nous a aussi fait remarquer que nous pouvions devancer la mise en œuvre de ce nouveau CCAS avec la mise en place d'une équipe*

*responsable du bien-être au travail et la mise en place d'une meilleure interconnaissance entre les différents partenaires. C'est quelque chose qu'il faut structurer et que nous accompagnerons dans les mois et les années à venir.*

*J'en ai terminé avec les nouveaux espaces, ce que nous attendons de ces nouvelles solidarités. Je le dis peut-être de manière pompeuse, mais il s'agit bien d'écrire une nouvelle page dans les solidarités de la Ville et de nous inscrire dans la lignée de la veuve Cardé, qui avait marqué son temps, ou de Geneviève Garros, plus récemment, qui a également marqué son époque.*

*Pour tout cela, nous avons besoin d'un nouvel écrin. Quand nous sommes arrivés en juillet 2020, je vous l'ai dit, le CCAS était vendu pour une opération immobilière. C'est tout l'îlot qui a été vendu, l'îlot des Réguaires, avec la tranche n° 1, qui est celle de l'école des Pommiers, qui a été directement vendue – d'ailleurs, l'école est aujourd'hui rasée et les travaux ont commencé – et une seconde tranche, une tranche conditionnelle, qui héberge aujourd'hui le CCAS.*

*Lors du protocole signé le 27 mai 2020 entre la ville de Quimper, la société Dom&Terre et la SAVIM, était incluse une clause indiquant que nous devons obtenir un jugement définitif ayant pour effet de constater la révision ou la nullité de la clause insérée dans l'acte de donation reçu le 27 mars 1749. J'en ai parlé tout à l'heure en début de Conseil. Il se trouve que le 12 avril 2022, le tribunal judiciaire de Quimper en a décidé autrement. Je vous lis rapidement l'extrait du jugement : « En l'espèce, la commune de Quimper ne démontre nullement en quoi l'exécution de la libéralité qui lui a été consentie est devenue, en raison d'un changement de circonstances, extrêmement difficile ou sérieusement dommageable pour elle, se contentant d'indiquer qu'elle souhaitait procéder à la réhabilitation du quartier dans lequel se trouvaient les immeubles donnés, sans motiver les raisons pour lesquelles elle ne peut continuer à exécuter la libéralité consentie conformément aux souhaits du donateur ».*

*Le projet de l'EHPAD des Magnolias, qui était la première direction que nous avons prise, s'arrête. Nous avons une décision de justice qui nous indique que ce terrain de la veuve Cardé doit rester un terrain dédié aux solidarités.*

*Dans ce rapport, nous vous proposons d'acquérir le 36 rue des Réguaires, qui est nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de nouveau CCAS, un projet qui tiendra dans 3 500 mètres carrés, comme nous l'avons prévu dans les Magnolias, un projet qui pourra répondre aux besoins nouveaux de la population et permettra d'écrire cette nouvelle page.*

*J'en viens donc à ce qu'il vous est demandé de délibérer :*

- *Acter le principe de la réalisation d'un nouvel équipement dédié aux solidarités, selon le nouveau scénario décrit dans le rapport ;*
- *Autoriser madame la Maire à engager toutes les études nécessaires à la programmation et à la mise en œuvre de ce projet d'Hôtel des solidarités ;*
- *Autoriser madame la Maire à lancer toutes les démarches, à signer l'ensemble des actes et contrats qui seraient nécessaires aux acquisitions foncières et à l'ensemble de la mise en œuvre du projet ;*
- *Autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées BL 949 et BL 950, propriétés de la SCCV Les Pommiers (Société Civile de Construction Vente), pour un montant de 764 255 euros ;*

- Autoriser madame la Maire à solliciter l'ensemble des partenaires potentiels en vue de l'octroi d'éventuelles subventions ;
- Autoriser madame la Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Merci à tous pour votre attention. Je laisse la parole à Isabelle Assih. »*

**Mme Assih :** *« Merci, Matthieu, pour cette présentation fort complète. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Laurence Vignon. »*

**Mme Vignon :** *« Je voudrais effectivement saluer ce projet, qui est un très beau projet. Je le découvre – même si nous l'avions évoqué précédemment – et je trouve que les visuels sont assez parlants. Je trouve extrêmement intéressante la logique d'ouverture vers l'extérieur. Comme tu l'as dit tout à l'heure, je pense que cela permettra aussi de maintenir le lien entre la Ville et cette question de solidarité. Je trouve que l'histoire est assez rigolote et assez taquine sur ce point, puisque, comme tu le disais en conférence de presse, les choses continuent tranquillement. En tout cas, nous essayons de garder cette idée d'une place centrale de la solidarité dans cette Ville.*

*Je voulais juste ajouter quelque chose, puisqu'effectivement Geneviève Garros est avec nous aujourd'hui. Nous l'avons saluée, je la salue également, parce que je sais ce qu'elle a fait pour ce CCAS. Je sais que c'est grâce à elle qu'il a rayonné et qu'il continue à rayonner. Je voudrais tout de même avoir une pensée - et je pense qu'elle ne m'en voudra pas - pour le directeur qui l'a accompagnée pendant toutes ces années, qui a été un grand directeur, qui s'appelle François Fougère. Derrière les élus, il y a aussi des directeurs, des administrateurs. Je pense également à Aurore Durdon, qui porte aujourd'hui le projet. Ce sont des gens qui sont importants dans les politiques sociales et de solidarité parce qu'ils nous permettent aussi parfois de pouvoir saisir des opportunités que nous n'aurions pas vues et de mettre en musique nos projets politiques. Je pense que cela valait le coup de le rappeler. Merci, en tout cas. »*

**Mme Meunier-Le Treust :** *« Lorsque j'ai écouté Monsieur Stervinou, mon très cher collègue, mais nous étions dans « du Besson » là ! « Espace socio-esthétique », « design des services publics » : c'est magnifique ! Il est évident que je cautionne tous ces travaux, ces nouveaux locaux. Il était temps, puisque nous avons véritablement une grande vétusté caractérisée ! Je reviens simplement sur ces 20 chambres individuelles. Il faut savoir que concernant les femmes qui sont en maltraitance, nous avons 20 cas par semaine devant le tribunal. Ces 20 chambres individuelles sont donc une belle avancée, mais je pense que ce ne sera pas encore suffisant ! Merci, madame la Maire. »*

**Mme Assih :** *« Guillaume Menguy et Karim Ghachem. »*

**M. Menguy :** *« Merci, madame la Maire. Cette délibération démontre que construire la Ville est passionnant, parce que nous nous tournons vers le passé, un passé très lointain en l'occurrence. Nous nous tournons vers ce passé pour construire l'avenir. Je trouve que cette délibération démontre à quel point les projets que mènent les collectivités, dans un temps qui est moyen comparé à ce passé que nous évoquons, sont soumis à des aléas importants, surtout en matière d'urbanisme. Nous en avons un exemple flagrant aujourd'hui.*

*C'est une délibération, que Matthieu Stervinou présente, qui concerne finalement deux projets et deux objectifs importants pour la Ville :*

- *Il s'agit d'une opération d'urbanisme, de création de logements au centre-ville, pas d'un projet de promotion immobilière. A la base, l'objectif initial de ce projet est de mettre du logement en centre-ville, dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » et de l'enjeu de redensifier l'habitat au centre-ville, de redonner des dynamiques à notre cœur de ville. C'est évidemment un objectif fondamental que nous avons, que vous aviez, et que peut-être nous avons, dans les années antérieures, laissé un peu trop se déliter, de la même manière que le commerce en centre-ville. Aujourd'hui, les municipalités - et cela n'est pas propre à Quimper - se trouvent confrontées à ces questions de vacance commerciale et de vacance de logements, qui ne sont plus du tout adaptés, et qui parfois même, sont inadaptables aux conditions de vie moderne.*
- *C'est aussi le projet de création d'un Hôtel des solidarités.*

*Les deux sont éminemment nécessaires, je le dis devant Geneviève Garros, que je salue et dont je salue l'action. Les deux sont éminemment nécessaires et incontournables pour notre Ville : la nécessité de produire du logement, pour ramener de la population, faire vivre la Ville et, de l'autre côté, ce projet d'Hôtel des solidarités, dont tout le monde convient.*

*Matthieu Stervinou a décrit les conditions actuelles, dont nous avons parlé lors du fameux dernier Conseil municipal de la mandature, au cours duquel avait été passée cette délibération. La délibération actuelle y fait référence. Nous avons eu des échanges passionnants, que j'ai relus avant ce Conseil. Tout le monde convenait, des deux côtés de la table, de l'urgence et de la nécessité de créer un nouvel Hôtel des solidarités, et en tout cas, de modifier les conditions d'accueil actuelles.*

*Or, je trouve que sur ces deux sujets (la création de logements en centre-ville et l'Hôtel des solidarités), cette délibération pose des difficultés. Je ne suis pas persuadé du bien-fondé du maintien de ce service public essentiel dans un ensemble immobilier soumis à de fortes contraintes... Matthieu Stervinou a parlé du poteau en plein milieu de la salle, qui n'est pas la seule contrainte de cet ensemble immobilier puisqu'il est préservé au titre des monuments historiques dans l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Je ne suis pas persuadé, au vu des contraintes bâtementaires actuelles, qui vont peser sur le futur projet d'Hôtel des solidarités à cet endroit-là, que ce soit le meilleur choix pour le but poursuivi. Néanmoins, je conviens de la difficulté de créer, ailleurs, de toutes pièces, un nouvel établissement. Mais, au regard du travail qui a été mené (qui avait été commencé par Danielle Garrec ; je pense que Philippe Calvez avait également dû s'y atteler avec elle lors du précédent mandat ; et qui a été poursuivi et intensifié - avec l'imminence de ce projet - par votre équipe et Matthieu Stervinou), quand nous voyons aussi le descriptif des futurs besoins de l'Hôtel des solidarités, je me dis qu'il va être compliqué de faire rentrer ces exigences, ces besoins pour la qualité de l'accueil de ces usagers démunis, dans cet ensemble immobilier qui connaît de fortes contraintes...*

*C'est un peu l'histoire de notre Ville : des contraintes, qui sont aussi des chances. Nous avons un patrimoine exceptionnel mais nous avons également des risques d'inondation qui concernent beaucoup de fonciers. Cela fait que nous ne pouvons pas toujours construire où nous le voudrions, comme nous le voudrions. C'est la vie de la Ville avec laquelle nous*

*devons faire, mais qui fait qu'il est compliqué de créer un nouvel établissement et de créer du logement.*

*Des opportunités comme celles-là, sur un foncier de cette importance-là (puisque le projet de production de logements, dans cet hyper centre-ville, conduisait tout de même à produire une centaine de logements dans les deux tranches de l'opération. Les deux tranches plus une, puisque la Direction Générale des Finances Publiques – DGFIP - s'intègre dans l'opération), ne se présentent pas tous les jours. La première tranche, celle de l'école des Pommiers, est en cours ; la seconde tranche est celle de l'Hôtel des solidarités, celle dont nous parlons et qui fait l'objet de problèmes juridiques ; la troisième tranche est celle de la DGFIP, que la délibération nous propose d'acquérir. Cela représente une centaine de logements. Un foncier comme celui-là, pour produire cent logements au centre-ville de Quimper, il n'y en a pas beaucoup ! J'entends l'Histoire, elle me touche également et nous touche forcément tous, mais je pense qu'il y aurait eu d'autres possibilités d'être fidèle à l'Histoire, d'être fidèle au Droit et de servir tous ces objectifs à la fois : l'accueil des démunis dans de bonnes conditions, dans les meilleures conditions ; et la production de logements en centre-ville, qui est évidemment un objectif essentiel.*

*Or, je trouve là que la Ville abandonne un peu vite devant une décision d'un tribunal judiciaire. Il y avait des possibilités de recours, d'appel devant d'autres juridictions. Je suis persuadé qu'il y avait également des possibilités de satisfaire, dans le cadre de l'opération de production de logements, la vocation sociale qui avait été affectée par le legs à ce foncier. Je regrette donc que la Ville, devant ce sujet juridique - qui est mis en avant, mais je ne suis pas persuadé qu'il soit le seul motif d'abandon -, recule et abandonne un projet qui était bon pour elle. Au final, le foncier qui est concerné par le legs et cette condition, concerne 28 logements, soit un tiers de l'opération globale. L'opération de l'école va donc sortir, les 28 logements sur l'emprise sociale ne sortiront pas et l'emprise DGFIP ne sortira pas non plus.*

*J'entends la sincérité qui est la vôtre mais je regrette que la ville de Quimper ne soit pas allée un peu plus loin pour satisfaire, à la fois, cet impératif de production de logements en hyper centre-ville - essentiel pour le dynamisme de notre cœur de ville -, sur un foncier comme nous en trouvons rarement, et la réflexion sur un Hôtel des solidarités dans d'autres conditions. Merci, Madame la Maire. »*

**Mme Assih** : « *Merci. Karim Ghachem voulait s'exprimer, puis Daniel Le Bigot. »*

**M. Ghachem** : « *Merci, Madame la Maire. Juste avant de passer à la délibération, je voulais faire un petit point d'introduction pour remercier d'avoir fait ce Conseil municipal dédié aux solidarités. Je sais que certains, et surtout certaines, partagent cet avis que, dans des Conseils municipaux parfois chargés, nous traitons très rapidement les délibérations relatives aux solidarités et que nous n'avons pas le temps nécessaire de l'échange. Je sais que Laurence Vignon s'est battue pour que ces sujets ne soient pas traités en dernier et que nous prenions le temps d'en parler. C'est une très belle initiative et je vous remercie.*

*Bien sûr, j'ai quelques regrets - mais c'est aussi le jeu ! Je m'attendais aussi, dans ce Conseil spécial, à ce que nous parlions, plus largement, des solidarités et que nous ouvrons la voie à un état des lieux sur Quimper et Quimper Bretagne Occidentale (QBO) ; à ce que nous parlions de la situation mais aussi des actions qui pourraient être menées en partenariat. Nous parlons des associations, mais nous sommes en partenariat avec d'autres institutions : avec QBO, avec le Département... Je m'attendais aussi à ce que l'on évoque les nouvelles*

*solidarités, qu'elles soient gérées au niveau de la Ville ou au niveau communautaire : je pense, par exemple, à l'économie sociale et solidaire. Nous nous sommes battus pendant longtemps pour que ce soit intégré dans le champ de l'économie, mais je n'oublie pas que cela fait partie des deux champs. Lorsque nous parlons de solidarités, je pense qu'il est important d'élargir les champs, même si « le cœur » de l'action solidarités est bien géré sur la Ville (la santé, le CCAS, etc.). Néanmoins, je m'attendais à avoir une ouverture un peu plus grande sur d'autres sujets...*

*A propos de la délibération, j'ai bien aimé ce qu'a dit l'adjoint Matthieu Stervinou : cela ne parle pas que d'un simple déménagement ; il s'agit aussi d'une vision, même si la délibération, ce sur ce quoi nous votons, concerne bien le déménagement. Tout le reste est de l'habillement, mais il est essentiel d'en parler. La délibération est aussi le prétexte de parler de notre vision des solidarités, ce qui est très bien !*

*Je disais en aparté, avant ce Conseil, en présence de la Maire et en présence de Geneviève Garros, qu'il est aussi question d'une certaine pression. En effet, Geneviève a amené beaucoup d'innovations et beaucoup de créations, en termes de solidarités, lors des précédents mandats, et cela oblige à un niveau d'exigence assez fort...*

*En ce qui concerne l'emplacement du futur Hôtel des solidarités, je rejoins un peu la précédente intervention, même si je n'ai pas d'avis tranché là-dessus. Je n'ai pas d'opposition. Mon souci concerne surtout la place des nouvelles solidarités. Matthieu en a parlé en disant que c'est l'occasion de repenser de nouvelles solidarités et de faire preuve d'innovation. Cela dit, je n'en ai pas entendu beaucoup d'exemples. Je sais qu'on ne peut pas les inventer comme cela. J'ai entendu beaucoup d'améliorations, qui étaient nécessaires et indispensables, et je sais tout le travail qui a été fait sur l'amélioration de l'ergonomie, des conditions de vie, sur les nouveaux services rendus... Ces nouveaux services, c'est de l'innovation pour Quimper, mais ce sont des services qui manquaient à Quimper. Nous remédions donc à cela et c'est déjà un énorme pas.*

*Sur les nouvelles solidarités, je pense à tout le travail à mener sur la lutte contre l'isolement. Nous savons qu'après la période Covid, avec le vieillissement de la population, avec l'éclatement des familles comme nous le connaissons maintenant depuis plusieurs années, c'est un sujet central. Nous avons tous pu le constater lors de nos visites aux citoyens, lors des campagnes électorales. L'isolement grandit dans cette Ville. C'est un sujet majeur qu'il faut traiter.*

*Un sujet qui est un peu « fourre-tout » mais qui est également essentiel, c'est l'inclusion : comment faire pour que les Quimpérois se sentent encore plus inclus dans la société, afin qu'il n'y ait pas de décalages. Cela, c'est transversal et c'est bien ce qui est compliqué. C'est pour cela que j'exprimais ce petit regret au début de mon propos. C'est comment créer de nouveaux liens sociaux ? Comment développer encore plus les solidarités intergénérationnelles, les solidarités entre quartiers, la mixité sociale ?*

*Au travers de tous ces points-là, je vous donne aussi des pistes pour pouvoir enrichir le sujet... Comment pouvons-nous parler de tout cela ? Parce que, là, nous parlons de ce qui existe, ce que je salue cependant. Il existe une continuité à Quimper dans l'amélioration continue de ce que nous pouvons faire envers les plus précaires. Mais je pense que nous avons un besoin et un devoir d'innovation au niveau des solidarités. J'attendais quelques pistes... Pas toutes, parce que nous ne pouvons pas tout traiter et parce que cela demande un*

*travail énorme, mais j'attendais ces éléments de même qu'un point sur la transversalité des solidarités que nous devons mettre en œuvre.*

*En termes de réflexion sur les usagers : nous avons les usagers habituels du CCAS, mais comment pouvons-nous faire en sorte que l'Hôtel des solidarités soit un lieu pour tous ? En effet, l'important, c'est aussi la prévention, avant que ces usagers aient besoin des aides. Je pense que des personnes cherchent également un endroit pouvant les aider à ne pas tomber dans la précarité, pouvant les aider à lutter... Je vois les avancées sur tout ce qui est « numérique », etc., mais il y a de nombreux autres points : beaucoup de gens s'interrogent sur le grand âge, sur la façon d'aider une connaissance, etc., Il s'agit donc de savoir comment nous pouvons améliorer ces points.*

*Voilà ce que je voulais dire. Cela ne porte pas forcément sur la délibération, sur le déménagement, parce que beaucoup de choses ont été dites précédemment par Guillaume Menguy, mais je voulais insister sur ces points d'amélioration que nous pouvions apporter, en dehors de la délibération, afin d'éclairer sur l'état des lieux et notre vision de l'avenir. Les innovations, je les vois sur la méthode, je vois les nouveaux services, mais je ne vois pas encore la vision sur la marche de créativité et de construction. Je vous remercie. »*

**Mme Assih :** *« Je vais juste répondre rapidement à votre intervention. La marche de créativité découle de la démarche de design de service, qui a été à l'œuvre pendant le travail réalisé en 2021 et 2022. C'est vraiment le fruit du travail de concertation, de co-construction avec les différents acteurs et riverains. Nous ne pouvons pas leur demander davantage que ce qu'ils ont produit. Ce qui a émergé, dans cette part de créativité, ce sont également de nouveaux services, pas seulement une amélioration de l'existant. Je pense, par exemple, à la Maison des aidants, à l'amélioration des conditions de travail... Il me semble qu'il est aussi important de respecter une démarche de design de service. En l'occurrence, ce premier rapport est extrêmement fidèle à la méthode qui a été entreprise d'une manière innovante. Je salue également l'innovation dans la méthode, puisque c'était quasiment la première fois que nous avons une méthode aussi aboutie en termes de participation citoyenne.*

*Ensuite, à vous écouter - j'entends ce qui est intéressant dans les propositions -, il me semble qu'il serait nécessaire, peut-être, d'envisager un séminaire collectif avec les élus, avec les professionnels gravitant autour de l'action sociale mais aussi autour de la cohésion sociale, parce que quand on parle de cohésion sociale, il est question de logement, de mobilités, de sport, de culture... Effectivement, avant une éventuelle seconde édition un peu spécifique de Conseil municipal autour des solidarités, il serait nécessaire que nous ayons ce temps de réflexion entre élus, d'une manière collective, pour pouvoir dégager cette part supplémentaire en termes d'innovation.*

*Dans cette première édition spécifique de Conseil municipal, autour des questions de solidarité, nous proposons au vote des projets structurants. Le premier projet est extrêmement structurant sur les services d'accompagnement que nous aurons demain sur la ville de Quimper. Le rapport sur le Conseil Local de Santé est également un projet extrêmement structurant, traitant des questions de prévention, d'accompagnement et d'accès à la santé. Cela me semble un incontournable, et c'est aussi le fruit d'un travail – Yvonne Rainero nous le présentera – de co-construction. Je préfère tout de même le dire, parce que nous sommes là aussi pour voter des rapports. Et, pour le coup, ce sont des rapports extrêmement structurants ! Mais, cela n'empêche pas la poursuite de cette réflexion collective. Le rapport concernant le projet d'élaboration d'un Conseil Local du Handicap sera le premier à*

*l'échelle de la ville de Quimper, mais surtout un des rares à l'échelle nationale ! Là, il est question de traiter toutes les questions relatives aux besoins des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature du handicap et quel que soit le domaine de la vie quotidienne. Cela aussi est très structurant. C'est bien parce que nous avons recruté une nouvelle chargée de mission spécifique, qui doit nous accompagner dans le projet politique autour des questions de santé et d'inclusion, que nous pouvons maintenant structurer et mettre en œuvre, décliner les orientations politiques... Plus tous les autres projets.*

*Aujourd'hui, et c'est pourquoi je me permets d'intervenir à ce stade de nos échanges, nous avons des projets très structurants. Le Projet Éducatif Global en est un également. Certes, nous vous présentons ici une méthode, les champs dans lesquels nous sommes en train de travailler. Il y aura une mise en œuvre opérationnelle qui sera votée lors du Conseil municipal du mois de juin. Mais là aussi, en travaillant sur l'égalité des chances, nous sommes au cœur des solidarités.. /*

*J'entends donc tout à fait les remarques qui sont faites et je les reçois comme une invitation à aller encore plus loin, avec une réflexion collective qui pourrait mener à d'autres rapports à voter en Conseil municipal. Nous sommes d'accord.*

*Daniel Le Bigot voulait intervenir. »*

**M. Le Bigot :** *« Je souhaitais intervenir en réponse aux propos de Guillaume Menguy. Il est vrai que la tentation est grande, dans une Ville avec un cœur historique comme Quimper, de réserver des espaces de logements à 4 000 euros du mètre carré, parce que c'est cela : aujourd'hui, les logements, dans le cœur de ville, sont à minimum 4 000 euros du mètre carré. La tentation est donc grande. Que recevons-nous alors comme populations ? Nous recevons des populations, à même d'acheter à 4 000 euros le mètre carré, pour lesquelles il s'agit souvent du deuxième bien. Ce sont des personnes âgées qui reviennent en ville chercher le confort d'un centre-ville.*

*Néanmoins, une Ville ne se construit pas – tu le sais aussi bien que moi – simplement avec ce type de populations. Aujourd'hui, que nous le voulions ou non, nous avons des populations qui cherchent du locatif public. C'est le rôle de l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction) et nous avons également besoin d'avoir du locatif public dans le cœur de ville. Bien évidemment. Nous avons aussi besoin de pouvoir héberger des populations qui sont en grandes difficultés. Celles dont nous parlons, sont des populations en grandes difficultés. Là encore, la tentation est grande de les cacher, de les amener à l'extérieur du centre-ville, de manière à ce qu'elles ne nous « embêtent » pas. Dans le centre-ville, bien évidemment, elles seront là, elles seront visibles, mais c'est notre reflet. Accepter cette visibilité, c'est aussi accepter notre société telle qu'elle est. Je crois ainsi que le projet de faire cet Hôtel social, à cet endroit-là, relève de ce besoin de diversification et de diversité dans un cœur de ville. »*

**Mme Assih :** *« Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Philippe Calvez. »*

**M. Calvez :** *« Merci, madame la Maire. A mon avis, le dernier propos tenu est très consensuel et je ne vois personne qui pourrait s'y opposer en matière sociale. Pour ma part, ce à quoi je fais attention – je l'ai un peu dit en commission l'autre jour – ce sur quoi je vais me baser, dans l'état actuel du projet (qui est encore au stade des prémices ; il va falloir retravailler), c'est tout le travail auquel j'ai participé et qui a été mené pendant un peu plus de deux ans. Ce travail a amené à quelque chose de très abouti (non pas par rapport à une*



*architecture. J'avais ici émis quelques doutes quant à la possibilité de joindre le tout – je parle des Magnolias). Il s'agit cependant de faire attention parce que je sais qu'il y a eu un gros investissement, des personnels en particulier, des associations (il y a eu une vraie participation ici). Il y a eu des choses en salle des réceptions, plus tout le reste auquel je n'ai pas assisté en tant qu'élu de l'opposition (c'est d'ailleurs dommage). Il s'agit de ne pas tout mélanger et ne pas donner un signal à tous les gens qui ont travaillé sur ce projet... Bien sûr, je n'ai rien contre des projets sur le handicap, etc. mais le fait de lier l'ensemble, même si la démarche est honorable et si... Pardon ? »*

**Mme Assih :** *« Excuse-moi, je parlais d'un autre rapport. Ce n'est pas tout en même temps. Je ne me suis peut-être pas bien exprimée. »*

**M. Calvez :** *« D'accord, c'est peut-être une incompréhension de ma part. Il s'agit de ne pas noyer –je n'arrivais pas à trouver le mot juste – le travail qui a été fait sur le projet spécifique de l'Hôtel des solidarités, de ne pas donner des signaux négatifs alors que le travail a été réalisé avec beaucoup de sérieux de la part des services, de la part des gens qui y ont participé - parce qu'il est vrai qu'il s'agit d'un sujet important. J'en avais juste un peu vu les prémices avec Daniel Le Bigot mais cela portait davantage sur le domaine architectural que sur le contenu réel. C'était donc juste un petit bémol, mais peut-être y a-t-il eu incompréhension de ma part. »*

**Mme Assih :** *« Oui, possiblement. J'ai juste repris l'esprit général de ce Conseil municipal, avec les différents rapports qui vont être votés, dont la création du Conseil Local du Handicap, mais qui est dissocié de ce rapport-là. Même si, après, il y aura aussi de la transversalité...*

*Je suis entièrement d'accord et merci de le signaler : un vrai travail de qualité a été mené au travers de cette démarche de design de service, démarche participative, tant au niveau des participants que des salariés. Nous allons donc faire en sorte de préserver au maximum les idées novatrices qui ont émergées de ce travail !*

*Guillaume Menguy. »*

**M. Menguy :** *« Merci, madame la Maire. Je voulais juste répondre, brièvement, aux propos un peu caricaturaux de Daniel Le Bigot, parce qu'il oublie de préciser qu'à Quimper, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) impose, pour une opération de 30 logements, 30 % de logements sociaux. Cette opération immobilière prévoyait donc du logement social. Dans une opération immobilière, plus nous créons de logements, plus nous créons aussi de logements sociaux. Il ne faut donc pas opposer les types de logements.*

*Pour notre part, nous n'avons jamais été dans une vision dogmatique du logement social. Il suffit d'ailleurs de regarder les chiffres auxquels nous avons abouti. En fin de mandat, nous sommes arrivés, en termes de création de logements sociaux, à une proportion inédite à Quimper au regard de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain). Ne soyons donc pas dogmatiques là-dessus. Il faut que tous les projets d'urbanisme et de production de logements puissent accueillir toutes les populations. Je crois que ce sont même les propos du PLU de Quimper. Cela pour toutes les opérations qui sont menées en centre-ville comme à l'extérieur. Une opération extrêmement importante est en cours à Kervalguen, menée par l'OPAC, parce que la Ville avait vendu un foncier important, à Penhars, pour une opération très importante. De la même manière, à Gourmelen, un petit peu plus haut que l'îlot Réguaires, il y a une*

*opération extrêmement importante en cours, dans le cadre d'un permis d'aménager, menée par l'OPAC. Dans notre esprit, il n'y a donc jamais eu de vision qui consistait à opposer le logement social et un logement dit « normal », habituel, en tout cas, conventionnel.*

*Par ailleurs, Daniel, j'ai dit dans mon propos - mais tu ne l'as peut-être pas retenu - que je pensais que sur le foncier concerné par le legs, il était peut-être possible d'envisager une autre vocation : peut-être dans le cadre de logements spécifiques qui pourraient accueillir des populations en situation délicate. Par ce biais, nous aurions peut-être réussi à satisfaire les conditions du legs et le projet de production de logements. N'opposons donc pas les choses. D'ailleurs, je ne crois pas que ce soit l'esprit de nos échanges. »*

**Mme Assih** : *« Pour répondre à votre intervention, je rappelle que le jugement n'a pas cassé le legs, alors qu'il y avait du logement social. Effectivement, nous aurions pu nous dire : « Faisons le pari de maintenir le projet tel qu'il était pensé jusqu'à juillet 2022 », mais cela serait revenu quand même à rompre le compromis de vente, parce que le projet n'était pas exclusivement un projet de production de logements sociaux... C'est un peu l'idée que je comprends. Et puis, peut-être que malgré un appel, le jugement n'aurait pas considéré que cela correspondait suffisamment à l'esprit de la veuve Cardé, tel qu'il figurait dans son legs.*

*Trois ans, quand même ! J'ai lu les conseils que vous aviez eus et ils étaient assez optimistes, il faut le reconnaître, par rapport à cela. Le notaire estimait le temps de la procédure à deux ans, mais en réalité, cela a été trois ans. Ainsi, reprendre le risque d'une procédure de trois ans, sans même être certains qu'un projet exclusivement logement social soit considéré comme recevable, eût été hasardeux. C'est un premier argument sur lequel nous avons dit non : nous ne retardons pas les projets.*

*Je pense que Marc Andro va également répondre sur la question de la production de logements au centre-ville, puisque nous ne renonçons aucunement à l'ambition de production de logements, telle que nous avons pu la définir en début de mandat, et qui prolonge aussi ce qui avait été entamé auparavant.*

*Pour en revenir à ce jugement, il est véritablement riche d'enseignements, dans la mesure où nous voyons bien que le juge – c'est ce que je comprends - est resté au plus près de l'esprit de la donatrice d'il y a trois siècles. C'est étonnant, mais c'est ainsi, et nous devons en tenir compte.*

*Je termine tout de même ma précision : la première raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité faire appel du jugement, c'est que nous ne voulions pas prendre le risque d'une procédure qui aurait pu ne pas aboutir dans le sens escompté. Que faisons-nous après ? Imaginons qu'au bout de trois ans, nous ne sachions toujours pas : nous aurions donc fait l'Hôtel social ailleurs ? On faisait quoi ? Si au bout de trois ans, le jugement confirmait le fait que nous ne cassions pas l'esprit dans lequel il y a eu la donation, et si nous avons continué notre projet d'Hôtel social aux Magnolias ; et que malgré une production plus importante de logements sociaux, cela n'était pas possible au niveau juridique, que faisons-nous de cet espace ? Eh bien, nous étions coincés. Nous sommes là dans des hypothèses tout à fait réalistes. »*

**M. Menguy** : *« Isabelle, nous aurions pu faire de nombreuses choses. »*

**Mme Assih** : « Peut-être pas optimistes, mais réalistes. Votre conseil était optimiste, mais le juge lui a donné tort. C'est un premier élément.

*Le second élément dont nous n'avons pas encore parlé, ou pas suffisamment, c'est que sincèrement - je l'ai dit aux journalistes aujourd'hui et je vous le dis publiquement -, lorsque j'ai pris connaissance de ce jugement, nous étions trois (Matthieu Stervinou, Aurore Durdon et moi-même) à nous dire : « Nous avons un problème ». J'en ai pris connaissance en juillet mais, pour ma part, rapidement, je me suis dit que ce jugement avait certainement aussi du sens. Vous comprenez ? Tout d'abord, se situer dans une transmission et une localisation historique, je trouve que cela a un sens, cela a une importance qu'il nous faut regarder. Et puis, maintenir les services du côté de l'accessibilité et de la proximité du cœur de ville, concernant les personnes en situation de grande fragilité, cela me parle et cela me convient. Donc non, je ne voulais pas non plus faire appel, je le dis d'une manière tout à fait sincère.*

*Marc Andro voulait également intervenir. »*

**M. Andro** : « Je voudrais dire trois choses sur ce sujet. La première, c'est que nous avons sans doute perdu un peu de temps parce que nous n'avons pas levé l'incertitude sur ce legs en préalable à nos annonces. Le fait de ne pas avoir levé cette incertitude, relève, je pense, d'une responsabilité qui incombe à l'ancien mandat. Peut-être que nous-mêmes, nous aurions dû nous y atteler tout de suite et poser la question, mais bon, il y avait une certaine continuité. Nous avons donc perdu du temps, ce qui est tout de même dommage.

*La seconde chose, c'est que le travail de « design », comme nous disons maintenant - mot qui m'amuse beaucoup -, je l'ai trouvé très intéressant. Je pense qu'aujourd'hui, nous devons parvenir à concrétiser. Je comprends très bien ce que vient de dire madame la Maire sur le fait que nous n'allions pas de nouveau prendre le risque de repartir pour trois ans supplémentaires...*

*En revanche, je voudrais répondre plus précisément à Guillaume Menguy. Il dit qu'il y avait dans cette opération deux grandes opérations : d'un côté, un projet de 60 et quelques logements, qui pouvait atteindre, peut-être pas 100, mais disons 90 logements, en y associant la DGFIP (ce qui n'avait d'ailleurs pas été fait à l'époque ; c'est désormais le cas, mais il y a trois ans, cela n'était pas fait) ; et il dit que nous renoncerions à ces 100 logements en centre-ville... Tout d'abord, les 42 logements qui sont commencés seront faits. Ainsi, nous ne renonçons absolument pas à 100 logements, qui seront d'ailleurs plutôt au nombre de 90, si nous sommes un peu plus réalistes.*

*Quant au fait de maintenir l'Hôtel des solidarités sur le site historique et celui de la DGFIP, il libère la vocation des Magnolias. Je ne dis pas qu'il faut faire cela, je dis que nous pouvons au moins compenser, de façon très importante, les logements qui ne seraient pas construits en plein centre-ville, en première périphérie du centre-ville, aux Magnolias, à un bon kilomètre. On va me dire que ce n'est plus le centre-ville... À ce moment-là, je veux revenir sur le second projet, qui était celui de l'Hôtel des solidarités. Je pense que le site, tel qu'il est disponible aujourd'hui, entre le site historique et le site de la DGFIP, est plutôt bien. Je rejoins Daniel Le Bigot là-dessus : cela permettra un meilleur accès des usagers dans leur diversité, grande diversité je le souligne. En effet, quand nous parlons des usagers, il peut s'agir de ceux que nous appelons parfois « marginaux », mais aussi des aidants. Ce n'est donc pas toujours le même type d'usagers. Je pense que ce site, parce qu'il y a aussi l'espace de la DGFIP, peut bien répondre aux objectifs du travail de design qui a été mené. Il y a*

*deux accès bien différents (Réguaires et Gourmelen). Nous aurons donc un accès en plein centre-ville pour les questions sociales, et en plus, je pense que nous pouvons bâtir, à partir du travail de design, un projet architectural qui tienne vraiment la route. »*

**Mme Assih** : « *Merci. Claire Lévy-Gérard.* »

**Mme Lévy-Gérard** : « *Merci, madame la Maire. J'entends les échanges et les prises de parole de Daniel Le Bigot et de Marc Andro, mais nous, nous ne sommes pas du tout en conflit sur ces dossiers ou, en tout cas, sur cette projection des politiques. Le ton n'était pas du tout conflictuel dans les questions que nous posons. La vraie question de fond que nous posons n'est pas du tout une opposition des personnes accompagnées. Je pense qu'autour de la table, nous sommes tous en phase sur la nécessité de protéger les personnes les plus en difficultés. Nous avons tous à cœur de mener des politiques qui permettent de les accompagner correctement.*

*Notre question porte effectivement sur la pertinence du lieu, notamment de ce bâtiment. Nous découvrons également jugement. On peut refaire l'histoire : était-ce trop tôt, pas assez tôt ? Tout cela, nous sommes d'accord. Vous hochez la tête, donc j'en déduis que vous êtes en phase avec moi. Nous ne refaisons pas l'histoire. Il fut un temps où plusieurs personnes autour de cette table étaient également d'accord pour dire que le bâtiment n'était pas adapté à l'accueil des personnes les plus démunies. Si vous le désirez, nous pouvons reprendre les délibérations de l'époque. Nous étions tout de même plusieurs à être en phase avec le fait que le bâtiment et le lieu n'étaient pas les plus pertinents.*

*C'est vraiment la question qui est posée aujourd'hui. Je pense qu'il est important de bien comprendre que nous sommes, nous aussi, en phase pour protéger les plus démunis et que nous saluons la démarche qui a été menée. D'ailleurs, l'étude que vous avez faite (le design dont vous parlez) l'a été pour un autre bâtiment que celui-là. Très bien. Nous sommes également heureux de savoir que des projets sont prévus pour les Magnolias. Nous avons posé la question en commission et le fait est qu'il n'y avait pas forcément de décision prise. Nous avançons donc et des logements sont faits.*

*Si nous sommes vraiment dubitatifs sur le lieu, nous ne le sommes pas du tout sur la démarche, la protection et la prise en charge d'une politique des solidarités qui soit à la hauteur des besoins d'aujourd'hui. Nous sommes évidemment en phase avec cela. »*

**Mme Assih** : « *Karim Ghachem.* »

**M. Ghachem** : « *Rapidement, parce que j'ai déjà dit pas mal de choses, je réagis par rapport à ce qu'a dit Daniel Le Bigot. C'est juste une précision, même si nous sommes d'accord : il ne faut pas laisser entendre qu'en centre-ville, tous les logements seraient à 5 000 euros le mètre carré. Le centre-ville de Quimper est aussi l'endroit où il y a une concentration des plus précaires et des logements les plus insalubres... Il est vrai qu'aujourd'hui, les nouveaux logements construits à Quimper peuvent monter à 5 000 euros le mètre carré - cela devient des logements « grand luxe » - mais la mixité sociale en centre-ville existe. Elle existe. Jusqu'à présent, c'était plutôt l'inverse : il y avait beaucoup plus de logements précaires en centre-ville que de logements de qualité. C'est donc là où il faut consacrer les efforts : rénover et améliorer l'habitat au maximum. Ensuite, je rejoins ce qui a été dit : lorsque nous parlons de 30 % de logement social, personne ne nous oblige à ne pas les dépasser et à aller beaucoup plus loin. 30 %, c'est la barre minimum.*

*Il ne faut pas se méprendre sur mes propos : j'étais totalement en phase sur le design, etc. C'était pour aller plus loin. L'objet de la délibération, même si cela a permis des échanges, est bien la localisation. Nous ne votons que sur la localisation de cet Hôtel des solidarités. »*

**Mme Assih** : « *Merci. David Lesvenan. »*

**M. Lesvenan** : « *Merci, madame la Maire. Quelques propos rapides. Nous parlons de design et Guillaume Menguy évoquait les contraintes. La première contrainte à laquelle nous faisons face dans le dossier est une contrainte juridique. Pour utiliser des mots, qui relèvent du domaine de l'innovation, nous avons cherché à être agiles et à pivoter rapidement. Nous prenons acte d'une situation et essayons de trouver des solutions.*

*Une autre des contraintes, c'est que le site actuel ne suffisait pas. Alors, bien-sûr, avant de vous proposer cette délibération aujourd'hui, nous avons travaillé sur l'adjonction de la parcelle de la DGFIP (en plus de celle du CCAS actuel). Cela nous permet de rebondir rapidement, de ne pas perdre la dynamique qu'évoquait madame la Maire, afin de parvenir à implanter un nouvel Hôtel des solidarités sur le site actuel du CCAS, auquel s'ajoutera donc celui de la DGFIP.*

*Sur le logement en centre-ville, ou dans les quartiers, nous ne renonçons évidemment à rien. Aujourd'hui, notamment par rapport à l'urgence sociale, une intensification de notre relation avec le CCAS sera aussi également poursuivie.*

*Enfin, un rapide propos sur les Magnolias. Le logement, Claire Lévy-Gérard, fait partie des hypothèses, mais ce n'est pas la seule. Je me permets juste de le dire : ce n'est pas forcément la seule hypothèse que nous pouvons envisager. Comme cela a pu être évoqué en commission : aujourd'hui, à ce stade, nous devons encore travailler avant de pouvoir nous projeter sur ce site des Magnolias. »*

**Mme Assih** : « *Merci. Gilbert Gramoullé. »*

**M. Gramoullé** : « *Merci, madame la Maire. Pour moi, quel est le sens de ce nouvel Hôtel des solidarités ? Je suis très content qu'il reste dans le centre-ville, parce que cela signifie que les solidarités sont les affaires de tous les citoyens. Cela signifie que l'Autre est véritablement important, au cœur de ville. C'est un très beau projet.*

*D'autre part, les solidarités font, bien sûr, partie d'un ensemble social qui englobe différents éléments. Il y a les solidarités en tant que telles, qu'il faut isoler pour le travail et l'action, mais il y a également le logement, l'éducation, les écoles, le socioculturel, la politique en ressources humaines de la Collectivité. D'ailleurs, sur cet ensemble global, j'attends – et je ne suis pas le seul –, à l'échelle nationale, un projet qui soit à la hauteur des enjeux, également pour accompagner les collectivités, donner le sens et porter. Pour le moment, je ne le vois pas venir...*

*D'autre part, puisqu'il faut rendre à César ce qui lui appartient, si je puis dire, je veux juste rappeler, qu'en Occident, la politique des solidarités est née au XIII<sup>ème</sup> siècle de la décision de l'Église catholique, chrétienne. C'était la traduction concrète d'une des trois vertus théologiques : la charité. Peu à peu, cela s'est laïcisé de différentes manières, Matthieu Stervinou l'a rappelé, pour devenir l'actuelle politique des solidarités ; sachant que*

*dans les sociétés premières, que ce soit chez les Indiens d'Amérique, que ce soit chez les Kanaks ou chez les Inuits, de vraies politiques de solidarité ont été mises en place depuis très longtemps. Nous pourrions d'ailleurs en retenir des éléments dans l'esprit et la philosophie de ces politiques.*

*J'en profite également pour saluer Geneviève Garros, sa présence, qui est bien sûr émouvante. Je l'avais vue l'an dernier lors d'un concert à l'église de Locmaria, où chantait notamment celui qui l'accompagne aujourd'hui, Jo Laé, le médiateur de la Ville.*

*Aujourd'hui, Matthieu Stervinou parlait de « nouvelle page » mais il faut aller plus loin : c'est un nouveau chapitre. C'est un nouveau projet autour de nouveaux enjeux, un lieu rénové pour de nouvelles orientations, pour de nouveaux usages. Je ne reprends pas ce qu'il a exprimé mais tout de même : le café, l'idée de jardin partagé, la salle informatique réellement mise en œuvre, l'épicerie, l'espace famille, les aidants... C'est une nouvelle doctrine, c'est novateur. Je pense que cette nouvelle doctrine devra rester vivante, en évoluant toujours pour trouver de nouvelles actions, correspondant aux nouveaux besoins qui émergeront. Je reprends un peu ce que disait Karim Ghachem, soulignant cette dimension-là : ce sont des actions à inventer avec les personnes concernées, avec les familles, les professionnels et les habitants.*

*Même si le lien, et j'en suis conscient, est indirect, je voudrais néanmoins citer deux films de cinéma qui sont sortis récemment, deux films remarquables et qui ont un succès énorme, uniquement de bouche à oreille. Le premier est « Je verrai toujours vos visages ». Le titre est déjà beau, mais le film l'est encore davantage. Ce film porte sur la justice réparatrice entre victimes et personnes emprisonnées. Le second film est un documentaire, intitulé « Sur l'Adamant ». Il s'agit d'un lieu d'accueil à Paris pour les personnes en difficultés psychologiques et psychiques. Quel est le lien ? C'est tout simplement qu'il s'agit, pour nous, de retrouver, dans ce nouvel Hôtel des solidarités, les principes et la philosophie qu'il y a derrière ces deux films, qui sont un vrai tournant humaniste du XXI<sup>ème</sup> siècle. Que trouvons-nous dans ces films et dans notre volonté ? C'est que les accidentés de la vie, les accompagnants, les aidants et les citoyens qui sont autour d'eux aient la capacité de se réapproprier leur destin, leur présent, leur futur. Cela vaut aussi dans la réflexion – je rejoins en partie Karim Ghachem – sur les EHPAD : comment faire, dans ces établissements, pour que les habitants puissent se réapproprier leur vie ? Comme dans les deux films, cela peut passer par faire le ménage, éplucher les légumes, faire la cuisine, tenir un bar, tenir des comptes, écrire, chanter, etc., soit tout ce qui fait le lien avec les autres et avec soi-même. C'est donc un beau projet, pour une politique sociale d'avenir !*

*Pour conclure, il s'agit vraiment de permettre à tous ceux qui sont concernés d'être véritablement, justement, des personnes, reliées à la société - c'est un des enjeux – et reliées à elles-mêmes. En clair, il s'agit pour eux de se réapproprier leur propre existence, dont ils sont dépossédés. On me dira : « Est-ce que c'est un rêve ? » Eh bien, si c'est un rêve, cela va devenir une réalité future. Quelque part, c'est une espérance dans un projet (deuxième vertu théologique !). Il faudra sans doute aller encore plus loin dans la réinvention, progressivement. Mais nous avons là, vraiment, la perspective et la mise en devenir de ce qu'est le service public, et un beau service public. Est-ce que j'y crois ? Oui, j'y crois. J'ai cité la charité, la solidarité à notre époque ; j'ai cité l'espérance dans un projet ; j'ai dit que j'y crois (la foi donc). Ainsi, sans le savoir, j'ai cité les trois vertus théologiques... Mais que m'arrive-t-il donc ? Est-ce la grâce ou autre chose ? Je ne sais pas ! Merci, madame la Maire. »*

**Mme Assih :** « Merci, monsieur le premier adjoint. Pour terminer, quelques mots de conclusion par Matthieu Servinou. »

**M. Stervinou :** « Merci, madame la Maire. Beaucoup de choses ont été dites ce soir sur les solidarités. Je suis heureux que ce dossier passionne, à la fois dans la réalisation de ce futur CCAS, ce futur Hôtel des solidarités, heureux qu'il reste en centre-ville, qu'il reste sur son site historique, là où, finalement, Guillaume Menguy voulait nous envoyer sur un temps long, un temps incertain, un temps qui ne répond pas aux urgences d'aujourd'hui. Cela a été dit : aujourd'hui, il faut rénover l'Hôtel social pour qu'il puisse porter ces politiques nouvelles. Ce temps long revient d'ailleurs dans l'histoire des legs à la Ville, des legs célèbres. Nous aurions pu parler du legs Couchouren, qui avait défrayé la chronique à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, éclipsant d'ailleurs partiellement l'affaire Dreyfus, un legs qui était incertain et qui a duré, je crois, près de 10 ans. Il avait passionné la vie quimpéroise. D'ailleurs, peut-être que nous aurons, un écrivain, un Quimpérois écrivain qui nous fera le tome 2 du « terrain Bouchaballe » de Max Jacob. Peut-être. L'histoire nous le dira...

Sur la faisabilité de ce projet, nous allons commencer les études de programmation, si le Conseil autorise la Maire à mettre tout cela en œuvre. Nous aurons à cœur de continuer ce projet avec beaucoup d'envie et de passion.

Sur la question qui a été posée par Karim Ghachem : toute cette démarche de co-construction a été menée avec des acteurs engagés dans ce projet. Je tiens d'ailleurs à les remercier, car nous avons eu des personnes passionnées - et donc passionnantes - qui ont aussi porté ces nouveaux services. Bien sûr, tout cela s'appuie également sur l'analyse des besoins sociaux. Karim, j'ai noté la question de la lutte contre l'isolement qui est, bien sûr, un axe que nous allons développer. Nous le travaillons d'ailleurs avec les associations. Nous sommes avant tout dans l'humain, et il y a beaucoup à faire sur ce sujet !

Ce nouveau CCAS sera bien sûr ouvert à tous, avec des espaces dédiés, Gilbert Gramoullé l'a rappelé : un café, une salle informatique... L'idée est bien d'ouvrir sur le quartier, que cela soit finalement un nouveau service pour le public, pour les Quimpérois, quels qu'ils soient, que la solidarité se conjugue pour tous. Pour répondre à Doriane Meunier-Le Treust sur la question des vingt chambres et des femmes victimes de violences : il y a en effet vingt chambres et six chambres dispersées dans la Ville. Bien sûr, ces chambres s'intègrent dans un dispositif bien plus large d'accueil des personnes à la rue ou victimes de violences. Nous avons « l'Escale » à Quimper. Cela me permet de souligner un très beau projet porté par « Habitat et Humanisme », qui permet justement de mettre ces femmes à l'abri, là encore orientées par le 115. N'oublions pas que nous sommes sur une compétence de l'État, mais nous prenons notre part.

C'est donc un dossier passionnant. Je tâcherai de continuer à le porter avec autant d'envie. Je suis heureux que nous ayons obtenu, finalement, un consensus sur le contenu de cet Hôtel des solidarités. La question de sa localisation sera tranchée dans les minutes à venir. Je crois que l'histoire est passionnante, et qu'elle continue. »

**Mme Assih :** « Merci Matthieu. Comme a commencé à l'aborder notre collègue Gilbert Gramoullé, effectivement, la solidarité passait d'abord par la charité. Nous sommes maintenant à l'heure de notions de cohésion, d'unité, de fraternité, de sororité... Pour autant, accueillons-nous dignement les personnes en grande marginalité ? C'est difficile. Je ne vais

*pas me risquer à y répondre, mais c'est difficile. Il suffit de voir certaines personnes qui attendent de pouvoir rentrer dans l'Hôtel des solidarités, le matin, pour s'apercevoir que la tâche est complexe, parce qu'il est question d'humanité, mais également de sécurité, de qualité de vie au travail pour les salariés... Ce que je voulais dire, c'est que la démarche dans laquelle nous nous sommes engagés, au travers du projet du futur Hôtel des solidarités, s'inscrit vraiment, dans tous ces enjeux, toutes ces contraintes et toutes ces améliorations positives.*

*Vous avez plusieurs propositions dans ce rapport, et il n'est pas vrai de dire que ce n'est qu'un rapport « bâtementaire ». Je relis la première proposition, qui est le fait « d'acter le principe de la réalisation d'un nouvel équipement dédié aux solidarités, selon le nouveau scénario décrit au présent rapport ». Effectivement, c'est d'abord bâtementaire, avec la nouvelle implantation, mais la démarche de design figure également dans le rapport. Nous sommes donc à la fois sur le bâtementaire, mais aussi sur l'usage. C'est important. Vous avez l'ensemble des propositions qui nous permettent d'amorcer, d'une manière définitive, si j'ose dire, notre projet - puisqu'il n'y aura pas d'autre jugement venant le remettre en question.*

*Je terminerai en répondant à différentes interpellations : premièrement, il ne s'agit pas de prendre à nouveau des risques de perdre du temps (trois ans) pour un résultat incertain. C'est factuel. Cela, c'est la première des choses. Deuxièmement, nous sommes contents, du côté du groupe de la majorité, de maintenir nos services d'Hôtel social et d'action sociale communale au cœur de notre ville, pour des raisons d'accessibilité, pour des raisons de proximité, et nous pourrions presque ajouter, pour des raisons historiques.*

*Merci beaucoup, Matthieu Stervinou, pour ce rapport et ce projet. Merci à vous, chers collègues. Merci aux services, à Aurore Durdon qui est là. Je crois que c'est un grand moment. Merci à tous les collègues qui ont travaillé. Les rails sont désormais tracés, nous avançons. Merci beaucoup ! »*



**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 4 mai 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Yvonne RAINERO**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023 (accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature du Contrat Local de Santé (CLS) de Cornouaille par la commune de Quimper**

—————

**Dès 2019, la ville de Quimper s'est impliquée avec son agglomération dans la démarche d'élaboration d'un contrat local de santé commun à 6 Etablissements publics de coopération territoriale (EPCI) de Cornouaille. Cette démarche aboutira à sa concrétisation avec la signature du contrat local de santé de Cornouaille par ces 6 EPCI et par les 3 villes sièges des établissements hospitaliers du territoire (CHIC et EPSM pour Quimper, CH Michel Mazéas pour Douarnenez, Hôtel-Dieu de Pont-L'Abbé)**

\*\*\*

La santé est l'un des principaux sujets de préoccupation de nos concitoyens. Selon l'OMS, « la santé définit un état complet de bien-être physique, mental et social et ne se limite pas à la prise en compte des maladies et infirmités de l'individu. Le contrat local de santé a pour objectifs d'agir sur les déterminants de santé, de réduire les inégalités sociales de santé, d'inscrire la santé de manière transversale dans les différentes politiques publiques.

Le droit à la santé est en effet un droit fondamental et une condition essentielle de la qualité de vie des habitants.

La Ville de Quimper a le souci d'intégrer la santé de la population dans l'ensemble de ses politiques : mobilités douces et transports publics, accès à une alimentation saine, pratique des activités physiques pour lutter contre la sédentarité, notamment pour les enfants, qualité de l'air, végétalisation...

Dans le contexte actuel post-COVID 19, caractérisé par l'accroissement des inégalités d'accès aux soins, de la précarité, de l'isolement et des problèmes de santé mentale, le contrat local de santé constitue un levier d'actions déterminant. Il permettra à la Ville de structurer sa politique de santé qui est de fait transverse à toutes ses politiques publiques.

Le contrat local de santé constitue pour l'ensemble des acteurs de la santé de Cornouaille un outil de coopération et d'interconnaissance, indispensable à une bonne coordination des actions et des moyens de chacun, et à une meilleure efficacité. Il entend

surtout être l'outil de référence pour anticiper les besoins des populations en développant la prévention, réduisant les inégalités de santé et renforçant l'attractivité des métiers et du territoire.

La démarche ayant été initiée dès mai 2019, le contrat local de santé aboutit à sa concrétisation :

- par la signature de sa lettre de cadrage en mai 2021 par les 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI : Quimper Bretagne Occidentale, Douarnenez Communauté, Communauté de communes du Pays Bigouden sud, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de communes du Pays Fouesnantais et Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz), l'Agence régionale de santé (ARS) et Quimper Cornouaille Développement (QCD) qui porte la démarche ;
- par l'élaboration du diagnostic local de santé en Cornouaille, état des lieux indispensable ayant permis de délimiter les orientations du plan d'actions ;
- par la définition du plan d'actions, validé le 26 janvier 2023 par le comité de pilotage du CLS.

Les actions constituant le CLS de Cornouaille, élaborées en large concertation entre l'Agence régionale de santé de Bretagne, les collectivités locales, les associations représentatives, les établissements et institutions de santé de Cornouaille se déclinent autour des 4 axes stratégiques suivants, déclinés en 21 « actions clés » opérationnelles, dont voici quelques illustrations :

- Promouvoir la culture de la prévention et de la promotion de la santé à tous les âges :
  - Promouvoir et rendre accessibles à tous l'activité physique et de bonnes habitudes alimentaires (organisation de villages itinérants de remobilisation physique et d'ateliers cuisines, développement des jardins partagés, instauration de bars à légumes à l'occasion d'événements publics organisés par la Ville, etc.) ;
  - Développer les actions de prévention des comportements à risques (campagnes d'informations, distribution de kits de prévention aux publics jeunes et prioritaires, etc.) ;
  - Expérimenter la démarche des Ambassadeurs de la santé ;
  - Construire et organiser des événements de santé, adaptés et lisibles, au bénéfice de la population dans un objectif de « santé pour tous » ;
  - Réfléchir à la création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) ;
  - Créer un observatoire des actions de prévention à l'échelle du territoire.
- Réduire les inégalités de santé notamment territoriales et sociales :
  - Faciliter l'accessibilité géographique, numérique et financière (développer « l'aller vers » les personnes isolées et organiser des permanences d'informations sur l'accès aux droits et aux offres) ;
  - Soutenir la parentalité (favoriser l'expression des parents, organiser des temps d'information et/ou de rencontres sur des thématiques adaptées telle que la gestion du temps passé sur les écrans et les réseaux sociaux) ;

- Faciliter l'accès aux soins et à la santé des jeunes (former les professionnels intervenant auprès des jeunes aux questions spécifiques de la santé mentale...);
  - Favoriser l'inclusion et le lien social des enfants et des jeunes en situation de handicap (aires de jeux inclusives, accès au sports adapté, etc.);
  - Accompagner les aidants (organiser des temps d'information sur l'offre de répit pour les aidants, co-élaborer des guides relatifs aux dispositifs de soutien et de répit).
- Renforcer l'attractivité des métiers et du territoire :
- Accompagner l'installation de professionnels de santé ;
  - Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé en lien avec le « plan d'actions départemental attractivité des métiers » (élaborer un plan d'accompagnement à l'installation du professionnel de santé et de sa famille afin de lever les freins dans les domaines du logement, de la garde d'enfants, du travail du conjoint, du transport, etc.) ;
  - Contribuer à l'émergence de nouvelles formes d'exercice collectif ;
  - Etudier la faisabilité d'une antenne de la faculté de médecine de Brest à Quimper ;
  - Renforcer l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement.
- Promouvoir la santé environnementale :
- Connaître les caractéristiques environnementales de la Cornouaille en réalisant un diagnostic santé environnement ;

Le contrat local de santé est proposé à la signature des acteurs porteurs de sa déclinaison sur la Cornouaille, à savoir l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Finistère, la Mutualité sociale agricole (MSA) d'Armorique, la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Finistère, le Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille (CHIC), l'Établissement public en santé mentale (EPSM) Finistère sud, le Centre hospitalier de Douarnenez, l'Hôtel-Dieu de Pont l'Abbé, la Mutualité française de Bretagne, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), Appui santé en Cornouaille, l'Éducation nationale, l'Enseignement catholique et les Communauté professionnelles et territoriales de santé (CPTS) du territoire.

Le Contrat local de santé est également proposé à la signature des collectivités cornouaillaises.

En signant le contrat local de santé, le signataire acte son engagement dans la prise en compte de la dimension santé en participant à la mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat au regard du contexte de son territoire (présence de dispositifs complémentaires tels ceux mis en place dans le cadre de la Convention territoriale globale) et des moyens et ressources dont il dispose.

Le contrat local de santé est signé pour une durée de cinq ans, période de mise en œuvre opérationnelle des actions déclinées dans le plan d'actions.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé de Cornouaille.

## **DÉBATS :**

**Mme Assih :** « Nous allons maintenant passer à la présentation de la proposition de Contrat Local de Santé (CLS) de Cornouaille, par Yvonne Rainero. »

**Mme Rainero :** « Merci, madame la Maire. J'ai plaisir à enchaîner sur le rapport précédent. J'ai eu beaucoup d'intérêt à participer à la construction de ce projet et je me félicite de le voir revenir, effectivement, en cœur de ville. Vous avez également pu remarquer que, dans ce passage de la bienfaisance ou de la charité à la solidarité moderne, qui exprime effectivement plus d'égalité, la santé était présente, aussi bien dans l'histoire que dans le projet actuel.

Dans ce second rapport, il est question du Contrat Local de Santé. Tout à l'heure, nous délibérerons sur l'autorisation donnée à madame la Maire ou à son représentant de signer ce Contrat Local de Santé.

Le droit à la santé est un droit fondamental. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) définit la santé comme un état complet de bien-être physique et mental. Elle est une composante essentielle du bien-vivre de chacun, de chacune. Elle est également importante pour la vie de nos sociétés. Qui aurait pu imaginer qu'une pandémie mettrait notre pays à l'arrêt, y compris son économie ? La santé est un sujet de préoccupation majeure pour les habitants, surtout quand ils sont en quête de médecins traitants, de dentistes, de spécialistes, dans le même temps où l'hôpital public souffre d'un manque de moyens budgétaires et humains, d'une gestion autoritaire et technocratique, au détriment du soin. Tout cela ne date pas d'aujourd'hui : c'est la conséquence de décennies de choix politiques nationaux. Nous agissons aussi sur ce terrain, comme citoyens que nous sommes, comme élus au nom des habitants. Les interventions de la Maire sur l'hôpital ont du poids et des résultats, je crois que nous pouvons le dire, mais notre action ne peut en rester là, parce que, là aussi, il y a des urgences.

La santé est partie prenante de toutes nos politiques publiques. Comme toutes les collectivités, notre Ville s'est investie pour la santé, malgré les difficultés budgétaires (insuffisance des dotations de l'État ; flambée de l'énergie...), malgré les complexités dues aux questions de compétences. L'apport des collectivités locales est que la proximité permet de mieux percevoir les besoins, et donc d'y adapter les réponses.

Dans l'organisation de la riposte au virus (masques, tests, vaccinations...), Quimper, comme tant d'autres, a dû suppléer aux défaillances de l'État. Elle a été proche de ses habitants, elle a soutenu les plus fragiles. Nous ne sommes plus dans l'urgence pandémique, mais les difficultés d'accès aux soins demeurent, les données de santé de notre territoire sont loin d'être satisfaisantes. Les fragilités sociales, les problèmes de santé mentale sont prégnants. Les réponses au vieillissement et au changement climatique ne peuvent être ajournées.

La ville de Quimper, souvent en lien avec son Agglomération, intègre la santé dans l'ensemble de ses politiques publiques. Je ne vais pas tout énumérer... Je pourrais reprendre presque tout ce que nous avons voté ces derniers mois, qui a un impact sur la santé : mobilités douces et transports publics ; accès à une alimentation saine ; y compris pour les plus modestes (nous avons parlé des tarifs des cantines scolaires, des petits-déjeuners dans les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire et nous pourrions continuer dans cette

*direction) ; pratique des activités physiques pour lutter contre la sédentarité, notamment pour les enfants (tout récemment, le printemps de Créac'h Gwen, mais aussi Atout Sport, le chèque du Petit sportif, et de nombreuses autres dispositions...) ; qualité de l'air ; végétalisation ; solidarité (nous venons de le voir) ; urbanisme ; logement...*

*Avec les associations, avec les professionnels de santé, la Ville mène des actions de prévention, concernant par exemple la protection solaire, l'audition, les addictions, et pas seulement les addictions aux produits, puisque nous pourrions également parler de l'addiction aux écrans pour les jeunes (ce qui renvoie aussi aux questions de sédentarité). Elle soutient les initiatives de ces associations, en particulier celles prises dans le domaine de la solidarité. Dans les exemples récents, je pourrais citer les Restos du Cœur, qui ont fait venir un bus pour tester la vue de leurs usagers et leur proposer des lunettes ; la Banque alimentaire, avec son restaurant solidaire et des repas à deux euros ; la formation aux premiers secours pour les jeunes de la Croix-Rouge, que la Ville accompagne.*

*Notre Ville soutient la parentalité, elle aide au maintien à domicile. Elle accompagne les aidants, les malades, les personnes en situation de handicap. Elle agit, nous en avons beaucoup parlé, contre la précarité et l'isolement avec le CCAS. C'est essentiel pour faire reculer les inégalités sociales et territoriales de santé. Bien sûr, elle travaille également sur les enjeux d'aujourd'hui, en particulier sur l'attractivité du territoire pour les soignants, tout comme l'attractivité des métiers du soin, au sens anglo-saxon, au sens très large. Nous en avons également parlé tout à l'heure.*

*Pourquoi un CLS ? Qu'apporte-t-il ? Que peut-il et que ne peut-il pas ? C'est un outil territorial qui a été créé, comme indiqué sur cette diapositive, par la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) de 2009. Bien sûr, cet outil vise à améliorer la santé des habitants, à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, en favorisant une approche globale et transversale de la santé. Il est conclu entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une ou plusieurs collectivités ou intercommunalités, en lien avec des partenaires (institutions publiques, établissements de santé et professions de santé, associations). Il permet de structurer les politiques de santé à travers toutes ces politiques publiques, d'engager des coopérations sur le terrain entre acteurs et partenaires, sur tout le territoire, avec les autres EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), de coordonner et de mettre en œuvre des actions au plus près des populations.*

*Le CLS n'a pas vocation - cela nous a été répété et c'est une réalité – « à modifier l'offre de soins soumise à autorisation » – je cite exactement l'expression employée – mais il peut aider à porter la voix des habitants, leurs attentes auprès des autorités de l'État et des financeurs publics. Il ne peut pas non plus intervenir directement sur les causes de la baisse de la démographie médicale, mais il peut agir sur l'attractivité du territoire pour les soignants, donc également sur l'attractivité des métiers du soin. Notre Ville est d'ailleurs déjà présente sur ces politiques. Je pense en particulier à la première année de médecine, à laquelle nous allons pouvoir accéder à Quimper, sous forme de visioconférence, à la rentrée prochaine, ainsi qu'à d'autres bonnes nouvelles en préparation, je crois.*

*Le Contrat Local de Santé a bien sûr un rôle important pour influencer sur les déterminants de santé, par des actions de prévention, de promotion de la santé, en mutualisant les expériences, les bonnes pratiques de tous les partenaires dans leur diversité.*

*Petit point historique à présent sur le Contrat Local de Santé de Cornouaille : il a été engagé en 2019, mais réellement amorcé seulement en 2021. Il a fait intervenir beaucoup d'acteurs différents, au cours du travail de ces derniers mois, qui ont participé à son élaboration. Certains sont présents ici, dans la salle. Ce Contrat est aujourd'hui arrivé au stade de la signature pour nous, et presque pour le territoire, puisque ce sera sans doute début juillet. Bien sûr, cette signature n'est pas une fin, c'est le début d'un grand chantier, vous vous en doutez. Il couvre la période 2023-2027, c'est-à-dire cinq ans, et il concerne six EPCI de Cornouaille : QBO, les deux EPCI du Pays Bigouden, (Pays Bigouden Sud et Haut-Pays Bigouden), le Pays Fouesnantais, Douarnenez Communauté et Cap-Sizun Pointe du Raz. Quimper Cornouaille Développement (QCD) sert de support territorial à son élaboration et à sa mise en œuvre. Cette dimension de la Cornouaille paraît sans doute un peu courte à certains puisqu'il manque évidemment Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), pour la bonne raison que CCA avait déjà son Contrat Local de Santé. Ils viennent même de signer le second Contrat Local de Santé à la fin de 2022. Cependant, bien sûr, notre CLS et celui de Concarneau ont vocation à converger. Cette convergence est déjà en route, avant même les signatures, puisque nous avons commencé à travailler ensemble sur la partie santé et environnement du CLS. La deuxième réunion va se tenir la semaine prochaine.*

*Nous avons également lancé, ensemble, la réflexion sur un Conseil Local de Santé Mentale. Les problématiques sont évidemment les mêmes sur tout le territoire.*

*Les villes de Quimper, de Douarnenez, de Pont-l'Abbé sont aussi signataires de ce CLS. Pour ce qui concerne Quimper, nous y tenions beaucoup. Finalement, ces trois villes y sont entrées parce qu'elles sont Villes-supports des établissements hospitaliers du territoire. Pour Quimper, il s'agit bien sûr du CHIC (Centre Hospitalier de Cornouaille) et de l'EPSM (Établissement Public de Santé Mentale). C'est donc la raison pour laquelle nous avons cette délibération aujourd'hui. Quimper va effectivement être signataire du CLS, si vous en décidez ainsi tout à l'heure.*

*Vous avez vu que ce rapport est accompagné de trois documents copieux, puisque cela fait quelque chose comme 150 pages. Je ne vous en ferai ni la lecture ni le résumé, je vais simplement évoquer, à travers quelques diapositives, quelques éléments importants. Ces trois documents joints sont le document lui-même, intitulé « Contrat Local de Santé de Cornouaille 2023-2027 », avec le contexte, la présentation du territoire, etc. ; un livret d'actions à décliner sur la durée des cinq ans. Il y aura effectivement un étalement dans le temps. Un travail de priorisation est déjà entamé sur différents secteurs qui ne prendront pas tous le même axe, en fonction des problématiques des territoires. Nous ne sommes pas dans le tout, tout de suite et partout ! Par exemple, pour Quimper, beaucoup d'actions vont se mener au niveau de QBO et d'autres pourront être davantage centrées sur la Ville, parce qu'il y a aussi des problématiques spécifiques. Le troisième document est un document-diagnostic, qui est très riche et que je vous invite à lire dans le détail, si ce n'est fait. Il apporte beaucoup d'informations utiles : certaines partagées, d'autres un peu moins. Je le dis tout de suite : les données concernant l'accès aux soins ne correspondent pas toujours, loin s'en faut, à notre vécu d'élus ! Je pense, par exemple, à la carte relative à la présence des dentistes sur notre territoire, qui va surprendre certains. Cela, soit parce que ces données ne sont pas actualisées, reposant sur des études plus anciennes, soit parce qu'elles ne tiennent pas compte de certaines réalités du territoire. Par exemple, le ministère de la Santé n'incorpore pas la question du vieillissement, dans les calculs réalisés sur la présence de médecins généralistes, ou les difficultés sociales de certains territoires. Il est évident que les besoins ne sont pas identiques partout. Ce diagnostic n'est donc pas contractuel en soi, mais évolutif.*

*Dans les groupes de travail, nous avons tout de même déjà un peu contribué à le faire évoluer...*

*Nous allons maintenant entamer un petit survol à travers un bref diaporama. Le premier concerne la démarche engagée en Cornouaille. Je ne vais pas reprendre les deux premiers, puisque je les ai déjà évoqués. Il y a donc ce diagnostic santé territorial, dont je parlais tout à l'heure, mais aussi la gouvernance dédiée au projet. Je disais que cela s'appuyait sur QCD, qu'il y a eu des comités de pilotage, des groupes de travail, des comités techniques, des groupes thématiques, et que cela continue, puisque nous sommes maintenant sur l'axe santé environnement, et nous allons aborder la question de la santé mentale.*

*La diapositive suivante évoque les acteurs mobilisés. Comme cela est dit, c'est une liste évolutive, non exhaustive, dont je ne vous ferai pas non plus la lecture. Effectivement, elle est déjà partielle. Une bonne centaine d'acteurs ont participé à ce travail.*

*Je vais ensuite m'arrêter un petit peu sur la diapositive suivante, qui est consacrée aux premiers constats du diagnostic santé du territoire. Vous voyez qu'il y a quatre colonnes : la première porte sur les données sociales (avec l'espérance de vie - qui n'est pas bonne sur notre territoire -, l'espérance de vie en bonne santé non plus) ; également sur les données démographiques : faible croissance démographique, et encore, avec des inégalités sur le territoire ; une population qui vieillit partout. Quimper est plus vieillissante que les communes qui l'entourent. Beaucoup de jeunes, pour des raisons d'accès au logement ou de coût des terrains, sont allés s'installer à l'extérieur. Le taux de pauvreté varie entre 7 et 13 %. Pour Quimper, c'est 14 %, mais si nous regardons de plus près dans des territoires précis, il y a des variations importantes, en particulier dans le quartier de politique de la ville que nous avons à Quimper, à Kermoyan.*

*La seconde colonne concerne ce qui peut motiver le travail du Contrat Local de Santé, ce sur quoi nous pouvons intervenir : le taux de mortalité prématurée évitable, c'est-à-dire les décès avant 65 ans qui pourraient être évités, liés à des comportements à risques mais également à des points qui ne sont pas simplement de la responsabilité individuelle, qui ont effectivement un caractère social. Ce taux de mortalité prématurée évitable est important en Bretagne, comme vous pouvez le voir, plus important qu'en France, et le Finistère n'est pas non plus dans la meilleure partie de la Bretagne de ce point de vue.*

*Certaines des statistiques dont nous disposons sont à l'échelle bretonne et d'autres sont à l'échelle du Département. Nous commençons à avoir un regard sur ce qu'il se passe au niveau des communautés de communes, pour certains éléments précis. J'en avais parlé au moment de l'opération « Ruban Bleu » : accéder à des données qui concernent les communautés de communes.*

*La troisième colonne décrit les problématiques les plus importantes en termes de santé sur le territoire. Ce sont les cancers, les tumeurs malignes et les affectations cardiovasculaires qui sont en première position, dans cet ordre, pour les hommes, et, dans l'ordre inverse, pour les femmes. Le diabète commence à prendre de l'importance, arrivant en seconde position des affections de longue durée les plus fréquentes. Nous sommes en dessous de la moyenne nationale mais cela augmente beaucoup, avec une vigilance particulière sur les jeunes, notamment en lien avec l'alimentation, la nutrition, et la question de la mobilité et de l'activité physique. Il y a donc une grosse vigilance à avoir sur ce point, de même que sur les*



*affections psychiatriques de longue durée, qui sont en troisième position des affections de longue durée et représentent 6 200 patients.*

*La quatrième colonne concerne ce sur quoi nous avons commencé à travailler dans la dernière période, c'est-à-dire le « diagnostic santé environnement », avec les risques naturels (radons, rayons ultra-violet...). Certains ne sont pas totalement naturels, comme les inondations. En effet, nous savons bien que l'intervention humaine a joué un rôle dans le développement des inondations, des catastrophes climatiques, des métabolites... D'ailleurs, je peux remarquer que nous sommes déjà au-delà du diagnostic sur certains sujets. Par exemple, sur la prévention des rayons UV, au niveau de la Ville, aussi bien dans les services (pour les personnels qui sont exposés à des risques particuliers par l'exercice de leur métier), qu'en direction de la population, nous avons engagé un travail de formation, d'information et de prévention. J'en profite également pour vous dire - parce que nous n'avons pas encore fait d'annonce publique là-dessus - que, sur le site de la ville de Quimper, sur la page d'accueil, lorsque vous cliquez sur l'onglet météo, vous avez une information sur le taux d'ultra-violet du jour, avec les mises en garde, les précautions à prendre. Nous avons fait cet affichage par l'intermédiaire de Météo France, mais également avec l'association « Sécurité solaire », association chargée, pour l'Organisation Mondiale de la Santé, en France, des problèmes de prévention des risques solaires. Il y a là toutes sortes d'autres informations.*

*Point de vigilance également sur les activités économiques potentiellement à risques (agriculture, BTP, industrie agroalimentaire, pêche). Notre territoire, la Bretagne, et particulièrement le Finistère - un peu moins que les Côtes-d'Armor mais tout de même -, présente aussi, en raison de ses spécificités économiques, des taux importants de maladies professionnelles et d'accidents du travail. Voilà pour ce petit survol des données de santé.*

*Nous allons maintenant passer à la diapositive suivante, c'est-à-dire à l'ensemble des signataires, que je ne vous énumérerai pas non plus. Sur la première ligne, vous voyez que ce sont l'ARS et la Région, le Département, l'État, à travers la Préfecture. Sur la seconde ligne, ce sont les collectivités. Au bout, il y a donc les trois villes. Sur la troisième ligne, c'est tout ce qui touche à la santé : les établissements hospitaliers, l'Assurance maladie, etc. Sur la dernière ligne, ce sont les partenaires, notamment Concarneau Cornouaille Agglomération, mais également - c'est important pour construire les politiques de santé - l'enseignement : l'Éducation nationale, l'Enseignement catholique, mais aussi Diwan. En effet, il faut faire intervenir très vite les politiques de prévention en direction des enfants, et, à cet âge-là, l'éducation à la santé est plus efficace : plus nous commençons tôt à acquérir de bonnes habitudes, plus il est facile de les conserver lorsque nous sommes adultes et à mesure que nous vieillissons.*

*Ensuite, nous allons arriver à ce qu'est l'objet de ce CLS, c'est-à-dire le plan d'actions. Sur la diapositive suivante, que vous pourrez d'ailleurs regarder en détail dans les documents, il y a quatre axes :*

- *Promouvoir la culture de la prévention et de la promotion de la santé à tous les âges ;*
- *Réduire les inégalités de santé territoriales et sociales, et particulièrement sociales (encore que, même dans une ville comme Quimper, nous pouvons parler d'inégalités territoriales selon les quartiers) ;*
- *Renforcer l'attractivité des métiers et du territoire ;*
- *Promouvoir la santé environnementale.*

*Sur le premier axe, nous avons déjà beaucoup d'actions dans nos différentes politiques publiques. Il y a évidemment deux éléments importants, comme je le disais tout à l'heure : faciliter la pratique de l'activité physique et permettre à tous d'accéder à une alimentation saine. C'est aujourd'hui une question importante : en raison de la hausse des prix des produits alimentaires, les habitudes de consommation ont plutôt tendance à se dégrader. Il est donc important que nous soyons très présents sur ce terrain.*

*Sur le second axe, je ne vais pas détailler non plus, cela recoupe presque tous les rapports que nous allons aborder aujourd'hui : le handicap, la question de l'inclusion, la Petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accessibilité géographique, numérique et financière... Le numérique est aussi une problématique importante dans la question de l'accès aux droits.*

*Le troisième axe a beaucoup retenu l'attention lors du travail sur le Contrat Local de Santé. Il s'agit donc de l'attractivité des métiers et du territoire. En effet, nous pouvons avoir les plus beaux projets de santé, si nous ne trouvons pas de médecins, si nous ne trouvons pas d'infirmières, si nous ne trouvons pas d'aides-soignantes ou d'infirmières à domicile, si nous ne trouvons pas de manipulateurs radio, etc., eh bien, il sera extrêmement difficile d'améliorer la santé de la population... Il y a donc des éléments qui vont dans le bon sens : dès le début du travail, nous avons posé l'idée qu'il serait très positif pour le territoire d'avoir la première année de médecine à Quimper. Nous visions et nous visons toujours une année de médecine complète mais un bon pas a été franchi dans cette direction, puisqu'à la rentrée, les jeunes pourront effectivement suivre la première année de médecine à Quimper, grâce à la visioconférence. C'est d'ailleurs également un élément d'attractivité pour faire venir des internes au CHIC. Je pense que cela permettra de rendre plus intéressante la fonction d'interne, avec la possibilité de tutorer des jeunes de première année qui seront présents à Quimper. Cela peut être aussi un élément pour les faire venir plus facilement. D'autres aspects sont en train de bouger et je pense que nous avons amorcé quelque chose. Plus cela bouge, plus nous allons pouvoir avancer dans cette direction. Nous faisons de petits pas et, à un moment donné, il y aura vraiment un changement qualitatif. Cela peut aider.*

*Quant à la santé environnementale, j'en ai dit un petit mot tout à l'heure.*

*Voilà donc la présentation de cet ensemble très riche. Je vous prie de bien vouloir en délibérer, et bien sûr, je pense que vous avez des choses à dire, auparavant, sur ces sujets. »*

**Mme Assih :** « *Merci beaucoup, Yvonne Rainero, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Karim Ghachem. »*

**M. Ghachem :** « *Merci, madame la Maire. Tout d'abord, je me réjouis de cette délibération. Comme l'a dit ma collègue Yvonne Rainero, c'est toute une histoire, ce Contrat Local de Santé sur Quimper : lorsque j'ai été élu conseiller régional, j'ai été en charge de notre partenariat sur le Pays de Cornouaille et, à l'époque, j'ai fortement lutté pour dire qu'il me semblait complètement aberrant que sur les 27 pays de Bretagne, deux n'aient pas inscrit les politiques de santé, les projets locaux de santé et contrats de santé dans leur partenariats-projets. La Cornouaille en faisait partie. J'ai donc milité assez ardemment. Il y avait des arguments, à l'époque, certains entendables, disant que la santé n'était de compétence ni communale ni communautaire. Pour ma part, je pense que c'est un sujet transversal, et bien entendu que toutes les strates, et en particulier les communautés d'agglomération, sont totalement compétentes pour mener des actions là-dessus, en partenariat avec les autres décideurs. Cela a donc été une longue lutte. Comme l'a dit Yvonne Rainero, certains y sont*

*allés tout de même : Concarneau Cornouaille Agglomération, qui a vu que nous ne voulions pas le faire au niveau de la Cornouaille, s'est lancé dans le projet. Nous avons perdu quelques années, mais l'essentiel est que nous soyons aujourd'hui dans le mouvement.*

*Lorsque cela a été lancé, en 2021, nous avons tout de suite vu l'émulation qui existait. Yvonne Rainero l'a bien retranscrit : il y a tout de suite eu une émulation des différents acteurs, beaucoup d'investissement de tous les acteurs pour construire du contenu. Je pense que c'était important, outre le diagnostic. À l'époque, je sais que la Région avait également lancé des financements très importants sur le diagnostic, que les différents territoires pouvaient solliciter ou pas. Cela n'avait pas été sollicité à l'époque, mais cela a été fait par la suite.*

*Je suis donc très heureux que ce Contrat Local de Santé puisse enfin être signé. Comme l'a dit Yvonne Rainero, ce n'est que la première étape. Ensuite, il y a tout à mettre en œuvre. Je pense que c'est la démarche qui est essentielle. Cela montre la prise en compte de ce sujet, parce que, comme nous le voyons dans ce Conseil, ce n'est pas simplement une question de santé, c'est aussi une question d'attractivité du territoire, une question de bien-être de la population. Il s'agit également de régler un souci, que l'on voyait apparaître depuis quelques années, de concurrence territoriale : on essayait de faire de ce sujet un argument de concurrence territoriale. Je crois davantage à la complémentarité territoriale et aux solidarités territoriales et je pense que la Cornouaille est le bon échelon pour cela.*

*Beaucoup de choses très intéressantes ont été dites. Je veux juste revenir sur les éléments du diagnostic. Bien sûr, ils sont toujours contestables, mais cela donne des indicateurs. Par exemple, concernant les dentistes, le nombre de praticiens n'est pas le seul élément important : ce sont aussi les horaires d'ouverture, le changement du métier. En effet, il y a quelques années, nos médecins faisaient des amplitudes horaires qui ne sont plus soutenables aujourd'hui. Tous ces facteurs de changement de société sont à prendre en compte. Ce n'est donc pas simplement le nombre de praticiens ou le nombre de cliniques qui est important, parce que, dans ce cas-là, il y a plusieurs territoires où on pourrait considérer qu'il y en a suffisamment alors qu'en fait cela ne répond pas aux besoins des patients et des usagers... Il faut donc mettre tout cela en lumière pour pouvoir expliquer quelles sont les actions prioritaires sur le territoire. Le diagnostic est intéressant mais ce qui importe surtout, c'est la démarche de mettre tout le monde en co-construction d'une vraie politique sur le territoire. Voilà ce que je voulais dire. »*

**Mme Assih :** « *Merci. Annie Le Cam.* »

**Mme Le Cam :** « *Merci, madame la Maire. J'ai lu avec attention ce contrat. Professionnellement, cela m'intéresse. Je dois dire que j'y vois beaucoup de bonnes intentions mais j'ai, tout de même, beaucoup de questions et j'aimerais avoir des éléments concrets pour la réalisation de ce contrat.*

*Si je prends les différents points, je vois « promouvoir la culture de la prévention et la promotion de la santé à tous les âges ». Je suis une adepte de la prévention, mais je constate qu'en France, nous ne savons pas faire de la prévention. Les médecins soignent, ils ne font pas de la prévention. C'est un vrai problème. Rien que la vaccination est un problème. L'activité physique, cela doit normalement être en place dans toutes les écoles primaires depuis la rentrée, mais nous savons que cela ne se fait pas. Comment réussir à le mettre en place ?*

*Je ne vais pas lire tous les points, mais il y a aussi « renforcer l'attractivité des métiers et du territoire ». J'aimerais avoir des réponses très concrètes sur ce point et sur les cinq axes, c'est-à-dire « accompagner l'installation des professionnels de santé ». Comment pensez-vous réussir ce point ? Comment renforcer l'attractivité du territoire ? À chaque fois, je me demande « comment » ? « Contribuer à l'émergence de nouvelles formes d'exercice collectif » : comment ? « Étudier la faisabilité d'une antenne » : alors là, la question se pose encore plus, comment ? Quand on connaît la fac de médecine, les enseignants de la fac de médecine, le point d'interrogation est énorme, parce que nous ne ferons pas que de la visioconférence. Cela n'est pas possible dans des études de médecine. « Renforcer l'attractivité des métiers du soin et l'accompagnement » : comment ?*

*J'approuve, mais avec des questions partout ! Comment est-il possible de réaliser ces actions ? Merci. »*

**Mme Assih :** « Merci. Yvonne Rainero veut peut-être répondre ou prenons-nous plusieurs interventions ? Forough Dadkhah. »

**Mme Dadkhah :** « Je tiens peut-être à répondre à cette partie de la question sur l'attractivité des métiers de soin, l'attractivité des territoires.

*Deux choses : d'abord, aujourd'hui, les problèmes sont tellement complexes qu'aucune collectivité, seule, ne peut y répondre et ne peut les résoudre. Aucune. L'intérêt du CLS - mais également d'autres instances – c'est qu'il constitue une instance partenariale avec l'ensemble des institutions, l'ensemble des collectivités, qui peuvent apporter, chacune dans son champ de compétences, une réponse. C'est cela qui sera profitable pour le territoire.*

*Je donne un exemple pour illustrer mon propos. Aujourd'hui, nous parlons beaucoup du vieillissement de la population et des aides à domicile que nous ne trouvons pas. Plus le temps passe, plus ce sera un problème important. De l'autre côté, par exemple, on a la petite enfance : QBO est bien placée pour savoir que nous avons un problème d'attractivité pour embaucher dans nos crèches ou pour trouver des assistantes maternelles - qui est le mode de garde préféré des parents. Dans ce cas, les conseillers régionaux en charge de la formation, avec le Département qui est en charge de la Petite enfance, nous avons décidé (même si pour le moment, le Conseil départemental n'a pas apporté son soutien financier, mais je ne doute pas qu'il le fasse) de mettre en place une formation d'assistants maternels. Ceci avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui est également en charge de ce domaine (c'est là où vous voyez la pluralité des intervenants), avec les EPCI qui peuvent également apporter des solutions sur les logements, mettre des formations en place... Ces formations nécessitent que nous parlions avec les employeurs, lesquels apportent également leur contribution pour proposer des temps et des conditions d'embauche plus intéressantes. Bref, c'est par ce type de travail que nous pourrions mettre en place des formations, former des personnes, sensibiliser les employeurs, afin de répondre aux besoins de recrutement.*

*De la même manière pour les aides à domicile, pour les ambulanciers, nous avons mené de nombreuses actions identiques pour Quimper. C'est grâce à l'ensemble de ce travail partenarial et, je tiens à la préciser, grâce à la détermination et à la volonté de la Maire, que nous sommes parvenus à mettre le CLS en place.*

*Second élément que je voulais indiquer : il ne faut pas non plus attendre que le CLS résolve tous les problèmes. Il va apporter des réponses à une série de problèmes, mais ce ne sera pas miraculeux. Vous avez raison, quand nous parlons de première année de médecine, nous n'allons pas transférer la faculté de médecine à Quimper, ce n'est pas possible. En revanche, la première année pourra permettre aux étudiants de rester chez eux et de profiter de cette visioconférence. Cela, c'est la « première saison », et il pourra y avoir une « deuxième saison ». Avec madame la Maire, nous espérons arriver à résoudre ce problème, ainsi qu'avec Yvonne Rainero, qui est également très attentive à ces problématiques : le stage de quatrième année de médecine dans les hôpitaux... En stage de quatrième année et pour l'internat en sixième année, il faut que le chef de service fasse, à la fois, son travail de chef de service mais accompagne aussi les internes. Or, cela ne se fait pas partout. Nous avons un gros problème à ce niveau et il faut une négociation, avec le CHIC, pour mettre des conditions favorables en place. Ces conditions concernent le logement et la rémunération des médecins, parce qu'il faut une rémunération importante. Sur ce point, nous sommes en négociation avec l'ARS et l'État. Il y aura donc d'autres étapes à prévoir, d'autres étapes à préparer. La première année de médecine constitue une première étape, mais cela ne signifie pas que la faculté de médecine va arriver à Quimper ! Il ne faut pas non plus faire de fausses promesses.*

*C'est aussi cela l'intérêt de ce rapport : c'est un rapport objectif, lucide, avec des promesses que nous pourrions tenir dans une logique partenariale. »*

**Mme Assih :** *« Merci. D'ailleurs, pour préciser les choses concernant l'ouverture de cette première année de médecine en distanciel : aux dernières nouvelles, il y avait bien plus de demandes que de places pour la rentrée de septembre 2023, ce qui dit bien le besoin, y compris de nos futurs étudiants et de leurs familles. Je trouve que c'est un indicateur très encourageant qui montre que le projet partenarial global qui a été mené est important et qu'il faut continuer. Il y a la question du tutorat, mais aussi celle de l'ensemble des services. C'est de cela dont on parle ! Il s'agit d'accueillir les stagiaires mais, actuellement, ce n'est pas mis en œuvre sur l'ensemble du service du CHIC. En termes d'attractivité, il s'agit également de travailler sur la question du logement. Je sais que nous croisons les regards pour pouvoir accueillir les professionnels de santé sur notre territoire. Ce n'est pas qu'une histoire d'hébergement d'un cabinet médical, c'est aussi une question d'accès au logement. Cette semaine encore, j'ai été contactée par un médecin qui connaît un médecin du Québec – si celui-ci regarde le Conseil municipal, il se reconnaîtra : ce dernier est prêt à venir, à s'installer - ce n'est pas un problème d'installation -, mais il ne trouve pas de logement pour sa famille... C'est donc en tissant un réseau d'attractivité (sûrement pouvons-nous également utiliser les services de QCD à cet endroit, puisqu'il s'agit de stratégie d'attractivité économique) que nous réussissons à obtenir quelque chose de plus construit qu'actuellement. C'est un peu dans cet esprit-là qu'il faudra rassembler et structurer les choses.*

*Patrick Troglia voulait intervenir, puis Marc Andro. »*

**M. Troglia :** *« Merci, madame la Maire. Merci, Yvonne Rainero, pour cette délibération. Je voulais reprendre une chose qu'avait dite Yvonne, et également répondre à Annie Le Cam sur ses inquiétudes. Encore une fois, je veux remercier Yvonne pour cette délibération, qui doit nous permettre d'espérer pouvoir vivre et vieillir en meilleure santé, grâce à cette collaboration avec ces différents intervenants. Nous comprenons bien que le problème ne se limite pas à la ville de Quimper.*

*Cependant, nous n'avons pas attendu la signature de ce Contrat Local de Santé pour mettre en place des choses, justement pour lutter contre un fléau, Yvonne l'a cité plusieurs fois, qui est la sédentarité. Je crois que tout le monde a entendu parler, dans les médias, de ce tsunami de sédentarité, de ce tsunami sanitaire qui est en train de se faire jour et contre lequel les solutions sont variées. Vous savez qu'un enfant, entre six et 17 ans, doit faire au moins une heure d'activité physique, modérée ou intense, tous les jours, mais les chiffres montrent qu'aujourd'hui, 80 % des enfants en sont très loin. Au-delà de cela, ils passent entre deux à quatre heures chaque jour, voire davantage, devant un écran, et cela ne fait que s'aggraver. La crise du Covid a accentué cela. Évidemment, les solutions sont multiples, mais parmi toutes les solutions, certaines sont déjà mises en place par la Ville : par exemple, un espace public qui permet de se déplacer à pied, mais aussi à vélo. Se déplacer, c'est d'abord se déplacer à pied. Nous sommes tous des piétons et nous constatons, tous les jours, que les déplacements sont difficiles dans les rues. Nous connaissons tous des personnes âgées qui n'arrivent pas à sortir de chez elles parce qu'elles sont bloquées. Je vous laisse deviner pour quelles raisons. Il y a des solutions simples : la première chose à mettre en place, ce sont des trottoirs, confortables, qui permettent aux personnes de sortir de chez elles et de marcher. On doit pouvoir marcher en sortant de chez soi.*

*L'autre solution, c'est évidemment le développement de notre politique cyclable, qui est également un levier, parmi d'autres, de cette lutte contre la sédentarité. Vous savez que 70 % des déplacements font moins de cinq kilomètres. Des solutions existent pour une partie de ces déplacements. Aujourd'hui, j'entendais que des enfants arrivaient à l'école en ayant fait moins de 50 pas.*

*Ce sont toutes ces petites actions que nous mettons en place, qui seront évidemment appuyées par ce CLS, qui nous permettront de lutter contre ce fléau qu'est la sédentarité. Merci. »*

**Mme Assih** : « *Je ne m'attendais pas du tout à cette intervention !... Annie Le Cam voulait répondre. »*

**Mme Le Cam** : « *Je vote pour tes trottoirs à condition qu'il n'y ait pas de vélos dessus quand j'y circule, ou de trottinettes ! Encore aujourd'hui, j'ai assisté à une scène devant le pont Pissette : heureusement que je n'étais pas la piétonne parce que le vélo se serait fait envoyer promener ! »*

**Mme Assih** : « *Nous sommes d'accord. C'est pour cela que, lorsque nous aurons des infrastructures routières suffisantes, tout ira mieux... »*

**Mme Le Cam** : « *Quand vous aurez résolu ce problème, peut-être que nous pourrons parler un peu plus de marche... »*

**Mme Assih** : « *Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Marc Andro. »*

**M. Andro** : « *Je crois que ce CLS peut nous interroger, dans la mesure où la compétence santé n'est pas directement une compétence de nos collectivités, communes ou EPCI. En revanche, nous intervenons dans de nombreux domaines en rapport avec la santé. Le gros avantage du CLS est de mettre en évidence ces actions que nous pouvons porter et encourager. Beaucoup de choses ont été citées. Je crois qu'il est important que nous débattions de ces questions dans les collectivités. Je pense que le CLS nous permettra de le faire régulièrement.*

*Débattre, ce n'est pas réaliser. Néanmoins, par rapport à certaines questions que posait Annie Le Cam tout à l'heure (lorsqu'elle demandait « Outiller les EPCI pour contribuer à l'émergence de centres de santé : comment pouvons-nous le faire ? », pour ma part, en tant que président de l'OPAC, je constate que nous avons actuellement - entre ce qui vient d'être inauguré et ce qui est cours - une douzaine de projets de ce type, associant souvent du logement en étages et des centres de santé en rez-de-chaussée. Il y en a actuellement une douzaine sur la Cornouaille. Cela montre que lorsque nous utilisons tous les outils dont nous disposons, nous pouvons contribuer, en tant que Collectivité, à répondre à ce besoin.*

*En ce qui concerne la question du logement, par exemple pour le centre hospitalier : nous avons repris les discussions, en tant qu'OPAC, avec le CHIC. Cela s'est traduit par la mise en place, à nouveau, d'un certain nombre de réservations dans des résidences et propriétés de l'OPAC. Cela peut aller plus loin dans une contractualisation pour des places en logements locatifs sociaux, et cela peut également être une collaboration plus directe sur la possibilité d'accéder à de nouveaux logements, en locatif social ou en accession sociale à la propriété. Ce dialogue avec le CHIC (sur cette question du logement, pour l'attractivité des métiers et pour permettre aux internes et à ceux qui sont en formation de venir sur le territoire et, éventuellement, y rester ensuite) me semble très important et nous travaillons en ce sens. »*

**Mme Assih** : « *Merci, Marc Andro, pour ces éléments. Ronan Siquin.* »

**M. Siquin** : « *Merci, madame la Maire. Je voulais simplement apporter un éclairage personnel sur la question du Contrat Local de Santé, notamment sur le plan d'actions de l'axe n° 2. Comme Yvonne Rainero l'a dit, fort justement, c'est un document évolutif ; c'est une situation, avec des idées fortes, des axes de travail, que nous allons, bien sûr, pouvoir faire évoluer. Pour ma part, je voudrais signaler - et je ne pense pas être hors-sujet -, que, dans l'axe 2, il est indiqué « Faciliter l'accessibilité géographique, numérique, financière ; faciliter l'information sur les droits et l'offre » : cet aspect « information sur les droits et l'offre », je pense qu'il reste au niveau de la philosophie et je voudrais faire part du fait que la notion de « service public » est, vous le savez, très malmenée de façon générale, pas uniquement à Quimper. Elle est dans un triste état, et je fais court...*

*À la lumière des rapports de Claire Hédon, la Défenseure des droits, notamment son dernier rapport qui fait état de sa philosophie : ce n'est pas aux usagers de s'adapter aux services publics, mais l'inverse. C'est sa philosophie. Je pense par exemple au numérique. Aider au numérique est une bonne démarche, que j'approuve. Elle doit figurer, et elle figure d'ailleurs un peu, dans le Contrat Local de Santé. Néanmoins, je pense que nous devons aller plus loin dans le sens d'une appropriation de cette question des services publics, dans le domaine de la santé évidemment, et du bien-être.*

*J'en profite pour saluer l'intervention de Forough Dadkhah sur notre capacité à agir (je ne redis pas ce que tu as dit qui est formidable) : nous voyons bien que lorsque nous unissons nos forces, nos institutions, etc., quand nous nous mettons à travailler sur des projets convergents, nous y arrivons, nous ne pouvons qu'y arriver. Avec ces exemples précis, sur les crèches, etc. Je salue donc ce propos. »*

**Mme Assih** : « *Merci, Ronan, pour ce regard. Qui souhaite intervenir ? Laurence Vignon.* »

**Mme Vignon :** « Merci. Juste deux petites choses. La première, pour répondre à Annie Le Cam : heureusement que nous n'avons pas attendu les histoires des « 30 minutes », proposées depuis la rentrée dans les écoles, pour faire venir le sport dans les groupes scolaires... Des éducateurs de la Ville interviennent, depuis des années, pour proposer des activités diverses aux enfants. Nous sommes donc largement au-dessus de l'attente des « 30 minutes » qui a été proposée par l'État pour la rentrée prochaine.

Puisque c'est moi qui conclus, je voudrais simplement poser ceci dans le débat : au-delà de la question centrale que pose ce Contrat de Santé et de l'importance qu'il a, je vous ferai juste remarquer que, pour la première fois, parmi les partenaires, sont réunies des Collectivités qui travaillent très rarement ensemble aujourd'hui. Cela signifie que nous allons peut-être voir émerger un embryon de « Pays de Cornouaille », avec davantage de réalité... Sur un sujet qui peut paraître pour certains un peu anecdotique - alors qu'il ne l'est pas -, il se passe quelque chose de très important - au-delà du sujet qui est porté - quant à la possibilité de travailler ensemble. Je pense, par exemple, à des communautés comme celle de Fouesnant, avec laquelle - que ce soit la majorité précédente ou les autres - des difficultés de communication existent parfois. Sur ces projets-là, on voit que quelque chose est possible. Je trouve donc assez intéressant qu'aujourd'hui, peut-être au vu de l'évolution des problématiques sociétales, des choses pourront se faire avec d'autres collectivités, qui sont parfois un peu frileuses à se mettre ensemble autour d'une thématique. Au-delà de voter un Contrat Local de Santé, nous promouvons aussi probablement une entité cornouaillaise qui vit, qui existe, et qui, en tout cas, va apporter des réponses ; qui réfléchit selon une logique non plus de « Collectivité », mais de « Pays ». Je suis très attachée à cette notion : au-delà du Contrat Local de Santé, il s'agit aussi d'autre chose et je suis assez contente que cela puisse arriver par ce biais-là. »

**Mme Assih :** « Merci, Laurence. Qui d'autre souhaite intervenir ? Yvonne Rainero, pour terminer. »

**Mme Rainero :** « Juste quelques observations, à la fois par rapport à ce que vient de dire Laurence Vignon et par rapport aux interrogations d'Annie Le Cam tout à l'heure.

C'est vrai, nous sommes un peu devant une montagne... Nous le ressentons tous dans le domaine de la santé, vu le décalage entre les besoins et les réalités d'aujourd'hui, mais je pense que nous avons aussi des atouts. Nous avons un atout qui est cette volonté - Laurence Vignon vient d'en parler - de travailler ensemble. Je trouve qu'il y a vraiment un engagement mutuel, sur l'ensemble du territoire, qui est assez nouveau, sans doute parce que la question de la santé est aujourd'hui quelque chose qui peut rassembler, répondre aux besoins des habitants, des besoins qui sont tout à fait aigus. Cela s'est vraiment fait sans difficulté. Quand les élus ont participé à certains groupes de travail, finalement, nous n'avons pas trop eu l'occasion de nous demander quelles étaient les étiquettes des uns et des autres, parce qu'ils exprimaient tous la même chose : les souffrances de leur population, les attentes, les besoins, et comment faire pour y répondre. Je crois donc que nous pouvons avancer dans cette direction.

Sur le territoire, je crois qu'il y a une certaine cohésion. D'abord, il y a une cohésion dans la population, et je crois que cela se reflète effectivement au niveau des élus. Je le dis parce que dans certaines régions, il y a des situations de concurrence, notamment dans le domaine de la santé, où certaines communes rivalisent avec les voisines pour faire venir les médecins chez elles, etc. Ici, ce n'est vraiment pas l'esprit : il y a vraiment une volonté de travailler



*ensemble à des solutions communes, profitables à tout le monde. Je pense que c'est quelque chose de positif !*

*Sur la question de la prévention, il est vrai que c'est un angle mort des politiques nationales en France, par rapport à d'autres pays, et ce depuis longtemps. En revanche, au niveau des territoires, je pense que cela est de plus en plus pris en compte : les associations de santé avec lesquelles nous travaillons sont souvent des associations qui accompagnent des malades avec des problèmes particuliers. Elles sont de plus en plus investies dans la prévention et dans la promotion de la santé. En ce qui concerne les professionnels de santé, ce n'est évidemment pas facile au niveau des médecins généralistes : au regard de la tension actuelle, de la difficulté à répondre aux besoins des gens, il est difficile pour eux de prendre en charge cette question de la prévention. Au niveau du CHIC, des évolutions se font jour, en particulier le fait d'introduire, en ce qui concerne le diabète et ce sera également le cas pour la cardiologie, la question de la responsabilité populationnelle. Le CHIC est l'un des quatre établissements expérimentaux en France qui fait ce travail, incluant un volet de prévention : il s'agit de travailler, non pas sur l'individu et la responsabilité individuelle uniquement, mais sur l'ensemble de la population, et de créer les conditions pour que l'impact de la maladie soit moins fort, pour qu'elle s'aggrave moins, pour gagner à toutes les étapes.*

*Je crois que nous sommes là dans une démarche qui n'est effectivement plus celle du soin, tel que c'était le cas avant. Nous essayons de créer les conditions pour qu'il y ait le moins de personnes possible à soigner. Nous retrouvons de plus en plus cette démarche-là dans les associations. Je suis frappée de voir le nombre d'associations qui font désormais venir des spécialistes, des professeurs de médecine, etc., pour expliquer les bonnes pratiques pour éviter telles maladies, pour mieux accompagner. Par exemple, au niveau du cancer, avec l'expérience avec la « Maison des patients », nous sommes vraiment dans l'accompagnement des malades, de ceux qui sont atteints d'un cancer, pour faire en sorte que le risque de récurrence et que les complications soient les moins lourdes possibles. Il y a vraiment cette perspective, qui n'existait pas forcément avant. Nous ne sommes pas uniquement dans la réponse à des besoins ponctuels, il y a vraiment cette façon de penser la maladie, le fait de vivre différemment avec la maladie.*

*Concernant toutes ces actions, nous pourrions considérer qu'elles sont difficiles à réaliser, mais nous pouvons faire beaucoup de petites choses. Je pense que cette délocalisation, sous forme « virtuelle », de la première année de médecine est un pas très positif, mais nous pouvons mener beaucoup d'autres actions. Dans le premier rapport, nous avons également parlé de l'attractivité des métiers d'aide à la personne, par exemple la question de l'aide à domicile : nous sommes bien là, aussi, dans le domaine santé, parce que, pour rester au domicile et pour limiter la perte d'autonomie, il faut qu'il puisse y avoir un accompagnement à domicile... Eh bien, la ville de Quimper est effectivement engagée dans une expérience, une méthode pour mettre en place des équipes autonomes qui organisent leur travail entre elles (je dis « entre elles » parce que ce sont le plus souvent des femmes), de façon à rendre ce métier plus valorisant, plus attractif, et de façon à rendre aussi l'exercice plus positif pour les personnes qui sont accompagnées à domicile. Je pense qu'il y a des milliers de petites choses que nous pouvons faire ainsi, et que ces petites choses, finalement, font avancer. »*

**Mme Assih :** *« Nous allons avancer, Yvonne. Désolée de t'interrompre, mais je vois l'heure qui tourne. Nous connaissons ta passion pour ta délégation et le sujet est en réalité infini, de même que la question des transversalités autour des questions de santé. D'ailleurs, nous allons pouvoir en reparler au travers des rapports à venir.*

*Je pense qu'il n'y avait plus de demandes d'intervention ? Comme l'a dit Laurence Vignon, je rappelle effectivement que ce Contrat Local de Santé s'est fait d'abord grâce à la coopération entre les territoires et avec l'ARS. C'est vraiment le signe d'une bonne santé, en termes politiques, des liens que nous avons entre Présidents d'EPCI et élus au sein de chaque EPCI de Cornouaille.*

*D'ailleurs, pour appuyer ce que je dis : Karim Ghachem disait tout à l'heure que Concarneau Agglomération est déjà dans son deuxième CLS ; il n'en demeure pas moins que nous étions ensemble pour travailler. Ils pouvaient, à la fois, nous transmettre de bonnes pratiques - du fait de l'expérience qu'ils ont acquise -, mais, de notre côté, nous pouvions aussi transmettre des idées, une actualisation, par rapport à leur niveau de Contrat Local de Santé. Nous allons travailler avec Concarneau Agglomération sur deux aspects essentiels dont a parlé Yvonne : tout ce qui est relatif à la santé mentale, avec le souhait d'un Conseil Local de Santé Mentale. Nous avons là un enjeu extrêmement fort et qui s'est vraiment renforcé depuis le Covid. Et puis, nous avons le volet « santé environnementale », également important, parce que nous souhaitons évidemment vivre dans un environnement favorable à notre bien-être et à notre santé. Cela, c'est le premier point : une coopération au rendez-vous.*

*Le second point, c'est l'implication des élus. Il est vrai que nous sommes dans une transition : nous nous disions que les questions de santé concernent l'État, pas tant les territoires. Pourtant, certains territoires y étaient allés auparavant. Ce que je peux dire depuis le début de ce mandat, de mon côté, c'est que, dans les implications que nous pouvons avoir avec l'hôpital, les coopérations avec les cliniques, en tant qu'élus, nous sommes vraiment au cœur des influences, des appuis que nous devons avoir pour favoriser l'attractivité. Nous parlions d'attractivité avec Annie Le Cam : pour pouvoir, dans la stratégie, gagner en attractivité des métiers de la santé, il faut également avoir des établissements supports hospitaliers qui puissent prévoir des spécialités particulières, qui feront que les médecins voudront venir sur notre territoire. Je pense, notamment, à tout ce qui est chirurgie interventionnelle, au niveau cardiaque, une activité interventionnelle que nous n'avons pas sur le CHIC. Actuellement, pour votre information, je suis en train d'appuyer pour que nous puissions avoir cette nouvelle activité. Le sénateur Canévet a d'ailleurs soutenu cette demande.*

*Tout cela pour vous dire que l'élu est au cœur des questions de santé, bien plus aujourd'hui et demain que ce n'était le cas dans le passé. Je vais vous faire part d'une anecdote, cela fera peut-être la transition : nous avons organisé la première réception des nouveaux Quimpérois, lors de laquelle il y a eu un incident par une petite dame qui venait de s'installer à Quimper. Elle ne comprenait pas comment nous ne pouvions pas trouver de médecin généraliste et de cardiologue à Quimper, et j'étais responsable, in fine, indirectement. Elle demandait : « Que faites-vous ? » Eh bien oui, le Contrat Local de Santé va nous donner la possibilité, à partir de cette trame qui nous a été présentée par Yvonne Rainero, de pouvoir décliner des actions concrètes qui sont maintenant à élaborer.*

*Pour cela, il fallait se donner les moyens, donc un petit mot sur les moyens : deux chargés de mission cofinancés par l'ARS et QCD. QCD, c'est nous qui la finançons, c'est notre agence de développement. C'est donc aussi une action volontariste du point de vue de l'engagement financier. Et puis, je rappelle encore l'embauche d'une chargée de mission « inclusion et santé », qui va nous aider, sur QBO, à mettre en œuvre les actions qui découleront du Contrat Local de Santé.*

*Ce Contrat Local de Santé est donc une première marche, mais une marche indispensable, qui va donner suite à des actions à mettre en œuvre, qui seront parfois différentes d'un EPCI à l'autre, mais parfois en lien. Cela nous permet de développer encore ces coopérations, puisque nous savons très bien que la question de l'attractivité des métiers de santé dépasse les limites administratives de nos EPCI. D'où l'intérêt d'avoir été présents sur ces coopérations dès le démarrage de cette dynamique.*

*Je n'en dirai pas plus, je sens que tout le monde est fatigué, et je le comprends. Nous allons maintenant passer au vote, parce qu'il est important de pouvoir adopter notre Contrat Local de Santé de Cornouaille.*

*Félicitations à Yvonne Rainero et aux salariés de QCD qui ont porté cette dynamique à l'échelle des territoires. En route donc pour cette série d'actions tout à fait opérationnelles, en lien avec les orientations qui ont été votées ! »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 mai 2023**

**Rapporteur :  
Madame Françoise  
RICHARD**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023  
(accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Point sur la politique Handicap de la Ville**

**La commune de Quimper a la volonté de renforcer les actions menées en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.**

\*\*\*

Bien que la compétence handicap soit portée par le Conseil Départemental (gestion de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, versement de l'Allocation Adulte Handicapé...), la ville de Quimper souhaite initier une politique volontariste en la matière.

**A/ Création d'un conseil local du Handicap**

Le Conseil Local du Handicap (CLH) est une instance de démocratie locale, consultative et participative, constituée de citoyens concernés directement ou indirectement par les questions liées au handicap, d'associations œuvrant dans le champ du handicap, de représentants des conseils de quartier et de la municipalité. Aujourd'hui, seuls les arrondissements de la Ville de Paris et la ville de Boulogne Billancourt ont mis en place un Conseil local du handicap.

Le Conseil Local du Handicap (CLH) de la ville de Quimper va être créé à l'automne 2023. Présidé par la Maire, il réunira une à deux fois par an en séance plénière les services, les associations et les partenaires du territoire dans le but de co-construire des solutions concrètes répondant aux problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap. Il visera également à recueillir les propositions des personnes en situation de handicap afin de faire émerger de nouveaux projets favorisant l'inclusion dans tous les aspects de la vie locale.

Afin de traiter de sujets d'intérêt collectif, des groupes de travail thématiques seront constitués au sein du CLH. Ces groupes de travail seront issus des premières réunions d'installation de ce Conseil qui permettront de définir collectivement les thématiques à aborder et les priorités d'actions à mettre en œuvre.

Plusieurs modalités sont envisagées concernant la composition des collèges du Conseil local du handicap et son mode d'organisation ; elles feront l'objet d'une réflexion approfondie dans les prochaines semaines.

### **B/ Favoriser l'inclusion socioprofessionnelle et le lien social des jeunes en situation de handicap**

Des rapprochements avec l'Unité localisée d'inclusion scolaire en lycée professionnel (ULIS LP) du Lycée Chaptal seront initiés et une convention d'accueil des élèves de cette classe en stage au sein de la collectivité sera formalisée.

### **C/ Organisation d'un événement annuel festif, gratuit et ouvert à tous : La Nuit du Handicap**

La première édition de la « Nuit du Handicap » sera organisée le 10 juin 2023 sur le domaine public. Grande soirée festive et conviviale, La Nuit du handicap a lieu simultanément dans vingt-huit villes en France et est coordonnée nationalement par l'association loi 1901 portant le même nom. Cette manifestation, créée en 2018, a pour but de valoriser les personnes en situation de handicap, à travers la tenue d'un événement annuel, ouvert à tous, festif et gratuit, au cœur de la ville. Elle vise à réunir les personnes en situation de handicap et les personnes qui ne le sont pas, à l'occasion d'un moment vécu ensemble. La nuit du Handicap est une action partenariale forte et réunit les associations et les partenaires liées au handicap. Chacun sera sollicité et, en fonction de ses possibilités, participera à l'animation de l'événement en proposant une activité artistique, ludique ou sportive. L'objectif est de faciliter la rencontre entre tous en valorisant les talents des personnes en situation handicap : concert, démonstrations et initiations au Sport adapté, jeux, danse, flashmob, théâtre, repas crêpes, animations.

Il s'agira d'une première édition pour la commune de Quimper. Des associations et des partenaires potentiels comme Silène, Chiens guides d'aveugles, APF, ainsi que les ESAT de l'Odet, Kan Ar mor et de la Fondation Sillery ont déjà été approchés et ont témoigné leur enthousiasme et leur volonté de participer à la première Nuit du handicap à Quimper.

La marraine pressentie pour cet événement est Mme Katell Ropert qui, à la suite d'un incident, a perdu l'usage de ses jambes et d'une partie des membres supérieurs. En 2018, un an après s'être mise au surf, elle devient vice-championne du monde de ParaSurf dès sa première participation. Classée 4<sup>ième</sup> aux championnats du Monde en 2020 et vice-championne de l'US Open d'adaptive surf en 2022, Mme Ropert est également présidente de l'association Fast qui promeut le ParaSurf et le concept de pair-émulation dans les compétitions de haut niveau.

A l'instar des trente autres villes françaises participantes (telle que Lorient, Nantes ou Dijon), la Nuit du handicap quimpéroise aura lieu en extérieur, dans un espace public accessible au plus grand nombre, en centre-ville : Place Saint-Corentin ; en cas de mauvais temps, il pourrait se tenir dans la salle Dan Ar Braz.

Il est à noter que, pour cette première édition, la ville de Quimper portera en propre cet événement contrairement aux autres villes françaises où l'événement est porté par des structures associatives soutenues par les villes.

Pour pouvoir organiser cet événement il convient de rejoindre le label La Nuit du handicap qui permet de bénéficier du support et des moyens mis à disposition par l'association nationale (travail en réseau avec les autres villes participantes, coordination de la communication au niveau national, fourniture de visuels (banderoles, t-shirts, flyers, affiches, etc.). Parmi les bénéfices d'une adhésion à ce label, le parrainage de la Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées, ainsi que la forte visibilité sur le plan national méritent d'être soulignés. L'adhésion est fixée à 2 000 € par an.

La réussite d'un tel événement est conditionnée à la participation de bénévoles. Ainsi, un travail de réflexion et de planification a été entamé dès septembre 2022 avec cinq étudiants de l'IUT de Quimper, dans le cadre de leur projet tutoré de fin d'études qui s'achèvera le 14 avril 2023.

#### **D/ Aménagement de la première aire de jeux inclusive au Moulin vert**

Une aire de jeux inclusive invite les enfants d'âges variés et de capacités différentes, à jouer au même endroit. Elle offre des possibilités aux enfants et à l'ensemble des utilisateurs (qu'ils soient en situation de handicap ou non) une approche ludique et pédagogique. Elle sera également un complément utile pour tous les professionnels de l'enfance. Quand bien même chaque jeu n'est pas intégralement accessible, des activités de jeu, placées à l'intérieur et/ou à l'extérieur des structures favoriseront la mobilité, la motricité fine, les facultés cognitives, l'éveil des sens etc. des enfants en situation de handicap.

Le site retenu, la plaine du Moulin vert, a été choisi pour son cadre verdoyant de 6,5 ha avec des actions déjà existantes (aire gourmande, éco-pâturage) et son accessibilité rapide depuis le centre-ville. L'aménagement sur le site contribuera à renforcer l'attractivité du lieu et du quartier

Un travail de co-construction a été mené avec des structures ou des associations en charge ou travaillant avec des enfants en situation de handicap et leurs familles. Leurs contributions au travail furent fondamentales : en tant que « maître d'usage », elles apportaient le point de vue de l'utilisateur. Cela a permis d'établir un programme d'aménagement pertinent. Les partenaires associatifs furent : Loisirs Pluriel, SESSAD 29, Association de Paralysés de France, les Genêts d'or, Championnet, IPIDV, Liberosis, AÑVOL, TSA Finistère & Autisme Cornouaille.

L'aire de jeux du Moulin vert occupera environ 1000 m<sup>2</sup>. Elle sera divisée en deux espaces distincts, séparés par une circulation : une zone calme et une zone active. 19 structures de jeux seront installées. Parmi les éléments saillants de l'aire de jeux :

- une cabane au calme, pour les enfants en situation d'autisme ;
- une grande structure centrale au sein de laquelle les enfants en fauteuil roulant pourront interagir avec les enfants valides ;

- plusieurs types de sols amortissants sont présents : si la priorité a été donnée au copeau de bois, il reste nécessaire, pour des facilités de déplacement de recourir aux sols en béton et aux sols souples. Un troisième revêtement sera testé : le GrasSécurité, un système alvéolaire laissant passer le gazon contribuant ainsi à renforcer la perméabilité du site ;
- un espace sécurisé par une clôture et des portillons, renforcée par une végétation basse ;
- un confort pour les accompagnants avec des corbeilles, des tables de pique-nique et des bancs ;

Les travaux d'aménagement de l'aire de jeux débuteront la première semaine de mai et se termineront à l'automne.

Ce projet est estimé à 445 000 € TTC. L'association Loisirs Pluriel Quimper contribue au moyen d'une offre de concours à hauteur de 14 000 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider l'adhésion à l'association nationale « La Nuit du handicap » ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2023, la cotisation d'un montant de 2 000 €.

## **DÉBATS :**

**Mme Assih :** « Nous passons maintenant au troisième rapport, relatif au point sur la politique handicap de la Ville. Je laisse la parole à Françoise Richard. »

**Mme Richard :** « Merci, madame la Maire. C'était un engagement de campagne : la Ville a la volonté de renforcer l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap, dans tous les domaines. À l'automne, elle va donc se doter d'un projet innovant, structurant, qui est le Conseil Local du Handicap. C'est une instance qui est, jusqu'à présent, très peu présente dans les villes françaises, seulement en région parisienne et dans certains arrondissements de Paris. Cette instance de démocratie locale, consultative, participative, sera à destination des personnes en situation de handicap. Elle se construira avec elles et leurs représentants. Je souhaiterais créer les conditions favorables pour donner toute la place aux jeunes adultes dans ce Conseil. Ce Conseil sera présidé par madame la Maire. Il se réunira une à deux fois par an en réunion plénière et sera composé de différents collègues. Il s'agira de co-construire des solutions répondant aux problématiques rencontrées et de faire émerger de nouvelles idées. Des groupes de travail thématiques seront mis en place.

Dans le même ordre, pour renforcer l'inclusion des jeunes en situation de handicap, des rapprochements ont été initiés avec l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire du Lycée Chaptal, la seule unité d'inclusion en lycée professionnel à Quimper. Une convention d'accueil au sein de la Collectivité pour des stages va être mise en place, en partenariat avec l'inspection académique.

Un deuxième engagement de campagne va aussi aboutir à l'automne : il s'agit de l'ouverture de l'aire de jeux inclusive, qui se situera sur la plaine du Moulin Vert. Jouer est une première source d'apprentissage, de lien social, d'entraide, d'émulation. Cette aire pour tous, quelle que soit sa situation de handicap, offrira un bel espace de jeux sur 1 000 mètres carrés. Ce sera un espace ludique et pédagogique. Elle sera également un complément utile pour les professionnels de l'enfance. Pour aboutir à la création de cette aire de jeux inclusive, un travail en collaboration avec de nombreuses associations a été mené dès le départ. Je dois dire que cela a été une belle collaboration qui a abouti au choix final d'un projet. Il est dommage qu'il n'y ait pas la photo, mais vous l'avez sûrement vue dans le journal. Ce projet a vraiment été choisi à l'unanimité entre les élus, les services et toutes les associations. Son coût total est de 445 000 euros, auxquels il faut ajouter 16 000 euros. L'association « Loisirs Pluriel » finance la création d'une cabane d'isolement qui sera également installée sur cette aire de jeux.

Pour clore ce rapport, j'évoque aussi un projet innovant découvert sur internet : « La Nuit du Handicap ». Il s'agit de donner à voir, de mettre en lumière, de sortir de l'ombre les talents des personnes en situation de handicap par l'organisation d'une fête, pour favoriser les rencontres autour d'activités ludiques, sportives, artistiques, et changer les regards. Cette association a été créée en 2018 par un groupe d'amis à Boulogne-Billancourt. Aujourd'hui, 30 villes françaises organiseront collectivement cette « Nuit du Handicap », qui aura lieu le samedi 10 juin, c'est-à-dire très rapidement. Elle se déroulera sur la place Saint-Corentin de 15 heures à 20 heures. Elle sera gratuite, ouverte à tous. Ce sera également l'occasion de déployer la « HandiBox », qui servira de centre d'accueil pour la fête.



*Dès le départ, les associations sollicitées ont été très enthousiastes et un tutorat a été mis en place avec cinq étudiants de l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Quimper. Pour vous mettre en appétit sur la fête, il y aura de la danse bretonne, du hip-hop, un flash mob, du théâtre adapté, du théâtre via l'association « Silène ». Il y a d'ailleurs une belle présentation de leur groupe, « le théâtre de l'Incongru », dans Ouest-France aujourd'hui. Il y aura également des ateliers pour découvrir la langue française des signes et l'atelier braille, une dégustation à l'aveugle. Bien sûr, il y aura aussi de quoi se restaurer. Il y aura encore « Handisport » avec la Boccia. J'en oublie peut-être, mais le programme est pour ainsi dire fini. Nous attendons de l'association parisienne les flyers et les affiches, qui arriveront prochainement pour distribution.*

*Pour pouvoir organiser cet évènement, il convient de rejoindre le label « La Nuit du Handicap », qui permet de bénéficier du support et des moyens mis à disposition par l'association nationale. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider l'adhésion à l'association et d'autoriser madame la Maire à verser, au titre de l'année 2023, la cotisation d'un montant de 2 000 euros. Il faut savoir qu'en fonction des villes qui participent (cela peut être des villes comme Toulouse ou Lille, de 100 000 habitants, ou des villes de 3 000 habitants), la cotisation est ajustée en fonction de la taille de la ville, ce qui permet à toutes les villes qui le souhaitent de participer à cette fête. »*

**Mme Assih :** *« Merci, Françoise Richard. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je pense que c'était clair. »*

*J'ai juste une petite modification, une précision que j'aurais souhaité apporter au point B : « Favoriser l'inclusion et le lien social des jeunes en situation de handicap ». Je souhaiterais que nous précisions : « Favoriser l'inclusion socioprofessionnelle », parce que nous sommes vraiment dans cette dynamique. Françoise Richard en a parlé tout à l'heure : il s'agit de prévoir une convention permettant la mise en stage des élèves l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) du lycée professionnel Chaptal, la seule unité locale d'inclusion au niveau d'un lycée professionnel. Tout l'enjeu est que ces jeunes aient une formation professionnelle et un métier à la fin de ce passage par l'ULIS. Or, nous avons énormément de métiers dans nos collectivités et nous allons pouvoir ouvrir davantage les services à cette classe, qui a annuellement un effectif entre 12 et 13 élèves. L'inclusion est aussi professionnelle et je trouve important de pouvoir le préciser. »*

**Mme Richard :** *« Je voulais juste préciser, parce que nous n'avons pas eu le temps avant, que Monsieur Donnard a contacté l'inspection académique, et ils sont vraiment très emballés par ce projet. »*

**Mme Assih :** *« Merci. Qui est Monsieur Donnard ? »*

**Mme Richard :** *« Fabrice Donnard travaille au service Prévention. Je l'ai croisé et il m'a dit qu'il fallait donner cette information. »*

**Mme Assih :** *« J'en suis vraiment très contente. »*

**Mme Richard :** *« J'ai oublié un point : je voulais juste remercier les services qui nous accompagnent, donc madame Postigo, pour la préparation de cette fête. Nous avons vraiment un bel écho au niveau des services. Je voulais également spécialement remercier*

*monsieur Stéphane Lenoël, puisqu'il va être un acteur de cette fête. Il va même en être l'animateur. Je tiens vraiment à le remercier. »*

**Mme Assih :** *« Il n'est pas là, mais nous lui dirons. Merci, Françoise Richard. Pour préciser, cette action de favoriser la mise en stage et en situation professionnelle pour les élèves du lycée professionnel, de mon point de vue, c'est vraiment déjà une action qui pourrait découler d'un Conseil Local du Handicap. Voilà un axe possible : favoriser l'insertion socioprofessionnelle, mise en stage. Le Conseil Local du Handicap est bien plus qu'une commission d'accessibilité, puisqu'il traite toutes les natures de handicap et toutes les situations de la vie de tous les jours. »*

**Mme Richard :** *« L'image que nous avons du Conseil Local du Handicap, c'est « le chapeau » au-dessus de la Commission communale d'accessibilité et de la Commission intercommunale d'accessibilité. »*

**Mme Assih :** *« Merci pour ton engagement, également, Françoise Richard. La première partie était davantage pour information, mais il me semblait aussi important de vous en faire part. Il nous est proposé de valider l'adhésion à l'association nationale « La Nuit du Handicap » et de m'autoriser à verser, au titre de l'année 2023, la cotisation d'un montant de 2 000 euros. Tout cela nous permettra d'avoir cette belle « Nuit du Handicap ». »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 mai 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINOU**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023 (accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale**

**La commune de Quimper accorde une subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour lui permettre de mener à bien ses missions. Il est proposé de verser au CCAS une subvention de 3 015 500 € au titre de l'année 2023.**

\*\*\*

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. Il anime à ce titre une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (article L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles – CASF).

Au-delà des missions obligatoires limitativement prévues par la réglementation (enquêtes sociales, instruction des demandes d'aide sociale, analyse annuelle des besoins sociaux, domiciliation des personnes sans résidence stable...), les interventions du CCAS concernent l'ensemble des personnes en situation de fragilité.

Le CCAS met ainsi en place des dispositifs d'aide à la population sous forme de prestations en espèces et en nature.

Le CCAS de Quimper propose à ce titre :

- des prestations en direction des personnes en situation de précarité : épicerie sociale, restaurant social, gestion directe de près de 180 logements relevant de divers dispositifs, accueil de jour, point santé, point hygiène, module d'accès aux droits en partenariat avec le Conseil départemental, aides financières (secours, aides aux vacances, aides aux loisirs ...), maraude de jour, équipe mobile logement d'abord ;
- des prestations à destination des personnes âgées ou handicapées : portage de repas à domicile, gestion directe de 29 logements groupés...

Au titre du CASF, le CCAS peut également créer et gérer des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans ce cadre, le CCAS gère actuellement 5 établissements et services :

- Deux Centres d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS :

Le CHRS Urgence « Hôtel social », disposant de 26 places pour accueillir des personnes majeures (hommes, femmes ou couples sans enfant), temporairement démunies de logement et en recherche urgente d'un abri et 6 places de dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel ;

Le CHRS Insertion « Le Relais » agréé pour 26 places (hommes, femmes ou couples sans enfant) visant à faciliter l'insertion par le logement de personnes ayant vécu une grande marginalisation ;

- Un dispositif Lits halte soins santé, disposant de deux places, permettant d'accueillir des personnes présentant des problématiques de santé qui ne nécessitent plus une hospitalisation, mais n'ayant pas de solution d'hébergement ou de logement à leur sortie d'hospitalisation ;
- Un service d'aide et d'accompagnement à domicile (75 806 heures d'intervention en 2021) ;
- Un service de soins infirmiers à domicile d'une capacité de 55 places dédiées aux personnes âgées et 5 places dédiées aux personnes handicapées ;

Les budgets gérés par le CCAS (budget principal et budgets annexes) représentent une enveloppe globale de fonctionnement de plus de 14 millions d'euros.

Environ 190 équivalents temps complets permettent à l'établissement de remplir les différentes missions qui lui incombent.

La subvention attendue pour 2023 est de 3 015 500 € soit une augmentation de la subvention de 200 000 € par rapport à 2022.

Le CCAS poursuivra et s'engagera dans des chantiers transversaux et sectoriels.

**Concernant la direction de l'action sociale, les principales orientations proposées pour 2023 sont :**

- **Finalisation du travail de refonte de la politique d'attribution des aides sociales extra-légales délivrées par le CCAS** en lien avec les axes de travail définis par l'ABS, d'une part, pour s'adapter au contexte post crise sanitaire et inflationniste et d'autre part, pour assurer une cohérence sur le territoire en matière d'attribution d'aides sociales, le CD29 ayant mis à jour la sienne dernièrement.

- **Enclenchement du travail sur l'inclusion numérique des publics précaires** en lien avec les axes de travail définis par l'ABS.
- **Dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits :**
  - Conventionnement avec la Croix-Rouge pour la mise à disposition du « guide d'accès aux droits, accompagner et orienter ». Ce guide est un outil de connaissance de l'environnement social du territoire, des droits, des prestations et dispositifs, des acteurs institutionnels, privés ou associatifs. Cette source d'information permet d'orienter les personnes en situation de vulnérabilité et ainsi de faciliter leurs parcours ;
  - Intégration d'un portail numérique d'accès à l'information et aux droits pour tous au sein du site Internet de la collectivité. Le portail devra pouvoir recenser, par grandes thématiques (logement, alimentation...), les différentes aides disponibles sur le territoire et ce quel que soit l'organisme qui délivre l'aide.
- **Organisation de la deuxième édition de la nuit de la solidarité** dans le cadre de l'AMI « Logement d'Abord » pour lequel Quimper Bretagne Occidentale a été lauréat. Cette manifestation est un outil stratégique du « Logement d'abord » pour construire des solutions au niveau local. L'objectif est de décompter les personnes sans abri en allant à leur rencontre, et de mieux connaître les populations concernées et leurs besoins. Les données sociodémographiques récoltées, à l'aide d'un questionnaire, alimenteront un diagnostic partagé pour mieux identifier les besoins du territoire et ainsi permettront d'adapter les politiques publiques de lutte contre le sans-abrisme.

**Concernant la direction Personnes âgées et du handicap les principales orientations proposées pour 2023 sont :**

- **Poursuite de la réflexion globale sur les modalités de fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement à domicile comprenant :**
  - un volet organisationnel avec l'expérimentation du modèle d'équipes autonomes dit « Burtzorg » prévue en 2023. Afin de mener ce projet, le CCAS de Quimper a reçu une subvention de 250 000 € du Fonds National de Prévention (FNP) suite à la réponse à l'appel à projet « services à la personne à domicile » ;
  - un volet financier avec la participation aux groupes de travail proposés par le conseil départemental visant à rechercher un tarif d'équilibre des services de maintien à domicile du département. Parallèlement, le service se projettera sur l'évolution de son système de tarification en vue de l'établissement du budget 2024. L'objectif étant d'enrayer le déficit structurel du service ou tout du moins de tendre vers l'équilibre ;
  - un volet qualité avec la participation aux groupes de travail proposés par le conseil départemental et l'échéance de mise en place d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) publics à l'horizon 2024 (conditionné au lancement par le conseil départemental d'un appel à projet).

Enfin, il conviendra de projeter le service de maintien à domicile vers le projet de réforme voulu par le législateur : le service autonomie à domicile qui remplacera le SAAD et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) actuels.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention au CCAS de 3 015 500 € au titre de l'exercice 2023 (imputation budgétaire 520 657362 900).

## **DÉBATS :**

**M. Stervinou :** « Le rapport n° 4 vous propose de verser une subvention de 3 015 500 euros au CCAS pour l'année 2023. À noter qu'il s'agit d'une augmentation importante par rapport à l'année 2022, soit 200 000 euros, qui nous permettra de maintenir l'attractivité de nos métiers avec le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), le Ségur, le point d'indice, mais aussi de mener des actions et des chantiers pour l'année 2023.

*Je vais vous donner les grandes lignes avec, pour la Direction de l'Action sociale, la finalisation d'un travail de refonte de la politique d'attribution des aides sociales. C'est un travail qui n'a pas été mené depuis longtemps et qui doit s'adapter aux enjeux d'aujourd'hui. Nous l'avons déjà dit en début de Conseil : la crise inflationniste, notamment, et la crise sanitaire ont changé la donne. Il va falloir s'adapter. Nous travaillerons sur l'inclusion numérique des publics précaires, comme l'avaient défini les axes de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux).*

*Nous poursuivrons notre travail sur la lutte contre le non-recours aux droits. Nous travaillons actuellement avec la Croix-Rouge et nous essayerons, sur cette année 2023, de créer un portail numérique d'accès à l'information pour lutter contre le non-recours aux droits.*

*Nous avons déjà mis en place la deuxième « Nuit de la Solidarité », en partenariat avec l'Agglomération, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Le Logement d'abord », qui nous permet de mieux connaître les situations des personnes à la rue et d'adapter les politiques publiques en conséquence.*

*Concernant la Direction des Personnes âgées et du Handicap, les principales orientations concernent une réflexion globale sur notre service d'aide et d'accompagnement à domicile. Je pense que vous avez lu l'article de presse de la maire de Châteaulin la semaine dernière : elle pose bien le problème, un problème partagé par de nombreuses SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) publics, mais aussi associatifs. Nous travaillons depuis plusieurs mois sur le sujet avec trois axes principaux. Premièrement, un volet organisationnel, avec la mise en place des équipes autonomes. C'est la méthode « Buurtzorg », qui a fait l'objet d'une subvention du Fonds National de Prévention (FNP), d'un montant de 250 000 euros. Tout cela participera, je l'espère, à améliorer l'attractivité de nos métiers, à limiter le turnover et, tout simplement, à faire le pari de la confiance envers nos agents qui devront s'organiser différemment, au plus proche de leurs besoins et de leurs attentes. Nous sommes déjà dans le comité de pilotage et ce travail se mettra en place à l'automne, à la rentrée prochaine.*

*Deuxièmement, nous travaillons à un volet financier. Ce service est déficitaire de manière structurelle depuis plusieurs années, depuis 2014. Il s'agit de participer à des groupes de travail qui ont été ouverts par le Conseil départemental, afin de trouver un tarif d'équilibre pour maintenir ces services, dont nous avons terriblement besoin. Ces discussions sont en cours et nous travaillons avec l'ensemble des SAAD publics qui connaissent les mêmes problématiques.*

*Enfin, le dernier volet est un volet « qualité ». Nous participons, là aussi, aux groupes de travail proposés par le Département afin d'aller vers la mise en place de CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens). Nous espérons trouver des solutions pour que 2024 ne soit pas une année difficile et que nous trouvions des solutions à ce service important pour la population. Merci. »*

**Mme Assih :** *« Merci, Matthieu Stervinou. Qui souhaite intervenir ? René Bilien. »*

**M. Bilien :** *« Merci, madame la Maire. Je voudrais apporter quelques éléments complémentaires pour illustrer notre volonté d'accroître nos efforts au service d'une politique de solidarité auprès des habitants les plus fragiles, et notamment les sans-abris.*

*Dans le cadre de la déclinaison de l'AMI « Le Logement d'abord », nous avons organisé la deuxième « Nuit de la Solidarité » le 26 janvier dernier. Matthieu Stervinou vient d'en parler et je vais le détailler un petit peu. À l'occasion de cette « Nuit de la Solidarité » à Quimper, une quarantaine de bénévoles a sillonné la Ville dans la soirée. Nous avons recueilli 25 questionnaires auprès des sans-abris concernant leur situation et leur parcours de vie. Les résultats et analyses seront présentés au mois de juin et permettront d'affiner nos connaissances des sans-abris de notre Ville, ceci afin d'améliorer leur situation et de répondre à leurs besoins.*

*Cette seconde édition de la « Nuit de la Solidarité » a démontré l'intérêt des acteurs de la solidarité pour notre démarche. Nous étions plus nombreux cette année que l'année dernière. La présence de salariés travaillant pour les bailleurs sociaux, venus en bénévoles, a permis des échanges fructueux sur les problématiques en matière d'attribution de logements. Cette problématique « de la rue au logement », qui avait été au centre de notre colloque du mois d'octobre dernier, nous avons pu l'expérimenter récemment grâce au travail effectué par l'équipe mobile pluridisciplinaire. Cet accompagnement spécifique a permis à trois sans-abris d'intégrer directement un logement, sans passer par l'étape hébergement. Le suivi de cette expérience pourrait nous ouvrir de nouvelles perspectives pour répondre au sans-abrisme.*

*La mise en place de l'équipe mobile avait pour objet et permet aujourd'hui un suivi, sur le terrain, des personnes en attente de la mise en œuvre des mesures d'hébergement et d'accompagnement décidées en CPCHL (Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement). L'équipe est aujourd'hui au complet. Elle est composée de deux travailleurs sociaux et d'une infirmière, et va nous permettre de suivre une trentaine de personnes.*

*Toujours dans la déclinaison du « Logement d'abord », nous expérimentons la mise à disposition d'un immeuble appartenant à la Ville, inoccupé dans l'attente de la mise en œuvre d'un projet immobilier. Un premier bail concernant la mise à disposition temporaire de cet immeuble de trois appartements est en cours d'élaboration. L'opération de financement des travaux et de la gestion des logements est élaborée en partenariat avec « Habitat et Humanisme », « Cent pour un Toit » et la Fondation Abbé Pierre, qui financent. Cette première expérience pourrait être développée en fonction du potentiel de logements inoccupés dans notre Ville. Merci. »*

**Mme Assih :** *« Merci pour ce complément d'information en lien particulier avec le sans-abrisme. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je rappelle que la subvention au CCAS*



*de 3 015 500 euros, au titre de l'exercice 2023, connaît une augmentation de 200 000 euros, afin de répondre aux enjeux qui ont été précisés par notre collègue Matthieu Stervinou. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons cette année, c'est un effort significatif que nous avons réussi à faire et qui va prendre réalité au travers de notre vote. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 mai 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINO**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023 (accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**La commune de Quimper apporte son soutien financier à de nombreuses associations œuvrant sur son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions proposées au titre de l'année 2023.**

Les demandes de subventions des associations pour un montant total de 47 100 € sont soumises à l'avis de la commission « Ville solidaire et inclusive » puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'accorder les subventions suivantes :

- **SOS Familles Emmaüs**
  - Aide aux plus démunis par l'octroi d'une aide financière, elle soutient les familles touchées par les aléas de la vie qui n'ont souvent plus accès aux services bancaires.
    - **Subvention de fonctionnement : 2 000 €**
- **Secours Catholique**
  - Aide au fonctionnement de l'équipe locale pour lui permettre d'assurer une mission de veille sociale, de poursuivre les activités d'aide d'urgence (alimentaire, financière, administrative, et mobilité) et de maintenir le lien social (café solidaire, jardin solidaire, groupe convivial...).
  - **Subvention de fonctionnement : 1 600 €**

- **PIMMS – Point d’information Médiation Multi services de Quimper Cornouaille**
  - Association ayant pour but de favoriser l’accès aux services publics et améliorer la vie quotidienne des populations.
    - **Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat (accueil Maison des services publics) : 25 000 €**
  
- **Les Restaurants du coeur**
  - Association dont le but est de distribuer des denrées alimentaires et des repas gratuits aux personnes en difficulté.
    - **Subvention de fonctionnement : 500 €**
  
- **La prévention spécialisée**
  - Association ayant pour but de développer des actions socio-éducatives auprès des jeunes dans leur environnement à partir d’une démarche éducative et de construire des relations avec eux, en allant à leur rencontre dans l’espace public (sur la base de la libre adhésion).
    - **Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat : 18 000 €**

2 - d’autoriser madame la maire à signer :

- a. Les conventions avec les associations suivantes :
  - Prévention spécialisée ;
  - Restaurants du cœur.
  
- b. L’avenant relatif au PIMMS.

## **DÉBATS :**

**M. Stervinou :** « Avec ce rapport n° 5, nous vous proposons d'attribuer des subventions à diverses associations à caractère social, pour un montant de 47 100 euros.

*Je vais les détailler, car elles sont peu nombreuses. Nous avons une subvention proposée pour « SOS Familles Emmaüs », qui vient au secours, grâce à des aides financières, de familles qui n'ont plus accès aux services bancaires. Il est proposé une subvention de 2 000 euros.*

*Le Secours Catholique, je ne vais pas le présenter mais il œuvre dans divers domaines, avec notamment « le Café solidaire ». Je vous invite à y aller. D'ailleurs, depuis cette semaine je crois, ils ont une très belle terrasse pour profiter du beau temps. Nous proposons une subvention de 1 600 euros.*

*Nous avons une convention avec le Point d'Information Médiation Multiservices de Quimper Cornouaille (PIMMS). Nous vous proposons une subvention de 25 000 euros. Cette association œuvre pour favoriser l'accès aux services publics, notamment dans le domaine de la médiation.*

*Les Restaurants du Cœur, une association là aussi connue, a tenu un fest-noz la semaine dernière – nous y étions avec Anna-Vari Chapalain – qui a bien marché. Elle œuvre sur Quimper dans la distribution de denrées alimentaires. Il est proposé une subvention de fonctionnement de 500 euros. À noter que nous les accompagnons dans leur local pour un montant de 34 000 euros par an.*

*Enfin, la Prévention Spécialisée, qui dépend de Massé-Trévidy, est une association qui a pour but de mener des actions socio-éducatives au plus près des jeunes, sur le terrain. Là aussi, nous travaillons avec eux par convention. Il vous est proposé de leur attribuer 18 000 euros. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 4 mai 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023  
(accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Pour une politique éducative concourant à l'égalité des chances**

—————

**I. Élaboration d'un Projet Éducatif Global (PEG) :**

De façon à rendre lisible le projet politique en matière d'éducation, la commune de Quimper souhaite construire un Projet Educatif Global. Le PEG de la ville de Quimper devra permettre de mettre en cohérence les différents dispositifs existants sur le territoire en matière de politique éducative. Il s'inscrit dans la volonté d'une école de l'égalité des chances pour tous, ouverte, du bien-être et de la réussite. En ce sens, il rassemble les objectifs des dispositifs existants, et mettra en synergie et en lumière les différents partenaires institutionnels et associatifs, en renforçant les liens déjà en place et en impulsant de nouvelles dynamiques.

En accord avec ses principes, le PEG est un outil de démocratie participative et citoyenne et devra être un moyen de permettre à chaque membre de la communauté éducative d'être acteur dans la réalisation d'actions déployées.

Le PEG traduira la volonté de la commune de Quimper de renforcer sa politique éducative en faisant :

- de la petite enfance le point d'entrée d'égalité des chances à l'école ;
- de l'école, une école pour tous, une école de la réussite ainsi qu'une école du « bien vivre » ;
- de la jeunesse un atout pour la ville.

Cette volonté s'exprime à travers des actions mises en œuvre dès 2020, comme par exemple :

- le plan d'action pour augmenter la part de l'alimentation biologique dans la restauration scolaire ;
- la mise en place de l'accompagnement aux devoirs dans les écoles ;
- l'obtention et la mise en œuvre du plan d'action « Ville Amie des Enfants » (titre UNICEF) ;
- la présence d'ATSEM sur la totalité des temps scolaires, dans l'ensemble des classes de maternelle ;
- la végétalisation des cours d'école.

La volonté actuelle est de regrouper ces actions mises en œuvre sur le terrain, reflet des valeurs de la politique éducative de la ville de Quimper, sous le nom de Projet Éducatif Global.

## **II. Favoriser, de façon concrète, l'accessibilité aux services :**

Une tarification progressive des services de restauration et des temps péri et extrascolaires est mise en place. Au regard du contexte inflationniste, décision a été prise de ne pas procéder à une augmentation de ces services.

Le déploiement d'un portail familles permettant la gestion des abonnements et inscriptions à distance est assuré depuis la dernière rentrée scolaire. De façon à ne pas créer de rupture avec des personnes éloignées de l'outil numérique, l'accueil physique est bien maintenu au niveau de l'accueil central.

## **III. Renforcement du soutien aux plus fragiles :**

Le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) a bénéficié d'un moyen humain complémentaire : un deuxième référent de parcours a été recruté de façon à renforcer l'équipe et répondre à l'augmentation du nombre de parcours. Il est, en effet, à noter une augmentation des suivis suite à l'épisode Covid.

Une attention toute particulière est portée sur l'accueil des enfants porteurs de handicap :

- des moyens complémentaires sont mis en place dès que nécessaire sur les temps périscolaires et en accueils de loisirs ;
- les AESH sont recrutés, s'ils le souhaitent, sur les temps de midi de façon à assurer une continuité de l'accueil des enfants sur la journée scolaire ;
- une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle) a été ouverte en septembre 2022 dans les locaux de l'école de Kerjestin. Ces unités d'enseignement sont des classes rattachées à des établissements médico-sociaux, ouvertes en maternelle

pour proposer un cadre de scolarisation adapté pour des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement.

Il est également à souligner que la Ville de Quimper met des locaux à disposition du Centre Médico-Scolaire (CMS) et réfléchit actuellement à un nouveau site dont la visibilité serait améliorée.

#### **IV. Développement du soutien à la parentalité :**

Le soutien à la parentalité est, en effet, une politique publique à part entière qui constitue un investissement social permettant d'améliorer le présent des familles mais aussi de les accompagner pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées.

L'enjeu d'articulation des vies professionnelles et familiales étant particulièrement important, l'accompagnement aux devoirs est généralisé dans toutes les écoles primaires publiques. C'est ainsi un double objectif qui est visé en cherchant à réduire l'amplitude horaire de la journée scolaire pour certains enfants, tout en désamorçant les tensions qui peuvent exister dans le cadre de la réalisation des devoirs.

Des temps d'information sont également mis en place à destination des familles : organisation de conférences, de temps d'échanges avec des professionnels, de temps d'informations.

#### **V. Le renforcement des moyens humains alloués à la politique éducative :**

D'importantes mesures de déprécarisation sont activées depuis le début du mandat, redonnant de la perspective à des agents vacataires possédant une ancienneté importante. Ces professionnels quittent ainsi un statut précaire pour rentrer dans la fonction publique territoriale. Ce sont ainsi des équipes renforcées qui prennent en charge les enfants et mettent en place des projets innovants.

Les enjeux de recrutement sont forts, dans un contexte de plein emploi. Des dynamiques nouvelles sont ainsi engagées de façon à renforcer les effectifs nécessaires à l'accueil des enfants dans de bonnes conditions. Un partenariat avec la mission locale est ainsi initié.

\*\*\*

Le conseil municipal en est informé.

## **DÉBATS :**

**Mme Assih :** « Nous passons maintenant au rapport n° 6, présenté par Laurence Vignon ».

**Mme Vignon :** « L'heure tardive fait que nous irons vite. C'est un rapport pour information, mais j'aurai le plaisir de développer tout ce qui concerne le Projet Éducatif Global (PEG) au prochain Conseil, puisque nous trouvons important, dans l'élaboration de ce projet, de le soumettre au vote et surtout de vous le présenter.

*La solidarité dans les questions éducatives - cela a été rappelé dès le début de ce Conseil par madame la Maire et par différents intervenants - est quelque chose d'essentiel. Je remercie Karim Ghachem pour son petit aparté de tout à l'heure : la question de la solidarité est souvent oubliée, mais pas ici, pas plus ici qu'ailleurs. Il s'agit de rendre visible ce qui est invisible.*

*Pour nous, la question de la solidarité dans les écoles est quelque chose d'évident, quelque chose que nous portons, politiquement, fortement, dans une logique « d'une école de la réussite » - je n'aime pas ce mot parce qu'il a pris une autre connotation. J'ai plutôt envie de parler « de l'école de l'égalité des chances », une école où les enfants se sentent bien pour les apprentissages, puisque c'est le but premier - et de toujours - de l'école. Égalité des chances, bien-être et réussite, sachant que la « réussite » ne concerne pas forcément la réussite aux examens mais, en tout cas, le fait que la scolarité se passe le mieux possible et soit la plus épanouissante possible pour les enfants.*

*L'idée du PEG est un projet qui était porté par notre équipe. Il s'agit de rendre visible (je résume mais je développerai au Conseil du mois de juin) les actions qui existent. Dans le domaine de l'éducation, il y a plusieurs plans : des plans nationaux, des plans locaux. Il nous paraissait important, puisque nous parlions tout à l'heure sur d'autres sujets d'un besoin de cohérence ou de visibilité, de les rassembler dans le cadre d'un Projet Éducatif Global.*

*Certains diront que c'est une « vitrine », mais ce n'est pas le cas : c'est le déroulé des différentes actions que nous menons. Nous avons retenu plusieurs thématiques, lesquelles ne vous étonneront pas puisqu'elles croisent les problèmes sociétaux d'aujourd'hui :*

- *Tout d'abord, la question de la transition écologique. Yvonne Rainero a parlé tout à l'heure de la question de l'alimentation, mais il y a d'autres sujets : les questions du gaspillage, de la mobilité, du développement, etc.*
- *Deuxièmement, la question des addictions. Je travaille avec Philippe Broudeur et la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives) et suite à un rendez-vous extrêmement intéressant, nous allons monter des projets communs sur la question des addictions diverses. Comme le disait Yvonne Rainero tout à l'heure, tout est santé, y compris dans ce projet-là, vous l'aurez bien compris, avec la question des addictions : aux substances, mais aussi aux écrans, etc.*



- Enfin, tout ce qui concerne le bien-être de l'enfant à l'école. Le mot est galvaudé mais il s'agit aussi d'une forme de « bienveillance » : veiller au bien-être et au respect des uns et des autres. C'est une idée qui nous anime.

*Ce PEG est donc un travail de très longue haleine. Il va également permettre de remettre en synergie les différents acteurs autour de la question de l'Éducation : l'Éducation nationale et les acteurs avec lesquels nous travaillons déjà, qu'ils soient institutionnels ou associatifs (je pense aux Maisons Pour Tous, à la CAF, etc.). Au travers de ces différents axes, l'idée est aussi de pouvoir, peut-être, travailler - ouvrir d'autres synergies - avec d'autres acteurs qui peuvent être extrêmement intéressés par les projets proposés.*

*Il s'agit donc, véritablement, de la mise en mouvement de notre projet éducatif. Vous le verrez au mois de juin. La tranche d'âge retenue est 0-18 ans. Ce n'est pas la tranche d'âge du temps municipal, puisque les 0-2 ans relèvent de QBO (et au-delà de 16 ans également). L'idée serait de faire en sorte que ce PEG municipal - puisque c'est son périmètre aujourd'hui - puisse devenir, à moyen terme, un projet communautaire, sachant que nous aurons déjà débroussaillé le terrain sur ces projets. Je pense que cela pourrait être intéressant puisque, nous l'avons dit plusieurs fois, la jeunesse est un atout pour notre Ville.*

*Ce projet rejoint tout ce qui va être mis en place au travers de la signature de la convention « Ville amie des enfants ».*

*Au-delà du PEG, nous avons mis en place des actions depuis 2020. Je pense à la présence des ASEM (Agent Spécialisé des Écoles Maternelles) sur tous les temps scolaires, y compris le temps de midi, qui est un temps extrêmement important, notamment pour tout ce qui concerne l'inclusion des enfants en situation de handicap. Je pense également à tout le travail, porté par Valérie Huet-Morinière, sur la végétalisation des cours d'école : effectivement, il s'agit de végétalisation avec des arbres ou des plantes mais cela induit aussi de nouvelles logiques dans ces cours d'école, une nouvelle façon de se les approprier. Nous pouvons effectivement redécouvrir une forme de mixité.*

*Il y a également, en termes de solidarité, la question - évoquée par la Maire tout à l'heure - de la tarification des restaurants scolaires. Aujourd'hui, le choix fait par notre Municipalité est de ne pas augmenter les tarifs, malgré l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Le service commun de restauration n'est pas « hors-sol » et subit également de plein fouet les différentes conjonctures du moment (crise économique, prix de l'énergie, prix des denrées...). Le choix qui a été fait par nous, en tout cas, pour les écoles municipales, c'est de ne pas augmenter le prix. Cela représente un coût de 90 000 euros qui est assumé. Nous parlions tout à l'heure de l'égalité d'accès à tous, de la possibilité de ne pas exclure des enfants, eh bien cela en fait partie. C'est un effort, certes important dans le contexte, mais qui nous paraît essentiel dans la philosophie du projet que nous défendons.*

*Le point suivant concerne le Dispositif de Réussite Éducative (DRE). Je laisse la parole à ma collègue Noémie Puillandre-Collard, qui porte ce dossier.*

**Mme Puillandre-Collard :** *« Merci. Je souhaitais faire un petit focus sur le Dispositif de Réussite Éducative, qui suit, en parcours, des enfants de 2 à 16 ans sur le quartier prioritaire de la Ville. « Le parcours » est un accompagnement individuel de chaque enfant sur les thématiques suivantes : la santé, la scolarité, l'accès aux loisirs, la parentalité. Ce sont également des actions collectives - axe que nous avons souhaité développer depuis notre*

*arrivée – telles que des stages vidéo, des ateliers numériques, des fresques, des ateliers de confiance en soi... Un service civique est venu renforcer l'équipe, depuis le mois de février, sur cet axe.*

*C'est un dispositif indispensable en matière de prévention et d'accès aux droits des enfants : droit à la santé, droit à l'éducation, droit de jouer, droit à la culture, droit à l'art... Aujourd'hui, nous comptons 122 enfants en parcours, contre 72 en 2019. Cette hausse s'explique, notamment, par le fait que ce dispositif est reconnu sur le quartier par les partenaires. Les accueils en écoles maternelles renforcent également la visibilité du dispositif. Cela s'explique également par une précarisation des familles, notamment liée au contexte économique et social (la crise sanitaire, la crise énergétique, l'inflation...), qui a exacerbé les inégalités préexistantes. Dès 2021, pour répondre à ces besoins, nous avons souhaité qu'une nouvelle référente de parcours vienne renforcer l'équipe. Cela a permis à de nombreux enfants d'intégrer le parcours du DRE.*

*Conscients que le quartier prioritaire de la Ville n'est pas le seul endroit de la Ville où des enfants ont besoin de ce dispositif, nous échangeons régulièrement avec la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), l'État, sur ce sujet, afin d'obtenir de possibles subventions pour l'extension géographique de ce dispositif. Sur ce sujet, nous regrettons que le plan d'action du Gouvernement sur la garantie européenne pour l'enfance n'apporte, à ce jour, aucune modification sur l'extension des DRE en France, ce malgré les évaluations positives, régulières, des collectivités bénéficiaires de ce dispositif.*

*La lutte contre l'exclusion et la pauvreté des enfants est une responsabilité collective. Si elle prend tout son sens à l'échelle de la Ville, l'échelon de proximité, elle doit également mobiliser l'échelon national. À Quimper, nous mettons tout en œuvre pour assurer l'égalité des chances des Quimpérois dès le plus jeune âge. Merci. »*

**Mme Assih :** « *Merci beaucoup pour cette présentation à deux voix. »*

**Mme Vignon :** « *Nous n'avons pas fini, madame la Maire... Nous allons aller extrêmement rapidement, ne vous inquiétez pas ! La solidarité, c'est également la question de l'inclusion :*

- *Une des choses que j'ai oublié d'évoquer, c'est la mise en place de l'aide aux devoirs pour tous les enfants quimpérois depuis 2020 ;*
- *L'inclusion des enfants en situation de handicap, avec ce que je disais tout à l'heure autour des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap), qui sont notamment recrutés sur le temps du midi ;*
- *C'est aussi la création d'une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle) à Kerjestin, qui fonctionne plutôt bien, avec huit enfants accueillis souffrant de troubles du spectre autistique extrêmement lourds. L'expérimentation - puisque c'en était une - est relativement satisfaisante, puisque nous nous rendons compte que la « porosité » du système, au bon sens du terme, permet aux enfants de Kerjestin de rencontrer des enfants qu'ils ne rencontreraient peut-être pas autrement, de créer des liens et de vivre une expérience de mixité et d'inclusion qui est extrêmement intéressante.*

*Le développement du soutien à la parentalité passe par l'accompagnement de tous les dispositifs qui vont permettre de concilier, pour les parents, vie professionnelle et vie*

*personnelle. C'est un point sur lequel nous sommes extrêmement attentifs. Ce n'est pas forcément simple, parce que les parents ont parfois des demandes spécifiques ou particulières. C'est un travail de longue haleine. Il y a également tout le travail de formation, d'information des parents autour de ces questions. Je pense notamment à la « Semaine de la parentalité » qui a lieu chaque année, portée par Noémie Puillandre-Collard.*

*Pour terminer, puisque sans sous, nous ne faisons parfois pas grand-chose, notre choix politique, que nous assumons complètement, a été de remettre en marche la machine de la déprécarisation. Je crois qu'Annie Le Cam parlait tout à l'heure de la notion d'attractivité des métiers du soin, mais nous pourrions dire la même chose des métiers de l'enfance, qui peinent à recruter. La question de l'attractivité passe par un salaire décent, mais aussi par des perspectives d'avenir et de titularisation pour les agents. Ce n'est pas une perspective de vie que de rester 10 ans, précaire, dans une collectivité. Pour nous, l'idée est de sortir ces personnes le plus rapidement possible de cette situation et de leur donner des perspectives de « CDIisation » (je n'aime pas le mot, mais c'est celui-là), de façon à pouvoir, là aussi, se sentir bien et vouloir rester dans la Collectivité.*

*Ce rapport était présenté pour information. Je vous remercie de l'avoir mis à l'ordre du jour. Rendez-vous au mois de juin pour le PEG. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 4 mai 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Nabila PRIGENT**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023  
(accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de structuration d'un tiers-lieu à dimension sociale au 53 impasse de l'Odet**

—————

**En 2022, une réflexion a été menée par le service Vie Associative afin d'optimiser l'utilisation des locaux situés au 53 impasse de l'Odet, tout en proposant un projet global et cohérent, regroupant une quinzaine d'associations quimpéroises.**

**Ce nouvel espace accueille aujourd'hui plusieurs associations et se structurera tout au long de l'année, avec l'objectif de créer un « tiers-lieu » autour du « faire ensemble ».**

\*\*\*

**1/ Diagnostic des locaux associatifs**

La Ville de Quimper met à disposition de 102 associations, 13 600 m<sup>2</sup> de locaux (Waldeck Rousseau...), soit 20% du patrimoine immobilier de la collectivité.

1 500 m<sup>2</sup> du parc immobilier associatif sont loués dans le secteur privé pour un montant d'environ 137 401 €.

Certains locaux sont par ailleurs vétustes ou inadaptés aux activités des occupants.

Une stratégie patrimoniale des locaux associatifs de la ville de Quimper a été menée avec pour objectifs :

- de rationaliser et optimiser les locaux associatifs ;
- de mener une politique de relogement des associations en cohérence avec le schéma directeur global ;
- de réduire le budget du parc communal associatif ;

- et de participer à renforcer la vie associative pour favoriser les dynamiques et les synergies entre associations.

Une démarche de sensibilisation sur la mutualisation des locaux et sur une utilisation écoresponsable va ainsi être engagée auprès des associations. En ce sens, plusieurs rencontres ont déjà été programmées avec les acteurs associatifs, afin de promouvoir cette démarche.

Par ailleurs, les locaux ne sont pas toujours utilisés à leur « plein potentiel ». Pour affiner au mieux les besoins réels et objectifs de chacun, un questionnaire « d'utilisation des locaux » leur sera adressé. Il permettra de mieux connaître les habitudes et horaires de présence des associations et à terme de pouvoir optimiser l'utilisation des espaces.

Parallèlement, dans le cadre de la politique de relogement, la ville de Quimper souhaite se séparer des locaux vétustes ou ne répondant plus aux normes.

Afin d'assurer l'accueil d'un maximum d'usagers en répondant aux besoins, la collectivité a mis en place une Commission Patrimoniale. Lors de la 1<sup>ère</sup> commission réunie le 14 juin 2022, 17 associations ont été identifiées comme ayant des besoins de logement ou relogement et de mutualisation des espaces.

## **2/ Un nouveau projet « solidaire » pour l'ancienne maison des associations**

Pour répondre à ces problématiques et avec la volonté de créer de nouveaux lieux s'inscrivant dans un ancrage territorial fort, la Ville a mené une réflexion sur l'aménagement de l'ancienne Maison des Associations située 53 Impasse de l'Odet.

De nombreux échanges et visites ont eu lieu pour évaluer la faisabilité du projet et définir ses objectifs.

### *a) Les objectifs*

La future « Maison des Solidarités », dont le nom fera l'objet d'une concertation, vise à :

- favoriser les interactions sociales et une synergie entre les associations, les partenaires (institutionnels, sociaux...) et le grand public ;
- valoriser l'innovation sociale ;
- encourager la créativité ;
- développer les projets collectifs ;
- promouvoir la démocratie participative...

### *b) Les usages des lieux*

Cet espace de 900 m<sup>2</sup> offre l'avantage d'une accessibilité aux PMR, une position centrale et identifiable, ainsi que des locaux spacieux. Elle accueillera au second semestre 2023 une quinzaine d'associations, qui occuperont l'ensemble du bâtiment.

Des travaux de rafraîchissement et plusieurs interventions des ateliers ont été effectués pour permettre aux associations de disposer de locaux propres et sécurisés.

Une réflexion sera menée avec les associations occupantes, afin de définir l'usage qui sera fait des espaces mutualisés, dans une démarche de « co-construction ».

La salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 169 personnes et accessible aux associations occupantes pourrait ainsi être ouverte à toutes les associations afin de venir conforter l'offre du territoire.

Elle pourrait par ailleurs accueillir le Conseil Municipal des Jeunes qui se tient actuellement une fois par mois le samedi matin.

Le hall de 58m<sup>2</sup>, futur espace de convivialité et de rencontres, sera à disposition des associations occupantes et des associations de la Ville et de QBO. Des expositions, rencontres ou tout évènement pourraient y être organisés.

Une cafeteria sera aménagée pour permettre aux bénévoles et salariés de disposer d'un espace pour déjeuner ou dans le cadre d'organisation de petites réceptions.

L'entretien des espaces communs et les consommables seront pris en charge par la ville; les structures assureront l'entretien de leurs propres locaux.

### *c) Un projet associatif partenarial*

A ce jour, plusieurs associations et syndicats ont pris possession des lieux : Le Temps Partagé, Sud Solidaires, Les Petits Débrouillards et Quimper Santamaria Orlea-Pays de Hateg.

Les autres associations s'installeront dans les semaines et mois à venir : Le FabLab de la MJC de Kerfeunteun, la Cimade, Amoureux Au Ban Public Breizh, Silène, Droit d'Asile et l'Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle (AFIP).

Cette pluralité d'acteurs portera les enjeux de transition énergétique et sociétale: maintien des services de proximité (épicerie solidaire...), limitation des déplacements (espace de télétravail...), économie circulaire (FabLab...) ...

Un projet d'épicerie solidaire visant à lutter contre la précarité étudiante qui occupera environ 110 m<sup>2</sup> au rez de chaussée est en réflexion, en lien avec la Fédération des associations étudiantes de Bretagne.

Le FabLab de la MJC de Kerfeunteun, équipé d'imprimantes 3D et de découpeuse laser proposera des ateliers collaboratifs autour de la fabrication numérique, de l'innovation,

des échanges de savoirs et de compétences (3D, électronique, programmation, etc..), qui seront accessibles à tous.

Leur volonté étant également de faire découvrir et de démocratiser l'utilisation des outils numériques, des animations pourront être menées au sein du « tiers-lieu ».-

La diversité des actions menées apportera une grande richesse à cette « Maison des Solidarités » : actions de solidarité internationale, inclusion des personnes en situation de handicap, actions pédagogiques scientifiques, insertion professionnelle et protection des droits des travailleurs...

Cette « Maison » ouverte sur la ville permettra d'attirer sur un même lieu des acteurs qui pour certains, n'ont pas l'habitude de se croiser et ainsi favorisera le lien social, la convivialité et une réelle dynamique collective.

Pour asseoir et pérenniser cette dynamique collective locale, le « tiers-lieu » cherchera à favoriser la mixité des publics et la gouvernance partagée, avec une volonté d'impliquer les structures dans les prises de décisions.

Aussi, ce nouveau lieu aura pour ambition de mixer les publics et de fédérer autour de projets communs, tout en créant des « ponts » entre les structures.

Il s'agit d'offrir à chaque usager la possibilité de devenir acteur du lieu et de participer à une dynamique de coopération essentielle aux démarches de transition.

Les règles relationnelles et organisationnelles, seront donc mises en place collectivement pour répondre aux questions posées par le projet collectif.

Afin de financer le développement de ce nouveau lieu de sociabilité et tout en répondant aux objectifs fixés, des recherches de co-financements sont en cours, notamment auprès du fonds de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif DEFINOV...

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.

## **DÉBATS :**

**Mme Assih :** « Ce rapport n°7 est également présenté pour information, donc pour une prise d'acte : Nabila Prigent. »

**Mme Prigent :** « Comme nous sommes sur le thème de la solidarité, je tiens à remercier le travail des différents acteurs associatifs qui œuvrent au quotidien, dans nos quartiers, autour de la solidarité. Je pense aux MPT, MJC (Maison des Jeunes et de la Culture), les maisons de quartiers, les centres sociaux, sans oublier, bien sûr, « l'espace associatif », qui vient en soutien des associations. Toutes leurs actions ont pour but de rompre l'isolement et de favoriser le vivre ensemble, comme le soutien à la parentalité, l'accompagnement social, la médiation numérique, qui sont des actions autour de l'éducation populaire, et notamment autour des solidarités. La plupart de ces associations sont en renouvellement de convention avec la Ville pour l'année prochaine. J'aurai le plaisir d'en parler de manière plus détaillée, peut-être dans un séminaire - comme Karim Ghachem l'avait proposé - ou dans un Conseil municipal.

Je passe directement au rapport. Je ne pouvais pas faire l'impasse de remercier chaleureusement tout ce qui est fait actuellement, notamment en termes d'innovation sociale. Nous prendrons également le temps de découvrir leurs nouveaux projets, qui débordent d'inventivité.

Je commencerai par le diagnostic des locaux associatifs, le parc communal que la Collectivité possède : c'est un parc qui est très généreux, de 13 600 mètres carrés, où nous logeons 102 associations. Dans ce parc communal, il y a une partie privée de 1 500 mètres carrés, pour un montant de plus de 137 000 euros. Des négociations ont été faites depuis le début de notre mandature : nous avons réussi à négocier plus de 44 000 euros pour les baux privés de cette partie-là. C'est donc une partie intéressante aujourd'hui. Si vous le souhaitez, nous pourrions détailler sur quel parc exactement les locaux sont situés. Tout cela concerne la partie associative.

L'objectif est d'optimiser, de rationaliser, et surtout de mutualiser. Cette stratégie n'est pas nouvelle, elle est dans la continuité de tout ce qui a été fait dans les précédentes mandatures. Nous avons également une responsabilité de sécurité. Nous sommes face à un parc vieillissant, vétuste, énergivore, et souvent avec des problèmes d'accessibilité et de handicap. Une partie a été traitée auparavant et nous nous situons toujours dans cette continuité. Ces thèmes nous préoccupent. Une commission « gestion patrimoine » a donc été créée, que Françoise Dorval préside avec Jacques Le Roux, pour croiser les choses, en cohérence avec le schéma directeur global bâtementaire.

Je rappelle que notre préoccupation première est de pouvoir accueillir les demandes des associations, selon leurs besoins, dans de bonnes conditions, c'est important. Partant de ce constat, nous avons une opportunité de pouvoir loger une dizaine d'associations. Le choix politique s'orientait autour des solidarités, des associations à thèmes solidaires. Le lieu en question bénéficie d'une position géographique centrale, de l'accessibilité PMR et d'un espace verdoyant. Vous l'avez deviné, il s'agit du bâtiment, situé au 53 impasse de l'Odéon. Cette maison a une superficie de 900 mètres carrés, un espace important. Nous avons travaillé avec les associations pour un projet à faible impact environnemental. Nous sommes



*clairement dans le réemploi, dans la récupération de mobilier, la mutualisation des espaces et du matériel.*

*Une nouvelle page s'ouvre pour ce lieu et je suis ravie qu'il soit également dédié aux associations de type solidaire. Comme je l'ai dit, c'était clairement un choix politique, parce que les demandes étaient nombreuses et qu'il fallait trouver une cohérence pour ces associations de type solidaire. Ces dernières travaillent déjà avec les acteurs associatifs présents sur Quimper et les grandes structures.*

*Nous avons une volonté commune de faire de ce lieu un lieu chaleureux, accueillant et ouvert à tous. Les associations souhaitent mener des projets autour des enjeux de transition énergétique et sociale. Il s'agit donc d'une réelle volonté de créer de la convivialité en favorisant le lien social, la créativité, et en travaillant ensemble.*

*Nous nous réjouissons de pouvoir laisser la place à un nouvel acteur - puisqu'il est également important d'intégrer de nouveaux acteurs dans ce projet : la création d'une épicerie sociale et solidaire, pour les étudiants, portée par la Fédé B (Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale). Nous les aiderons à concrétiser ce projet. Nous leur laissons donc la place, ils ont un cahier des charges très précis. L'épicerie solidaire existe aujourd'hui à Brest et à Saint-Brieuc. Nous en avons une expérience à Brest depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, face à la précarité des étudiants, dans un contexte inflationniste, il est important de pouvoir les accompagner. Et suis l'exemple de Gilbert Gramoullé : j'attends également des actions, à l'échelle nationale, en faveur des étudiants, une vraie politique d'aide face à la précarité des étudiants.*

*Je l'ai dit : une dynamique collective émerge de ces associations. Plusieurs rencontres ont été organisées, avec une vraie envie de travailler ensemble, surtout avec une gouvernance partagée. Nous les accompagnerons avec nos outils de démocratie participative. Un « tiers lieu » se créera et c'est bien les associations qui le disent : elles veulent créer un « tiers lieu » avec une vraie proposition créative. Je peux vous garantir que l'innovation sociale sera bien présente sur ce lieu ! Merci de m'avoir écoutée. »*

**Mme Assih :** « Merci, Nabila Prigent. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Bernard Jasserand. »

**M. Jasserand :** « Je me réjouis de ce futur lieu, 53 impasse de l'Odet, où nous allons retrouver une dizaine d'associations œuvrant dans le champ de la solidarité. C'est véritablement très intéressant de pouvoir créer une synergie entre tout ce monde-là, sur ce lieu. Je suis également heureux de voir que le « FabLab » de la MJC de Kerfeunteun va déménager à cet endroit. Vous le savez, c'est un lieu ouvert au public, où différentes sortes d'outils sont mises à disposition, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Ces machines créent souvent des nuisances sonores et, si nous nous trouvons dans la même pièce pour réfléchir ou élaborer, cela pose problème, nous sommes gênés par le bruit. Le départ au 53 impasse de l'Odet va donc permettre de régler cette question, de quitter le pavillon de la rue Hent Ar Broc'h, qui n'était pas adapté à l'activité parce qu'il n'était pas isolé. Pour ceux qui l'ont visité, il y avait une mezzanine au-dessus, où se trouvaient les machines, ce qui faisait qu'il était très compliqué de travailler au rez-de-chaussée...

*Nous améliorons donc vraiment la situation du « FabLab » qui va pouvoir isoler les machines dans un espace qui sera fermé et phoniquement isolé. Le pavillon libéré, à Hent Ar Broc'h, servira à l'animation du quartier par la MJC, en lien avec les associations. Je pense qu'il s'agit là d'une très belle évolution. Merci, Nabila Prigent. »*

**Mme Assih :** *« Merci, Bernard Jasserand. Qui souhaite intervenir ? Pas de questions particulières ? Nous ferons une inauguration lorsque cette organisation sera réalisée par le collectif. Nous comprenons qu'un règlement va être élaboré pour garantir le bon fonctionnement à ce « tiers lieu ». Je trouve qu'il est à la fois important de mutualiser, de rationaliser, mais aussi de prévoir les liens, les interactions entre les associations, de leur permettre d'évoluer dans de bonnes conditions matérielles. C'est bien l'objet de ce rapport.*

*Merci beaucoup, Nabila Prigent, merci également au service qui t'a accompagné, et à la vitalité des associations qui se saisissent de cette proposition pour en faire un beau projet. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 4 mai 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Uisant CREQUER**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023  
(accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Prestations de médecine professionnelle et préventive pour le suivi médical des agents**

—————

**Il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le Centre de gestion du Finistère afin de réaliser les prestations de médecine professionnelle et préventive pour le suivi médical des agents**

\*\*\*

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale : « *Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité* » ;

La protection de la santé des agents s'exerce essentiellement par la surveillance médicale des agents (visites d'embauche, visites périodiques, etc) et l'action sur le milieu professionnel du médecin (visites de lieux de travail, études de poste, etc.).

Pour organiser cette surveillance médicale, les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive qui peut prendre plusieurs formes :

- un service interne à la collectivité ;
- une adhésion :
  - o aux services de prévention et de santé au travail interentreprises ou assimilés ;

- à un service commun à plusieurs employeurs publics ;
- au service créé par le centre de gestion

Jusqu'au 31 décembre 2022, Quimper Bretagne Occidentale et son CIAS, la ville de Quimper et son CCAS disposaient d'un marché public de médecine professionnelle et préventive conclut avec Santé au Travail en Cornouaille (STC).

Ce marché n'ayant pu être renouvelé faute de candidat, il est proposé de conventionner avec le Centre de gestion du Finistère (CDG29).

Ce document prend la forme d'une convention par laquelle Quimper Bretagne Occidentale et son CIAS, la ville de Quimper et son CCAS confient au service de médecine professionnelle et préventive du CDG29 le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale au profit des agents titulaires, des contractuels de droit public et de droit privé en poste.

\*\*\*

Après avis du comité social territorial du 14 avril 2023, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre de Gestion du Finistère.

## **DÉBATS :**

**Mme Assih :** « Nous passons au rapport n° 8. Je laisse la parole à Uisant Créquer. »

**M. Créquer :** « Ce rapport concerne la médecine professionnelle, pour tous les agents de nos quatre collectivités. Après un partenariat historique de très longue date avec « Santé au Travail en Cornouaille », nous avons travaillé à un nouveau conventionnement durant les six derniers mois de 2022, avec de très nombreuses modifications qui nous avaient été demandées et qui ont été faites. Malgré cela, nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre, mi-décembre, qu'ils ne souhaitent pas renouveler leur partenariat de médecine professionnelle, avec, comme argument, le souhait d'un recentrage vers le privé et de ne plus couvrir le secteur public. Cela nous place dans une situation très difficile vis-à-vis de nos agents, n'ayant plus de médecine professionnelle. Cela couvre les reprises du travail suite à des arrêts, les démarrages de poste, tout ce qui est études suite à des reconnaissances handicap, ainsi que tout le partenariat que nous avons avec les médecins, tissé de longue date, qui intervenaient notamment en CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), désormais dénommé F3SCT (Formation Spécialisée en Matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail), de par leur expertise sur les différents postes de la Collectivité.

Après un travail de prospection de solutions alternatives, nous avons donc réussi à mettre en place une nouvelle possibilité de partenariat avec le Centre de gestion, qui a réussi à trouver des médecins qui seraient en mesure de couvrir notre besoin. De cette très mauvaise nouvelle, nous arrivons finalement à une bonne nouvelle, puisque la prestation proposée par le Centre de gestion couvre la médecine, mais ils ont également une équipe plus générale, avec des infirmiers, des psychologues du travail. Nous avons également des experts en ergothérapie, et notamment, point important, des médecins qui seront présents sur le terrain pour aller voir les postes et aider notre équipe prévention à mettre en place un cadre de travail adapté.

Il vous est donc proposé d'acter ce nouveau partenariat afin que nous puissions, au plus vite, remettre en place cette médecine du travail ; afin que nos agents puissent de nouveau aller voir ces médecins du travail pour leur reprise d'activité ou toute nouvelle prise d'activité ; afin que nous puissions remettre en place, très rapidement, les conditions nécessaires au bon fonctionnement de nos services. »

**Mme Assih :** « Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Yvonne Rainero. »

**Mme Rainero :** « C'est simplement une demande d'information. Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> septembre. Par conséquent, comment faisons-nous d'ici là ? »

**M. Créquer :** « Avec le Centre de gestion, nous avons convenu que, pour les cas urgents, nous aurions une prestation complémentaire qui permettrait de couvrir, dès ce mois-ci, les demandes urgentes. En ce début d'année, une partie était également couverte par la médecine générale, médecine de ville. Nous allons désormais basculer nos demandes urgentes sur ce partenariat. Nous allons essayer de rattraper le retard petit à petit. Nous allons également leur transférer, au plus vite, les dossiers médicaux de nos agents. Tout cela se met donc en place au plus vite, pour un plein exercice à partir du mois de septembre.

*Ce que nous ne sommes pas capables de faire, c'est le travail de fond, le travail sur les postes, tous les groupes de travail que nous avons pu lancer en F3SCT. Nous sommes bloqués sur tout cela mais, sur l'urgence, nous avons pu trouver une solution de partenariat avec eux. »*

**Mme Assih** : « *Les urgences particulières sont liées aux embauches, c'est cela ? Il faut faire les visites. »*

**M. Créquer** : « *Il s'agit des reprises d'activité également. »*

**Mme Rainero** : « *Siégeant au Conseil médical, je posais la question pour cela : nous voyons effectivement de nombreux retours devant le Conseil médical, après des congés maladie, après des reconnaissances de maladies professionnelles, etc. »*

**Mme Assih** : « *Y a-t-il d'autres interventions ? Bernard Jasserand. »*

**M. Jasserand** : « *C'est une bonne nouvelle, parce que nous avons tout de même eu très chaud sur cette affaire ! Merci à Uisant Créquer, parce que je nous voyais mal partis avec l'absence de suivi de la santé au travail de tous les agents, a fortiori dans le cadre de la pénurie de médecins que nous connaissons actuellement dans le pays et sur le territoire ! Vraiment, le boulet n'est pas passé loin... Nous nous en sortons bien, mais la menace était vraiment là ! »*

**Mme Assih** : « *Oui, c'est effectivement une bonne nouvelle. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 4 mai 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Uisant CREQUER**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023 (accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Politique handicap RH et convention Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées  
dans la Fonction Publique (FIPHFP)**

—————

**Rapport présenté pour information.**

\*\*\*

La ville de Quimper et son CCAS ainsi que Quimper Bretagne Occidentale et son CIAS, se sont engagés depuis plusieurs années en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur politique de ressources humaines. Cet engagement a notamment été formalisé par la signature d'une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en septembre 2018, renouvelée en mars 2022.

Cette convention a pour ambition de :

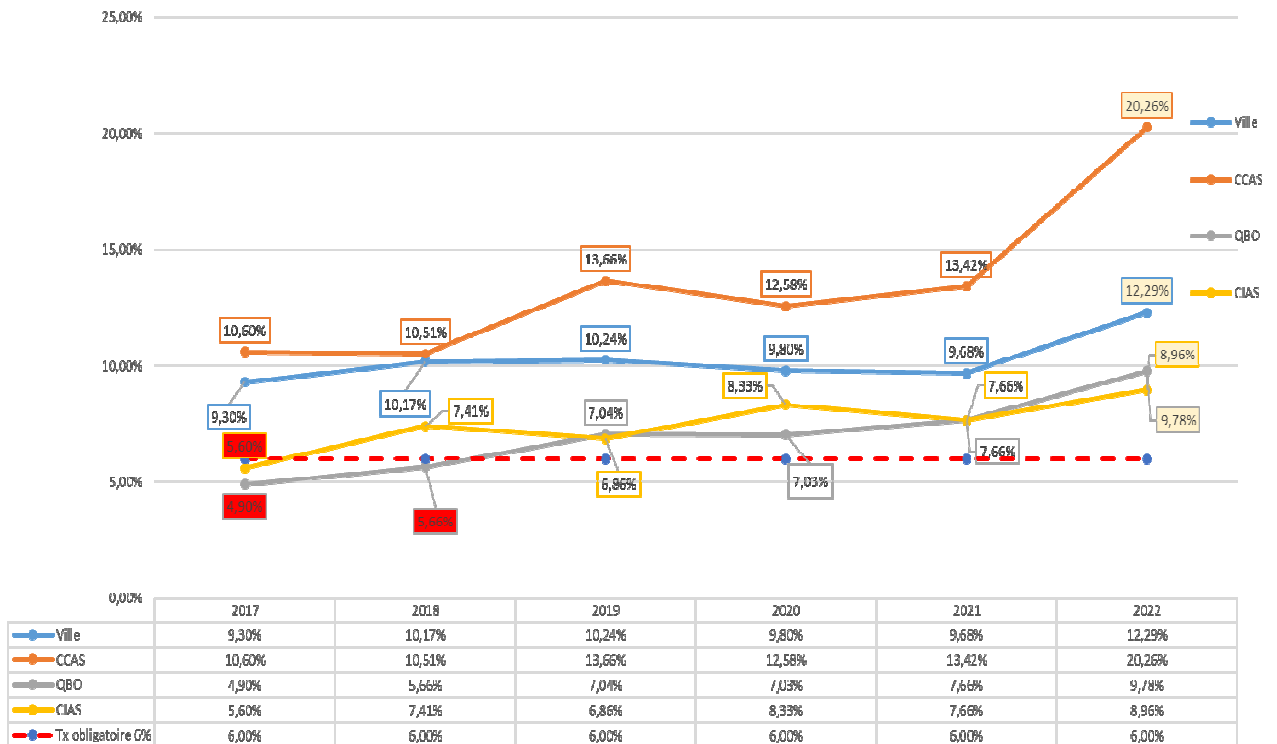
- **Structurer** une politique handicap RH adaptée et connue de tous ;
- **Lutter contre les préjugés** en matière de handicap au travail ;
- **Améliorer l'accueil et les conditions de travail** des personnes en situation de handicap ;
- Anticiper et améliorer la **détection** des agents en situation de handicap et leur **accompagnement** ;
- Maîtriser **durablement** le taux d'emploi BOE des différents établissements ;
- Monter en compétence pour **diversifier les handicaps accueillis**.

Aujourd'hui, la politique handicap s'appuie durablement sur un réseau interne d'acteurs pluridisciplinaires associant les diverses compétences de la DRH, le service de la médecine préventive, la FSSSCT mais aussi des partenariats externes (FIPHFP, CAP emploi, Handipacte Bretagne, Handisup,...).

Les 4 collectivités ont mis en place de nombreuses actions qui ont permis de stabiliser, voire de faire progresser, leur taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap, pour atteindre un niveau très vertueux.

La ville en 2022 emploie plus de 12% d'agents en situation de handicap (le seuil réglementaire est de 6%).

Evolution des taux d'emploi direct depuis 2017



Les démarches et accompagnements engagés au sein des services au cours de ces dernières années ont marqué une nouvelle étape en faveur de la prise en compte du handicap et de la promotion de l'égalité des chances. Les initiatives mises en œuvre ont amélioré l'accompagnement des agents en situation de handicap dans le cadre de leur maintien dans l'emploi et de leurs conditions de travail. Elles ont également permis de développer le recrutement d'apprentis en situation de handicap.

La **1<sup>ère</sup> convention**, bien que marquée par un contexte sanitaire contraignant, s'est révélée un réel succès en matière d'accompagnement individuel des agents en situation de handicap.

Elle a permis entre 2018 et 2021, de :

- 1- Structurer la référence handicap
  - a. Définir une politique d'objectifs
  - b. Construire la référence handicap autour d'acteurs pluridisciplinaires pour garantir une durabilité et une professionnalisation des acteurs (1 référent QBO/Ville, 1 référent CCAS/CIAS, 1 chargée mobilité / reclassement)
  - c. Accorder un poste de chargé de mobilité / reclassement via un CDD
  - d. Former les référents handicap
- 2- Développer un plan de communication pour mieux connaître et mieux accompagner les différents types de handicaps présents dans nos services



- 3- Engager une politique de recrutement inclusive permettant :
  - a. Le recrutement de 30 nouveaux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
  - b. Le recrutement et le tutorat de 4 apprentis RQTH,
  - c. Une participation active à la journée du DUODAY (2019 : 22 RQTH accueillis, 2020 : annulé pour cause de COVID et 2021 : 12 RQTH accueillis)
  
- 4- Poursuivre l'axe de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
  - a. La mise en place d'accompagnements, d'aides techniques
    - i. Participation à l'acquisition d'aides techniques (prothèses, ...) : 17
    - ii. Accompagnement de l'agent RQTH par un professionnel spécialisés (ADAPT, SIADV ...)
  - b. Des aménagements de poste d'agents en situation de handicap ou en reclassement avec une participation financière du FIPHFP à hauteur de 245 000 €.
    - i. Nb d'études de postes (étude ergonomique) : 36 agents
    - ii. Nb d'aménagements de postes : 82 agents (RQTH et maintien dans l'emploi)
    - iii. Nb de bilan de compétences : 1
    - iv. Formations destinées à compenser le handicap : 7
    - v. Formation dans le cadre d'un reclassement ou reconversion professionnelle : 10

Au regard de ces bilans, la ville a été convaincue de la nécessité de poursuivre cet engagement, de manière conjointe, auprès du FIPHFP afin de garantir une politique handicap pérenne et vertueuse. Ce partenariat avec le FIPHFP est l'opportunité d'un engagement pour l'avenir, pour une politique inclusive en matière de RH et ainsi, contribuer à une meilleure vision du handicap en milieu professionnel et à garantir l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des agents en situation de handicap.

Pour la **2<sup>ème</sup> convention**, la participation financière du FIPHFP a été valorisée à hauteur de 350 000 € pour accompagner les 4 entités (Ville et son CCAS, QBO et son CIAS).

La **2<sup>ème</sup> convention** avec le FIPHFP s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre la structuration d'une **politique handicap dynamique** et pérenne ;
- Favoriser la mise en place **d'aides de compensation adaptées et plus diversifiées** ;
- Développer **le recrutement** des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), en particulier d'apprentis en situation de handicap, et répondre à un enjeu d'attractivité sur les métiers de nos collectivités (métiers du bâtiment, des espaces verts, petite enfance, personnes âgées ...) ;
- Maintenir des **taux d'emploi ambitieux** ;
- Former **les tuteurs et professionnels** en relation avec les agents en situation de handicap pour mieux accompagner la diversité des handicaps (handicap psychique, ...)

Au cours des premières années de cette 2ème convention, les actions ont été conduites autour de 5 axes :

- **Axe 1 : Recrutement**

- Un objectif quantitatif fixé au recrutement de 35 BOE sur les 3 ans de la convention ;
- Anticiper les départs à la retraite des BOE dans les 5 ans ;
- Maintenir les taux d'emploi de BOE ambitieux ;
- Développer l'apprentissage de personnes RQTH ;
- Améliorer la communication externe afin de développer les recrutements de personnes en situation de handicap ;
- Poursuivre la formalisation d'une politique d'accompagnement et de tutorat des personnes handicapées.

Depuis le début d'année 2023, la ville et QBO accueillent chaque semaine un stagiaire en situation de handicap, soit dans le cadre d'une reconversion professionnelle, soit dans le cadre de la définition d'un projet de formation pour les plus jeunes.

- **Axe 2 : Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes**

Les objectifs de cet axe sont de :

- Fluidifier l'accompagnement de l'agent en procédure de reclassement / PPR ;
- Faciliter le retour à l'emploi des agents déclarés inaptes pour raisons de santé ;
- Mieux prendre en compte les dispositifs de compensation du handicap (aides techniques et humaines) ;
- Renforcer la communication des procédures d'accompagnement à la PPR et au reclassement ;
- Poursuivre le recours aux bilans de compétence / professionnels ;
- Poursuivre la formalisation d'une politique d'accompagnement et de tutorat des personnes handicapées.

Des objectifs quantitatifs ont été chiffrés sur cet axe pour les 3 ans de la convention :

- 15 Bilans de compétence / bilans professionnels ;
- 15 Etudes de poste ;
- 15 Aménagements ergonomiques ;
- 5 Formations destinées à compenser le handicap ;
- 10 formations dans le cadre de reclassement.

- **Axe 3 : Maintien dans l'emploi**

Les objectifs de cet axe sont de :

- Pérenniser le recours aux aides destinées à favoriser les conditions de travail et de vie des agents en situation de handicap ;
- Faciliter le retour à l'emploi des agents ayant été absents suite à un problème de santé ;
- Poursuivre le suivi et l'accompagnement des situations individuelles de maintien dans l'emploi ;
- Améliorer le suivi des indicateurs de médecine du travail et en particulier, les indicateurs liés aux restrictions médicales ;
- Mieux prendre en compte les dispositifs de compensation du handicap (aides techniques et humaines) ;
- Poursuivre le recours aux bilans de compétence / bilans professionnels.

Des objectifs quantitatifs ont été chiffrés sur cet axe pour les 3 ans de la convention :

- 10 Bilans de compétence / bilans professionnels ;
- 30 Etudes de poste ;
- 50 Aménagements ergonomiques ;
- 5 Formations destinées à compenser le handicap ;
- des accompagnements humains à la compensation du handicap ;
- des aides techniques (prothèse auditive ...).

- **Axe 4 : Formation des agents et tuteurs en relation avec BOE**

Les principaux objectifs sont de :

- Monter en compétences dans l'accompagnement de proximité des BOE et les dispositifs à déployer ;
- Lever les préjugés et favoriser l'intégration des agents en situation de handicap ;
- Monter en compétences sur la diversité des handicaps accueillis.

- **Axe 5 : Communication et innovation**

Les objectifs de cet axe sont de :

- Sensibiliser sur le handicap et particulièrement, le handicap au travail (en interne et à l'externe) ;
- Faire connaître nos ambitions et notre politique handicap RH ;
- Continuer à développer l'accueil de stagiaires par exemple, dans le cadre du DUODAY et ainsi mieux faire connaître la diversité de nos métiers.

Il s'agit aussi de développer des actions innovantes telles que :

- Développer des **stages de "découverte de métier"** croisés entre fonctions publiques (Territoriale, Etat, Hospitalière) sur le territoire Quimpérois. ;
- Organiser un **salon local des mobilités professionnelles** des personnes en situation de handicap (travailleurs, étudiants ou personnes en recherche d'emploi) du territoire de la Cornouaille.

	<b>Convention FIPHFP 2021-2024</b>	<b>Financement du FIPHFP</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Financement de l'employeur</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Programme d'actions</b>
Axe 1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap	142 255,00 €	64,43%	78 550,00 €	35,57%	220 805,00 €
Axe 2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	74 725,00 €	36,23%	131 510,00 €	63,77%	206 235,00 €
Axe 3	Maintien dans l'emploi	118 847,50 €	53,57%	103 002,50 €	46,43%	221 850,00 €
Axe 4	Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	7 500,00 €	50,00%	7 500,00 €	50,00%	15 000,00 €
Axe 5	Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap	6 710,00 €	41,17%	9 590,00 €	58,83%	16 300,00 €
Axe 6	Actions innovantes	- €	0,00%	19 000,00 €	100,00%	19 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>350 037,50 €</b>	<b>50,06%</b>	<b>349 152,50 €</b>	<b>49,94%</b>	<b>699 190,00 €</b>

\*\*\*

Le conseil municipal en est informé.

## **DÉBATS :**

**Mme Assih :** « *Uisant Créquer, tu vas terminer le Conseil municipal avec la présentation du neuvième rapport. »*

**M. Créquer :** « *Ce rapport a pour but de vous présenter notre politique RH handicap, notamment structurée autour du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), fonds très important qui nous permet, au quotidien, de piloter toute notre politique d'insertion de nouveaux agents et des agents existants autour de la question du handicap.*

*Cela fonctionne par différentes conventions. Nous en sommes à la seconde convention de partenariat, après un bilan plutôt positif, qui a même été salué : à savoir 82 aménagements de poste, 30 nouveaux agents recrutés en situation de handicap, quatre apprentis. Autre point très particulier et très enrichissant : la mise en place des « DuoDays », qui permettent à des personnes en situation de handicap de venir tester et découvrir un métier, sur une journée, avec les agents de la Collectivité. Un grand merci aux différents services de la Collectivité, qui sont partants et qui acceptent de présenter les postes que nous pouvons proposer. C'est basé sur le volontariat mais nous avons toujours plus de propositions de la part de nos services que de demandes de l'extérieur. Cela signifie que nos services jouent vraiment le jeu et mesurent, à la fois, l'importance de l'ouverture de leurs métiers et celle de l'inclusion dans nos services.*

*Nous arrivons donc à ce second conventionnement, avec une politique plus ambitieuse autour du handicap qui se traduit, notamment, par un chiffre clef : pendant plusieurs années, nous étions aux alentours de 9,8 à 10,2 % d'agents en situation de handicap reconnu dans nos effectifs mais, depuis deux ans, nous sommes passés à 12 % d'agents en situation de handicap (au niveau de la Ville). C'est très élevé, c'est une augmentation nette. Pour information, la Loi demande un effectif à 6 %. Nous sommes donc clairement très au-dessus de ce que demande la Loi. Cela fait également partie de cette politique structurée ambitieuse.*

*Cela faisait partie d'une reconnaissance de la part du Fonds d'insertion, après un premier conventionnement, avec un budget de 245 000 euros. Nous sommes allés vers quelque chose de beaucoup plus ambitieux, avec une demande à 350 000 euros de fonds d'insertion, demande qui nous a été accordée. Or, généralement, après un premier conventionnement, on peut considérer que les choses ont été mises en place et qu'il devrait y avoir une baisse. Vu nos bons résultats et la dynamique actuelle que nous avons, nous avons pu avoir un fonds en augmentation.*

*Dans ces nouveaux axes, un point très important concerne la mise en place de tutorats avec des personnes référentes dans les différents services, après la mise en place de personnes référentes dans la Collectivité, notamment au service Prévention et au service des Relations humaines, à travers la mobilité et la politique de reclassement de nos agents.*

*Le second axe, très important et très fort, concerne le recrutement : nous passerons à une recherche de 35 recrutements en situation de handicap sur les trois prochaines années.*

*Le changement culturel interne est un des axes forts car, si nous arrivons à une reconnaissance à 12 % de travailleurs handicapés, c'est au travers de deux éléments : une politique de recrutement mais aussi une déclaration de situation de handicap par nos agents eux-mêmes. Grâce à une communication interne, une meilleure reconnaissance et un meilleur accompagnement de leur situation de handicap, nous avons de nouvelles déclarations de manière très récente. Depuis un ou deux ans, nous avons beaucoup plus d'agents qui se sentent en confiance et qui se permettent de déclarer des situations de handicap (des situations auditives, des situations de vue...) ou qui demandent la mise en place d'appareils adaptés. Le Fonds d'insertion permet cela : prothèses auditives, boucles magnétiques installées dans les salles. Tout cela, notamment l'augmentation du nombre de déclarations, démontre que nous sentons une fin de la stigmatisation au sein de nos services. C'est ce changement culturel que nous allons continuer d'accompagner par une meilleure communication interne et un réseau de « référents handicap » dans les différents services.*

*Nous aurons également une politique plus poussée sur l'apprentissage. Nous avons une politique RH globale, avec le souhait d'augmenter le nombre d'apprentis dans nos services, et ce seuil d'apprentis en situation de handicap augmente aussi de la même manière. Cela commence déjà à porter ses fruits par de nouveaux partenariats et des premières candidatures que nous commençons à recevoir.*

*Enfin, dans la partie innovante, c'est la mise en place d'un salon local de l'emploi des personnes en situation de handicap, « inter-Collectivités », à tisser avec des acteurs comme le CHIC et le Centre de gestion. C'était un axe innovant qui a été reconnu par ce Fonds d'insertion et qui permet une meilleure connaissance des métiers de notre Collectivité et des adaptations que nous pouvons leur apporter, pour ces personnes en recherche d'emploi.*

*Le dernier axe dont je voulais parler est l'anticipation, en interne, du vieillissement de nos agents, bien évidemment accentué par la loi sur les retraites. Cela passe par un travail sur la mobilité interne, mais aussi par tout ce qui concerne les entretiens avec nos agents, afin de permettre la reconnaissance des handicaps et passer sur une prévention de leur apparition. Nous savons que nous avons des métiers très à risques, nous savons où vont apparaître beaucoup d'usures professionnelles. Nous pouvons donc réussir à anticiper le matériel nécessaire, les reconversions, etc., sans être forcément sur du reclassement. Suite à un passage en situation de handicap reconnu, nous pouvons essayer de trouver une nouvelle solution professionnelle pour ces agents. Nous allons essayer d'anticiper les choses et d'être capables de leur proposer des points sur les compétences. Au sein de notre Collectivité, nous avons de très nombreux métiers, plus de 200 métiers pour 2 000 agents. Nous allons les accompagner à acquérir de nouvelles compétences. Nous parlons de fracture numérique tout à l'heure : elle existe également chez nos agents. Tout cela doit être accompagné dans notre politique RH.*

*Voilà les différents points que je voulais mettre en avant, avec une situation, en termes de reconnaissance et de mise en place d'accompagnements, dont nous pouvons être très fiers à la ville de Quimper. »*

**Mme Assih :** « Merci beaucoup Uisant Créquer, pour cette présentation particulièrement intéressante et complète. Guillaume Menguy. »

**M. Menguy :** « Merci madame la Maire. Merci, Uisant, pour la présentation mais il y a un petit mot qui m'a fait réagir en t'écoutant : tu as parlé de « fin de la stigmatisation dans les

*services ». Dans ta présentation, j'entends que le sujet est de rendre l'environnement le plus bienveillant possible afin que le handicap soit mieux pris en compte et mieux accepté, ne serait-ce qu'en l'évoquant. Mais, dans cette Collectivité, je n'ai jamais eu l'impression que le handicap était stigmatisé ! Jamais ! Il y a peut-être plein de choses que nous ignorons mais cela m'a surpris d'entendre parler de « la fin de la stigmatisation du handicap au sein de la Collectivité ». J'espère donc qu'il n'y a pas de cas de stigmatisation graves dans la Collectivité et qu'il s'agissait simplement d'un abus de langage. »*

**M. Créquer :** *« Nous avons deux formes de stigmatisation, dirons-nous. C'était une sensation d'être moins performant, efficient, et de ne pas vouloir le dire, notamment au travers d'entretiens. Certaines reconnaissances RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) n'étaient pas déclarées au moments des entretiens professionnels. Désormais, nous en avons de plus en plus dès les entretiens.*

*Le second point, c'est qu'en tout début de mandat, nous avons eu une alerte de la part de la médecine du travail qui disait que ses recommandations n'étaient pas toujours suivies et que les adaptations de poste demandées par celle-ci nécessitaient un meilleur accompagnement. Parfois, dans certains services, nous avons une prise en compte des besoins en situation de handicap qui n'étaient pas à la hauteur de ce qui était demandé par la médecine du travail. Celle-ci nous l'a signalé et nous avons travaillé avec eux pour une meilleure prise en compte de cela.*

*En tout cas, certains agents – j'ai pu en rencontrer – ne se sentaient pas capables d'exercer dans de bonnes conditions et demandaient une adaptation, soit en matériel, soit en termes d'aménagement de poste. Par exemple, il pouvait y avoir des situations dans lesquelles un isolement par rapport au bruit était nécessaire, en raison d'un niveau sonore qui devait être abaissé. Tout cela n'était pas forcément mis en place par leurs responsables. Il faut être vigilant à cela et s'assurer que nous n'avons pas de départs d'agents ou d'agents qui demandent des mobilités parce qu'ils n'auraient pas reconnaissance, parce que nous ne leur donnerions pas les conditions de travail nécessaires. »*

**Mme Assih :** *« Merci pour cette réponse. Rapidement, Guillaume Menguy veut répondre. »*

**M. Menguy :** *« Très rapidement. J'entends, nous avons bien compris qu'il fallait renforcer l'environnement mais, je pense que le mot de « stigmatisation » n'était pas le bon. Dans ce que tu décris d'ailleurs, Uisant, je ne vois pas de stigmatisation. Il faut renforcer la prise en compte, mais il ne s'agit pas de stigmatisation. »*

**Mme Assih :** *« J'entends bien que ce n'est pas forcément au sens où nous l'entendons communément. Dans ce que je comprends, il s'agissait davantage de « non-prise en compte », je ne vais tout de même pas dire de « déni » mais, dans certaines situations, on peut se questionner.*

*Je suis très sensible quand Uisant Créquer nous dit que certains agents n'osaient pas - et peut-être toujours actuellement - déclarer un handicap, une déficience, quelle qu'elle soit, parce que cela crée inévitablement de l'isolement. Et l'isolement est vraiment un phénomène d'exclusion, à la limite du harcèlement. C'est là que nous commençons à avoir des situations pathologiques dans l'organisation du travail. Probablement que « stigmatisation », au sens où nous l'entendons communément, cela devait être extrêmement rare, mais il s'agissait plutôt d'une non-prise en compte, de phénomènes pas forcément très conscients d'ailleurs,*

*même si nous ne pouvons pas trop le savoir. C'était donc un élément à reprendre d'une manière plus globale. Pour ma part, je le comprends ainsi. »*

**M. Créquer :** *« Nous avons un type de handicap pour lequel je peux, peut-être, appliquer le mot de « stigmatisation » : c'est tout ce qui concerne les troubles mentaux. Nous avons parfois des agents autour qui ne comprennent pas l'impact de ce handicap mental, et nous avons pu avoir à connaître des propos qui n'étaient pas acceptables, de la part de collègues, envers des agents. Mais, les premiers n'avaient pas conscience des effets de ce type de handicap sur le travail au quotidien. C'est là où l'aspect formation est très important. Nous avons donc eu des réunions de médiation pour faire comprendre cela et former. C'est souvent la méconnaissance de ce type de maladies (la maladie peut s'être développée ou des événements, dans la vie de l'agent, ont pu créer ces pathologies) qui crée une situation professionnelle qui n'est pas acceptable et qui est très mal vécue. Néanmoins, c'est à la marge. J'ai trois situations en tête, nous sommes vraiment à la marge. »*

**Mme Assih :** *« Bien sûr que c'est à la marge, parce que la réalité, c'est que nous avons extrêmement peu d'agents en situation de handicap intellectuel ou psychique. Cependant, le jour où nous allons commencer à développer l'inclusion, notamment grâce à la convention dont nous parlions avec l'ULIS, une ULIS professionnelle, nous aurons davantage d'agents qui présenteront des troubles du spectre autistique, par exemple. Là, cela pourrait créer des réactions « stigmatisantes », d'incompréhension, de rejet ou d'isolement. C'est pour cela qu'il faut se préparer à un accompagnement de tous, y compris des collègues qui n'ont pas de handicap. Yvonne Rainero voulait intervenir. »*

**Mme Rainero :** *« Je pense qu'il s'agit beaucoup plus de la crainte, par la personne, de stigmatisation, plutôt que de stigmatisation par les collègues. Je parlerai après des difficultés psychiques, parce que c'est effectivement un cas assez spécifique, mais la stigmatisation existe dans la société : je ne sais pas si vous vous rappelez ce qu'il s'est passé lorsque certains Présidents de la République avaient mis un appareil auditif et lorsque cela avait été découvert par les journalistes et répandu dans la Presse... Les réactions étaient assez choquantes... C'est une réalité aujourd'hui : il y a une peur de la stigmatisation.*

*D'ailleurs, puisque je viens de parler d'appareils auditifs, j'en profite pour dire que le dépistage - qui a permis de prendre en charge un certain nombre d'agents au niveau de difficultés auditives - est venu se greffer à une action de santé, de dépistage, en direction de la population, organisée par la Ville depuis trois ans, en collaboration avec l'association « Sourdine ». Cette année, nous l'avons étendue en interne aux agents. Cela a été facilité par le fait que la Présidente de l'association se trouve être un médecin du travail à la retraite. Elle est donc extrêmement sensible à cette question.*

*Sur la question des difficultés psychiques, c'est un véritable problème. D'abord, parce qu'elles sont effectivement importantes aujourd'hui, elles se développent : il y a de nombreuses personnes en souffrance psychique. Il y a une intolérance de la société. Nous le voyons sur les questions de logement. Or, le logement est un élément essentiel de l'inclusion pour ces personnes. C'est tellement vrai que c'est une des actions du Plan Territorial de Santé Mentale du Finistère : lutter contre la stigmatisation des personnes en souffrance psychique. C'est également repris dans le Contrat Local de Santé. »*

**Mme Assih :** *« Merci. Je voulais juste préciser quelque chose : nous avons parlé de personnes avec des déficiences intellectuelles, des troubles psychiques mais, évidemment, en*



*ce qui concerne les troubles du spectre autistique, il s'agit de troubles neurodéveloppementaux. Je tenais à le reprendre. »*

**Mme Rainero :** *« Je ne parlais pas de cela. »*

**Mme Assih :** *« C'est par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure. Jacques Le Roux voulait intervenir. »*

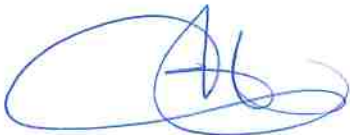
**M. Le Roux :** *« Juste pour apporter un petit éclairage sur le « stigmaté » : je vous invite à lire un livre, qui fait référence pour ceux qui ont étudié les questions du handicap. C'est un livre d'Erving Goffman, un Canadien ayant immigré à Chicago, qui s'appelle Stigmaté. Il montre les réactions naturelles que chacun peut avoir face à une personne qui n'est pas comme nous et qui, en particulier, est handicapée. C'est une réaction, on va dire, « naturelle » et il est normal - puisque nous sommes des gens civilisés qui avons envie de vivre ensemble, de développer le vivre-ensemble - que nous travaillions ces questions, pour que ça se passe, simplement, le mieux possible. Il ne faut donc pas avoir peur du mot « stigmaté ». C'est une réalité dans la vie de tout le monde. Travaillons pour que cette diversité soit une chance plutôt qu'un handicap ! »*

**Mme Assih :** *« Merci, Jacques Le Roux, pour cette belle conclusion. Ce premier Conseil municipal, spécial politiques de solidarité, vient de se terminer. Il en appellera, je l'espère, d'autres. Je vous remercie pour votre participation de ce soir et vous dis à bientôt. Bonne soirée à vous. »*

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal  
de Quimper du 04 mai 2023**

**Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :**  
*(article L2121-15 du CGCT)*

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôt la séance.

<p><b>La maire de Quimper,</b> <b>Isabelle ASSIH :</b></p>	<p><b>Le ou les secrétaires de séance :</b></p>	
<p><i>Signature :</i></p> 	<p><i>Noms :</i></p>	<p><i>Prénoms :</i></p>
	<p>Crequer</p>	<p>Uisart</p>
	<p><i>Signature(s) :</i></p> 